Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Hongrie ..... 1

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc devant le Parlement Européen ..... 4

La visite officielle de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, en URSS ..... 7

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark ..... 8

La visite à Luxembourg de Monsieur Frederik de Klerk, Président de la République d'Afrique du Sud ..... 10

Les priorités de la présidence luxembourgeoise ..... 12

Le sommet CSCE à Paris ..... 17

La célébration de la Journée de Commémoration nationale à Luxembourg ..... 19

L'ouverture de la session parlementaire 1990-1991 ..... 20

La 57e Foire Internationale de Luxembourg ..... 22

Discours budgétaires de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances ..... 26

Le 30e anniversaire de la Sécurité routière ..... 38

The Role of Small Countries in the Emerging European House 40

40e anniversaire de la Convention européenne des Droits de l'Homme ..... 43

La place financière de Luxembourg présentée par l'ABBL 44

Décés de Monsieur Henry Cravatte, ancien ministre ..... 50

Messages à l'occasion de l'unification allemande ..... 51

Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Premier Ministre ..... 53

6/1990

Octobre - Novembre - Décembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Hongrie

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Arpád Göncz, Président de la République de Hongrie, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Hongrie, du 17 au 19 octobre 1990.

Dans la matinée du 17 octobre, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel, à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir: Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Dupong, Vice-Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Monsieur Claude Bicheler, Bourgmestre de la commune de Niederanven, Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse comprenait notamment: Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos; Monsieur Marcel Mart, Maréchal de la Cour; Monsieur Jacques Reuter, Ambassadeur du Luxembourg; Monsieur Christian Calmes, Premier Chambellan; Madame Lambert Dupong, Dame d'Honneur; Monsieur Paul Peters; Chef du Protocole au Ministère des Affaires étrangères; Monsieur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires Etrangères; Monsieur Lex Roth Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement; le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp; le Capitaine Fernand Brosius; Aide de Camp et Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour. En outre, une importante délégation économique faisait partie de la visite d'Etat, ainsi que la presse luxembourgeoise.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de la Hongrie.

A leur arrivée à l'aéroport de Féritégy I, Leurs Altesses Royales furent accueillis par Monsieur Tadé Alföldy, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et Monsieur Zoltan Bessanyei, Ambassadeur, Chef du Protocole. L'accueil officiel se déroulait, une demie-heure plus tard à la Place Kossuth, en présence du Président de la République de Hongrie et de Madame Árpád Göncz. Le Grand-Duc et le Président Göncz passèrent en revue un détachement militaire et, après l'exécution des hymnes nationaux, les Souverains luxembourgeois furent présentés par le Président et Madame Göncz aux personnalités hongroises venues les accueillir: les représentants du gouvernement hongrois, les représentants du Comité des Relations Extérieures de l'Assemblée nationale, les représentants du Ministère des Affaires étrangères, le Doyen du Corps diplomatique, le Doyen des Attachés militaires. A la salle Náandorfehérvár du Parlement eut lieu ensuite une entrevue du Couple grand-ducal avec le Président de la République de Hongrie et Madame Arpád Göncz.

En début d'après-midi, le Grand-Duc a déposé des fleurs au Monument des Héros. Pendant ce temps, la Grande-Duchesse a visité la Maison Bartók dans laquelle se trouve un musée consacré au célèbre compositeur hongrois Béla Bartók. Plus tard dans l'après-midi, Leurs Altesses Royales visitèrent au Château Vajdahunyad, le quartier du Château ainsi que l'église Saint-Mathias et le Bastion des Pêcheurs.

Relevons que Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a eu un entretien avec Monsieur Tadé Alföldy, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à l'Hôtel Hilton, par le Président de la République et Madame Arpád Göncz. A cette occasion, des discours furent prononcés par Monsieur Arpád Göncz, Président de la République de Hongrie et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous en reproduisons ci-après le texte:

## Discours de Monsieur Arpád Göncz, Président de la République de Hongrie

Monseigneur, Madame,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous saluer, Monseigneur, Madame, ainsi que tous les membres de votre suite, à l'occasion de la visite d'Etat que vous effectuez en Hongrie. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. La visite dont vous nous honorez constitue, à nos yeux, un signe de confiance et de sympathie manifestées à l'égard de la Hongrie. Je peux vous promettre, au nom du peuple hongrois ayant pris le chemin de la démocratie, que nous ferons tout pour mériter cette confiance et cette sympathie à l'avenir aussi.

Le Luxembourg et la Hongrie se trouvent dans deux régions relativement éloignées d'Europe, respectivement à l'ouest et à l'est d'Etats germanophones. Au cours de leur histoire, nos pays ont suivi des voies différentes.

Les siècles de notre histoire ont uni notre sort au moment où, en 1387, Sigismond de Luxembourg a été couronné

roi de Hongrie. En sa personne, c'est un homme politique d'une stature européenne qui a pris la direction des affaires de notre pays médiéval, divisé par des crises internes et menacé par les Turcs. Devenu empereur romain-germanique, il a œuvré surtout pour créer une coalition européenne en face des menaces de l'Empire ottoman. Les conflits opposant les pays du continent n'ont pas permis que ses efforts soient pleinement couronnés de succès.

Par la suite de l'évolution ayant lieu en Europe de l'Est, la fin du 20e siècle offre une fois de plus à l'Europe d'aujourd'hui, aux peuples qui ont vécu tant de souffrance à ce continent, une chance historique de recréer leur unité à laquelle ils aspirent depuis si longtemps. Les changements profonds intervenus en Hongrie font partie organique de ce processus, en ont été même, et nous en sommes fiers, les catalyseurs.

Aux premières élections libres, démocratiques, organisées depuis 43 ans, le peuple hongrois a voté pour le retour en Europe. Après une interruption forcée de plusieurs décennies que des forces extérieures nous ont imposée, il a voté pour que nous puissions retrouver notre place parmi les nations civilisées d'Europe.

Nous sommes conscients du fait que pour parcourir le chemin que nous avons choisi, nous devrons consentir à des sacrifices, travailler dur, avec ténacité. Mais nous avons confiance car notre peuple est laborieux, persévérant et il a souvent fait preuve également de ses valeurs spirituelles, au cours des siècles de notre histoire. Dans notre situation d'aujourd'hui, les mots écrits il y a plus de 100 ans par István Széchenyi, gardent toute leur actualité:

"Certains pensent que la Hongrie fut, moi, je voudrais croire qu'elle sera."

Dans nos efforts visant à créer un Etat de droit démocratique, une économie de marché compétitive, nous sommes encouragés par une large sympathie qui entoure nos aspirations, et la volonté d'aider manifestée par les pays démocratiques européens, volonté incarnée dans des actions concrètes.

L'admission imminente de la Hongrie au Conseil de l'Europe constitue une étape historique dans la voie que nous avons prise et la décision relative à notre adhésion est en même temps, à nos yeux, une preuve du réalisme de nos aspirations et de nos objectifs.

L'histoire et le développement du Luxembourg peut avoir une valeur d'exemple pour nous. Cet exemple prouve qu'un petit pays qui, tout comme nous, n'a cessé au cours des siècles de combattre pour son indépendance et sa survie, peut atteindre, grâce au travail dévoué de son peuple laborieux, des résultats merveilleux.

Monseigneur, Madame,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités,

Je voudrais, pour terminer, exprimer une fois encore tous mes remerciements, vous remercier de la visite dont vous nous honorez, de l'intérêt et de la sympathie que vous manifestez à l'égard de notre pays, du soutien que vous nous avez déjà apporté pour la réalisation de nos objectifs.

Le peuple hongrois espère sincèrement que votre visite contribue à renforcer encore les liens de coopération déjà existants entre nos deux pays et à approfondir les relations politiques, économiques et culturelles, la connaissance réciproque des deux peuples.

Voilà dans quel esprit je lève mon verre en votre honneur, Monseigneur, Madame, à la santé de tous nos chers invités luxembourgeois, de tous nos invités ici présents et au développement fructueux des relations entre nos pays et nos peuples.

## Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Les paroles aimables que vous venez de prononcer à notre égard ainsi qu'à celui de mon pays nous touchent vivement.

C'est de tout cœur que la Grande-Duchesse et moi-même vous remercions pour l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé dès notre arrivée dans votre capitale.

C'est pour nous un privilège de pouvoir être parmi les premiers Chefs d'Etat à nous rendre en Visite officielle en Hongrie depuis la tenue d'élections parlementaires libres et la mise en place d'institutions démocratiques.

Nombreux sont les liens qui nous ont uni au fil de l'histoire.

Le plus illustre de ces liens provient certes du règne de Sigismond de Luxembourg couronné Roi de Hongrie en 1387. Sous le règne de Sigismond, l'ancien duché de Luxembourg et le royaume de Hongrie ont connu la plus grande extension de leur histoire.

Un autre lien historique important est celui de l'émigration de nombreux Luxembourgeois vers la Hongrie au 12e siècle.

Chassés par la misère des temps ces émigrants cherchaient un sort meilleur dans les régions encore peu habitées que le Roi Geiza II de Hongrie voulait ainsi consolider.

Une seconde vague d'émigration s'est produite pendant la deuxième moitié du 18e siècle qui déplaça plus de 5.000 habitants du pays de Luxembourg vers le Banat.

L'histoire récente nous fournit du reste un autre exemple.

En visitant aujourd'hui le magnifique édifice qui abrite le Parlement ainsi que la Présidence de la République, j'ai

pu admirer dans une des salles d'apparat le monumental tableau appelé "Arpad", œuvre du fameux peintre hongrois Munkacsy.

Grâce à son épouse qui était luxembourgeoise, il a effectué de fréquents séjours dans notre pays, ce qui se reflète d'ailleurs dans plusieurs de ses œuvres reproduisant des paysages du Grand-Duché.

Monsieur le Président,

Durant son histoire plus que millénaire la Hongrie, comme d'ailleurs le Luxembourg, a subi souvent des dominations étrangères. La volonté de liberté et d'indépendance de votre peuple n'a cependant jamais pu être brisée.

Ce sont précisément ces valeurs pour lesquelles vous-même, Monsieur le Président, avez combattu et payé un lourd tribut en passant de longues années dans les prisons d'un système politique d'oppression.

Grâce à tous ceux qui comme vous n'ont pas plié sous le joug totalitaire, la Hongrie a été le premier pays à couper une brèche dans le rideau de fer qui depuis près de 40 années a divisé en deux parties notre continent en séparant de façon arbitraire les peuples européens qui pendant des siècles avaient forgé ensemble notre civilisation commune.

C'est avec émotion que nous nous souvenons de l'exode massif de ressortissants de l'ancienne République Démocratique Allemande qui ont pu traverser la Hongrie pour se rendre dans un pays libre de leur choix.

Nous nous réjouissons d'autant plus que la Hongrie soit le premier Etat des pays de l'Est à adhérer pleinement au Conseil de l'Europe d'ici quelques semaines. C'est ainsi que votre pays aura finalement rejoint la famille européenne pour lesquelles l'Etat de droit, le respect et la protection des libertés individuelles constituent les bases d'une démocratie vivante.

Nous savons que la tâche de reconstituer une économie très affaiblie par près de 40 années d'une gestion peu efficace sera lourde et de longue durée.

Le Luxembourg préconise une aide économique **multilatérale** appropriée en faveur de la Hongrie et soutient les initiatives prises par le Fonds Monétaire International, par la Communauté Européenne et par le groupe des 24 à travers la création d'une Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (B.E.R.D.).

Je signale au passage que la Hongrie et le Luxembourg font tous les deux partie du même groupe au sein du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ce qui leur permet de mieux coordonner leurs vues et leurs actions au sein de ces importantes organisations.

Sur le plan de la coopération économique **bilatérale** le Luxembourg est également présent. Ainsi voudrais-je rappeler la création d'une importante joint-venture pour la construction, à Orashasa, d'une usine permettant la fabrication de verre plat d'après des technologies les plus avancées.

Ce projet comportant un investissement de plus de 100 millions de dollars représente j'en suis convaincu le début d'une coopération encore plus intense et mutuellement fructueuse entre nos deux pays.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de souligner ici combien le destin de votre pays et de son peuple nous tient à cœur.

Aussi voudrais-je maintenant vous inviter à lever vos verres et à boire à la santé de Son Excellence Monsieur le Président de la République et de Madame Göncz, à l'avenir de la Hongrie et au bonheur de son peuple courageux.

Dans la matinée de la deuxième journée de la visite d'Etat en Hongrie, son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu, dans les appartements de sa résidence, le Président du Parlement hongrois, Monsieur György Szabad. Leurs Altesses Royales se sont ensuite rendus à Esztergom, ville qui est le siège du Primat de Hongrie, pour visiter d'abord la Basilique et le Trésor de l'église. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu ensuite, au Palais épiscopal, un entretien avec le Cardinal László Paskai, Primat de Hongrie, Archevêque d'Esztergom.

A bord du bâteau "Cönyd", les hôtes luxembourgeois ont fait une promenade sur le Danube, d'Esztergom à Visegrád, où un déjeuner fut offert en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par Monsieur Béla Havasi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères hongrois à l'Hôtel Sylvanus. L'après-midi fut consacré à une visite de Szentendre.

Dans la soirée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistaient à l'Opéra National à Budapest à une représentation de l'opéra "Ormindo" de Cavalli. Un dîner offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République de Hongrie et de Madame Arpád Göncz à l'Hôtel Intercontinental clôtura le programme de la seconde journée de la visite officielle.

Dans la matinée du 19 octobre, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent à Budapest l'Institut Petö pour enfants handicapés cérébraux et le Musée national, hébergeant notamment la couronne de Saint-Etienne, premier roi de Hongrie.

Après un déjeuner offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, au Restaurant Gundel, par Monsieur György Szabad, Président du Parlement hongrois, le Couple grand-ducal a visité, à Obuda, l'exposition permanente du sculpteur hongrois Imre Varga, en présence de l'artiste. Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite à l'aéroport de Ferihegy I, où eut lieu la cérémonie de départ. Après avoir pris congé de Monsieur Tadé Alföldy, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et des autres personnalités, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Luxembourg.

# Visite et discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Parlement européen

Le 22 novembre 1990, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à Strasbourg pour une visite officielle auprès du Parlement européen. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et de Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, ainsi que de Monsieur Marcel Mart, Maréchal de la Cour, ont été accueillis à leur arrivée devant le Palais de l'Europe par Monsieur Enrique Baron Crespo, Président du Parlement européen, en présence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Enrico Vinci, Secrétaire général du Parlement européen, Monsieur Nic. Estgen, député européen, et Monsieur Paul Faber, Ambassadeur, représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe. Après une entrevue avec le Président du Parlement européen et après avoir salué les vice-présidents, le Grand-Duc s'est rendu à l'hémicycle; il y a prononcé un discours dans le cadre d'une séance solennelle à laquelle assistaient notamment les six membres luxembourgeois du Parlement européen: Monsieur Nic. Estgen, Monsieur Ben Fayot, Madame Astrid Lulling, Madame Viviane Reding, Monsieur Marcel Schlechter et Madame Lydie Wurth-Polfer, le Président de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Jacques Delors, Monsieur Jean Dondelinger, membre de la Commission, le Prince Guillaume ainsi que beaucoup d'autres personnalités et un grand nombre de membres du Parlement européen.

Après la séance solennelle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité l'exposition "Présence du Luxembourg" organisée dans le hall de l'ancien bâtiment du Parlement européen. Un déjeuner fut offert ensuite par le président du Parlement européen en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, au Palais Rohan. Dans la bibliothèque du Palais Rohan, le Couple grand-ducal fut invité par Madame Cathérine Trautmann, maire de Strasbourg, à signer le livre d'or de la ville.

Une réception à la résidence du Représentant permanent du Luxembourg, à laquelle étaient invités les luxembourgeois résidant à Strasbourg, clôturait la visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse auprès du Parlement européen.

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la séance solennelle:

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement Européen,

L'accueil qui nous est réservé aujourd'hui dans cette enceinte, tout comme la cordialité des paroles de bienvenue qui viennent de nous être adressées, nous ont beaucoup touchés.

Je voudrais me faire l'interprète de la Grande-Duchesse, et de toutes les personnalités de notre délégation pour vous exprimer ma profonde gratitude.

C'est un privilège particulier que de pouvoir m'adresser aux représentants élus des 12 pays et des 340 millions de citoyens qui forment notre Communauté.

Longtemps limitée dans ses ambitions, votre Assemblée joue depuis les dix dernières années un rôle déterminant dans l'activité communautaire. Avec le Conseil et la Commission elle est une des trois institutions majeures de notre édifice institutionnel.

Les débats comme les prises de position adoptés dans cette enceinte trouvent de larges échos dans nos opinions publiques. Nul doute, le Parlement européen joue à présent un rôle moteur dans la voie de l'intégration. Il a accéléré ce processus à partir des potentialités offertes par l'Acte Unique qu'il a largement contribué à ébaucher.

D'éminents Européens sont issus de vos rangs. A regarder la composition actuelle de la Commission, ce constat prend un relief particulier.

Je ne vous dissimulerai pas que mon plaisir se double du fait de me trouver à Strasbourg. A l'instar de la capitale de mon pays, Strasbourg, ville historique, à plus d'un titre, est intimement lié au procéssus européen d'intégration.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement Européen,

Le moment de ma présence parmi vous me paraît également des mieux choisis.

Nous sommes au lendemain du sommet historique de Paris de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. 34 Etats souverains sont à présent solidairement engagés dans une œuvre que je qualifierai de "deuxième renaissance" de l'Europe.

Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères qui ont représenté mon pays à l'occasion de cet événement exceptionnel, ont pu mesurer l'ampleur des mutations profondes en cours.

Nous voilà aujourd'hui en rupture avec 45 années marquées par la guerre froide et la division de notre continent:

Je ne me rappelle que trop bien le climat de peur et de menaces de l'époque, où j'ai rendu visite au Conseil de l'Europe. C'était en 1956.

D'aucuns n'hésitent pas à affirmer à présent que c'est en définitive la première guerre mondiale que nous venons enfin de terminer. Elle avait engendré des dictatures meurtrières qui, à leur tour, ont enfanté la deuxième grande conflagration de ce siècle.

En réalité nous avons un rendez-vous avec notre propre histoire. Dans les présents bouleversements, notre Communauté apparaît comme un catalyseur et un aimant. C'est aussi le moment où le Luxembourg s'apprête à assumer la Présidence au sein des instances au Conseil des Ministres.

Mes compatriotes éprouvent une fierté particulière d'avoir été associés dès le départ au processus européen. Le fait que Robert Schuman soit né et ait vécu sa jeunesse à l'ombre de notre capitale souligne cet attachement. Je me rappelle volontiers l'installation de la Haute Autorité et l'arrivée de Jean Monnet assisté de collaborateurs dont l'intelligence rivalisait avec l'ambition d'entreprendre.

Avec l'établissement à Luxembourg des premières institutions communautaires, notre capitale s'est profondément transformée. Des capacités d'accueil pour une vingtaine de milliers de personnes ont été réalisées. Ai-je besoin de souligner devant vous le préjudice considérable que toute atteinte à cette situation de fait pourrait créer!

Pour le Luxembourg, le choix de l'Europe est un choix naturel.

Pays de transition, parce que situé au point de rencontre de deux cultures, mon pays trois fois démembré au cours de son histoire millénaire, est représentatif des péripéties souvent tragiques qui ont marqué si douloureusement le vieux continent.

Paradoxalement, mon pays a été tour à tour victime et bénéficaire de sa double appartenance culturelle.

Après avoir accédé à l'indépendance voici tout juste 150 ans, l'impératif de tous les responsables politiques ainsi que des chefs d'entreprises a été la recherche d'un espace économique qui dépasse les frontières octroyées à Londres en 1839. Le Zollverein, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le Benelux sont les repères de cette démarche constante.

La prospérité du Luxembourg est due en réalité à l'acceptation sans réserve — et cela avant tous les autres Etats membres — des quatre principes de base inscrits au Traité de la Communauté Européenne que sont la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

En engageant dès 1952 tout notre potentiel sidérurgique c'est-à-dire les deux tiers de nos capacités industrielles dans la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, notre choix en faveur de l'Europe était devenu irrévocable. En fait, tout le pays s'était exposé aux décisions de la première gestion supranationale imaginée par Jean Monnet.

L'Europe est une chance exceptionnelle pour le Luxembourg. Le fait d'appartenir à une Communauté de 12 Etats, maîtresse de son destin, lui permet de partager avec ses partenaires des souverainetés que sa taille et la modestie de ses moyens ne lui permettraient plus d'exercer seul.

D'aucuns nous envient cette place. Ils s'étonnent parfois du rôle que ce petit Etat est en mesure d'assumer dans cet ensemble. Un constat s'impose à cet égard. Les pertes de souveraineté sont plus que compensées par les gains de souveraineté au niveau supérieur de la Communauté. Ce constat s'impose aussi à nos grands partenaires dans la défense de leurs intérêts de par le monde.

La réussite de notre Communauté tient également au fait que la diversité parmi les Etats membres n'a jamais été considérée comme un obstacle à l'Union. Nous le devons aux Traités de Paris et de Rome.

La diversité est tout le contraire de l'uniformité. L'Union suppose le respect des traditions politiques et culturelles de tous ses membres.

Le Luxembourg apparaît à ce titre comme un exemple à méditer: les nationalités, les cultures, les langues et les tempéraments caractéristiques de tous les pays de notre Communauté s'y côtoient. Cela n'a pas empêché le Luxembourg de façonner son destin à sa manière, et de rester une nation avec son identité propre.

Les deux clefs de voûte de la réussite communautaire sont:

— le respect de la règle de droit qui s'impose à tous;
— l'équilibre institutionnel qui assure à tous les Etats, même les plus modestes, la pleine participation aux processus de prise de décisions.

Ces deux prémisses doivent absolument présider aux réformes que nous engageons à l'orée de la Présidence luxembourgeoise.

En 1985 la Présidence luxembourgeoise s'est terminée par l'adoption de l'Acte Unique. Depuis lors la perspective contraignante à l'horizon 93 du Grand Marché Intérieur, demeure notre préoccupation. Le refus du déclin économique d'alors nous oblige, aujourd'hui, à parachever notre édifice:

— par l'Union économique et monétaire d'abord: l'exemple des Etats-Unis d'Amérique nous trace la voie. Sans marché unique et monnaie unique, il n'y a pas de lendemain pour notre Communauté.

— par l'Union politique ensuite; la défense de nos intérêts communs essentiels, tout comme notre ambition d'exercer une influence effective sur le cours des événements, supposent une politique étrangère et de sécurité commune dans le respect des engagements souscrits dans le cadre d'alliances librement consenties.

Soyons conscients que la définition des règles de jeu d'un marché vraiment unifié, la création progressive d'une monnaie commune, la mise en commun des capacités d'agir sur le plan international représentent les trois piliers essentiels de toute fédération réussie dans l'histoire des nations. Il n'en va pas autrement de notre Union de demain.

Une telle approche implique naturellement une plus grande efficacité dans nos processus de décision, et un passage à l'action concrète.

Il va sans dire que cette Union ne doit pas prendre l'aspect d'une forteresse. Cette forme d'architecture militaire a fait son temps. Elle a causé bien des malheurs.

Partenaire respecté et écouté dans le monde, notre future union doit rester ouverte à tous les pays européens et démocratiques qui acceptent nos règles présentes et futures, celles que nous sommes en train d'élaborer ensemble.

L'histoire s'accélère d'une façon vertigineuse. Elle nous place devant des situations inimaginables voici à peine 15 mois.

Pour la première fois dans l'histoire de notre continent, de San Francisco à Vladivostock — 34 pays souverains sont sur le point d'accepter un même régime politique avec les règles de la démocratie élective, et de fonder leur prospérité sur les mêmes lois de l'économie sociale de marché.

En second lieu, notre Communauté doit faire acte de solidarité avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. L'accord sur une politique vigoureuse à l'adresse de l'ensemble de ces démocraties aux assises et aux infrastructures encore si fragiles est un devoir prioritaire.

Les populations d'Europe centrale et de l'Est ne se contenteront pas à la longue de la seule liberté de réunion et d'association.

Je suis convaincu que l'histoire nous jugera sévèrement si nous devions nous comporter comme un club de privilégiés, incapables de répondre sans tarder aux appels de ces pays.

Engagés dans de difficiles restructurations économiques, certains doivent à présent faire face au déficit énergétique qui menace de les étrangler à brève échéance.

Je salue dans ce contexte la proposition avancée par le Président Delors au Sommet de Paris, visant à l'ébauche d'une vaste coopération énergétique à l'échelle de notre continent, où l'Union Soviétique avec ses immenses ressources trouvera sa place.

Notre action à ce titre s'impose aussi face à la résurrection des minorités ethniques. Cette résurrection sera d'autant plus forte dans les pays où les montres se sont arrêtées depuis 1939.

En l'absence d'une action substantielle et urgente, des vagues d'immigrants des anciens pays de l'Est européen risquent de déferler sur nos pays, à la recherche d'emplois et d'un bien-être social qui leur sont refusés dans leurs propres pays.

Il est essentiel que nous prenions conscience à la fois de la formidable force d'attraction que nous représentons, comme des risques de tensions futures d'une intégration aléatoire de ces millions de personnes.

C'est un impératif pour une Union européenne prospère et démocratique que de remédier aux causes de l'exode et d'éviter que ne se crée à ses frontières orientales une cassure entre pays pauvres et riches qui se substituerait au défunt clivage idéologique Est-Ouest.

Mon propos ne vise pas à la défense égoïste de nos identités culturelles et nationales. Le Luxembourg qui compte 28 % d'étrangers parmi sa population résidentielle connaît les exigences d'une vraie politique d'intégration. C'est ainsi que mon pays a pu échapper à la xénophobie.

La dimension sociale de la Communauté européenne reste encore largement sur le métier. Les droits fondamentaux inscrits dans la "Charte Communautaire des droits sociaux, fondamentaux des travailleurs" attendent d'être traduits en instruments juridiques contraignants, notamment dans les domaines de la santé, de la couverture sociale, et des handicapés.

Le cadre de vie et la préservation de notre environnement constituent un autre domaine privilégié de l'action communautaire: qui mieux pourrait en assurer la défense pour notre jeunesse et les générations d'avenir de nos douze pays réunis.

Qu'il s'agisse de la pollution transfrontalière ou des agressions écologiques à l'échelle de la planète, seule la première puissance commerciale du monde — que nous sommes — aura des chances de réduire à néant l'argument fallacieux qu'il faut continuer à polluer pour rester compétitif vis-à-vis d'autres pollueurs.

La conférence sur les perspectives climatologiques qui vient de tenir ses assises à Genève nous indique la voie à suivre.

M'adressant au Parlement Européen, je ne voudrais pas omettre parmi les grandes causes la vocation historique de notre Communauté vis-à-vis du monde en développement. Il nous faut en effet nous prémunir du danger que d'aucuns qualifient d'euro-centrisme. Au contraire, l'œuvre entreprise à travers les conventions de Yaoundé et de Lomé, l'action en direction des pays non-associés d'Asie et d'Amérique latine doivent être amplifiées.

Ce serait une grande erreur de notre part de nous dispenser de nos responsabilités vis-à-vis des populations en détresse dans l'hémisphère sud de notre planète. Le sort tragique réservé quotidiennement à des centaines de milliers d'enfants est un drame qui doit également révolter nos consciences.

En nous attaquant aux racines du sous-développement, nous sommes en mesure d'arrêter — alors qu'il est encore temps — la prolifération des idéologies d'exclusion. C'est aussi la meilleure approche pour conjurer l'énorme mouvement d'immigration clandestine des réfugiés de la faim, animés par l'illusion qu'ils trouveront chez nous ce que nous n'avons pas réussi à créer chez eux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés Européens,

Pour réussir, il nous faut davantage nous unir.

Ce n'est pas le moment de nous éterniser dans de stériles querelles inter-institutionnelles, qu'il s'agisse de l'hébergement des lieux de travail de nos institutions, ou de l'articulation des pouvoirs au sein de la future union.

Les controverses sur la légitimité démocratique ne sont également qu'apparentes: qui saurait prétendre que la démocratie n'est pas à l'origine de notre processus d'intégration, que tous les acteurs qui y participent peuvent revendiquer à un titre ou à un autre une légitimité.

Nous ne pouvons différer dès lors nos réponses aux grands défis de l'heure. Les pays européens attendent qu'ensemble et solidairement nous allions résolument de l'avant.

Les sondages sont d'ailleurs là pour nous le rappeler.

Le nouvel ordre mondial qui émerge à présent appelle une communauté dynamique, imaginative, ouverte et solidaire.

Vous êtes les mandataires élus de nos pays. Sachez mobiliser et entraîner derrière vous toutes les forces créatrices.

Aucun de nos Etats — fût-il puissant — n'est en mesure d'agir seul face aux défis de l'heure. Notre Communauté, avec les institutions et les instruments qui ont fait leur preuve, est en revanche capable, si elle s'en donne les moyens, de proposer aux six milliards d'êtres humains un modèle d'avenir fait de solidarité et de dignité, un avenir qui s'articulera sur la justice sociale, le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Voilà notre ambition commune à l'orée du 21e siècle.

# Visite officielle de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer en URSS

Répondant à l'invitation de Monsieur Nicolaï Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS, Monsieur Jacques Santer,Premier Ministre, a effectué, du 21 au 24 octobre 1990, une visite officielle en URSS.

Dans la soirée du 21 octobre, Monsieur le Premier Ministre Santer fut accueilli à l'aéroport de Moscou par Monsieur Nicolaï Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS qui était entouré de plusieurs ministres, notamment du vice-ministre des Affaires étrangères, Monsieur Petrowsky et de Monsieur Alexander Andeev, directeur au ministère des Affaires étrangères pour le département de l'Europe de l'Ouest. A la cérémonie d'accueil assistait également Monsieur Hubert Wurth, Ambassadeur du Grand-Duché à Moscou.

Après l'exécution des hymnes nationaux, Monsieur Santer et Monsieur Ryjkov ont passé en revue un détachement militaire. Le Premier Ministre luxembourgeois s'est ensuite rendu à l'Ambassade du Grand-Duché. Monsieur Santer était accompagné de Madame Santer ainsi que de Monsieur Albert Hansen, Administrateur général au Ministère d'Etat, Monsieur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Lex Roth, Directeur du Service Information et Presse, Monsieur Yves Mersch, Directeur du Trésor, Monsieur Alphonse Berns, Directeur des Relations économiques internationales au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Georges Schmit, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie, Monsieur Georges Santer, Directeur du Budget, des Finances et de l'Administration au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Guy Dockendorf, Professeur-Attaché, chargé de la direction du Ministère des Affaires culturelles et Monsieur Armand Clesse, Conseiller spécial, ainsi que d'une délégation économique.

Dans la matinée du 22 octobre, Monsieur Santer a déposé des fleurs au Monument du Soldat Inconnu et il s'est ensuite rendu au Kremlin, où il a eu des entretiens avec Monsieur Nicolaï Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS. Au courant de la même matinée, une Convention sur les transports routiers internationaux et un Programme des échanges culturels et scientifiques pour 1991/1992 entre l'URSS et le Grand-Duché de Luxembourg ont été signés, en présence de Monsieur Santer et de Monsieur Ryjkov.

Relevons aussi que, dans le cadre de la visite, une exposition d'œuvres de 31 artistes luxembourgeois, nés après 1945, a été inaugurée par Monsieur Jacques Santer, dans la salle des expositions Krymski Val.

Dans l'après-midi le Premier Ministre Santer a eu des entretiens avec Monsieur Michael Gorbatchev, Président de l'URSS au Kremlin. Il a eu en outre des entrevues avec Monsieur Anatoli Loukianov, Président du parlement soviétique, et Monsieur L. Abalkine, vice-président du Conseil des Ministres, et, le lendemain, avec Monsieur Stjepan Silaryan, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS.

Au cours de la dernière journée de la visite officielle, Monsieur le Premier Ministre Santer a eu des entretiens à Zagorsk et au monastère Danilov avec les plus hauts dignitaires de l'Eglise orthodoxe russe.

# Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark

Les 10 et 11 octobre 1990, Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg. A son arrivée à l'aéroport du Findel, Monsieur Schlüter fut accueilli par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Après avoir passé en revue un détachement d'honneur de l'Armée, Monsieur le Premier Ministre de Danemark s'est rendu à l'Hôtel de Bourgogne où eut lieu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères. En début d'après-midi, Monsieur Schlüter a déposé des fleurs au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Après une réunion de travail le programme prévoyait une entrevue avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés. Une réception fut offerte ensuite par le Premier Ministre de Danemark en l'honneur de la Communauté danoise établie au Luxembourg dans les salons de l'Unibank.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark et de Madame Anne Marie Vessel Schlüter par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, au Château de Bourglinster. A cette occasion, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre luxembourgeois, et par Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

## Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Dear Prime Minister,
Dear Mrs Schlüter,
Ladies and Gentlemen,

First of all, I should like to welcome our guests from Copenhagen in the Grand-Duchy of Luxembourg, and more specifically in this historic castle of Bourglinster. I trust that all the members of the Danish delegation enjoy their short stay in our country.

Your Excellency,

Since Denmark joined the European Community in 1973, your country has been deepening its relations with the other member States, including the Grand-Duchy. Luxembourg has seen a growing number of Danish citizens establish themselves here. Most of them work in the European Institutions present on our soil, or alternatively in one of the Scandinavian banks established in the City of Luxembourg.

You have just had, Your Excellency, the opportunity of meeting a number of your fellow-citizens living in the Grand-Duchy.

On a more general level ties between the Kingdom of Denmark and Luxembourg have become stronger and more intense over the last years.

Nobody in Luxembourg has forgotten the cordial welcome given to their Royal Highnesses Grand-Duke Jean and Grand-Duchess Joséphine Charlotte during their official visit to Her Majesty Queen Margarete in October 1988. This visit took place a few months only after the very successful Danish Presidency of the European Communities.

Good bilateral relations are indeed normal in a Community which is engaged in a dynamic process of further unification.

Some years ago, all of us had to resist to the emergence of the so-called Euro-pessimism, while the E.C. was more preoccupied with the resolution of its internal problems than with the construction of a common future. But since the adoption of the Single Act elaborated during the last presidency of Luxembourg, we have found back to a new dynamics.

The realization of the internal market has made enormous progress as we are approaching the target date of 1993.

The objectives of an Economic and Monetary Union have meanwhile been agreed on. An intergovernmental conference will soon begin to work on the necessary modifications of the Treaties.

A second conference will deal with the political issues and discuss the contents of the future European Union.

Luxembourg has always favoured the objective of a political union. With Denmark we believe, however, that smaller countries have to preserve their own identity and thus we plead for a Community based on the economic and cultural diversity of its member States.

Yet not only the European Community is witnessing fundamental changes. Even more crucial are the events which are taking place this year in central and eastern Europe. Totalitarian regimes are being replaced by democracy and pluralism. The Soviet Union is slowly converting towards a market economy. Germany, after so many years of unvoluntary splitting, due to the Second World War, has been able to reunify as one State.

In your Opening Statement to the Folketing on Tuesday the 2nd of this month, Excellency, you said. "It has been gratifying to note the process towards German unity take place precisely within a European framework". This expresses exactly the position of the Luxembourg government in this matter.

Recent developments in Eastern Europe can only be wel-

comed, yet we know that the economic problems deriving from them render the help of western countries necessary. The former State economies must be allowed to enter the free world economy smoothly or at least without too dramatic upheavels.

Your Excellency,

A new political order is appearing not only in Europe, but throughout the world. The shock of the invasion of Kuwait by the Irakian army has been a first and convincing test for this new order. The United Nations have condemned this unacceptable violation of international law. Moreover they have adopted strong economic sanctions and have done the necessary to enforce these decisions, agreed upon unanimously.

No country has vetoed the resolutions of the Security Council and it has been possible to largely isolate the brutal aggressor. Irak simply has to withdraw from Kuwait. The Government of the Grand-Duchy would like very much if this could be achieved under the auspices of the United Nations Organisation. This would be the proof that under the new world order, any breach of international law will be sanctioned, and that the mechanism provided by the UNO to ensure world peace will work efficiently in the future.

For small countries like ours', which have to rely on international treaties rather than on military force to secure their freedom, this would be an achievement more precious than any other.

Your Excellency,

The extremely constructive discussions we have had today have shown a large convergence in our views on all these subjects. Our conversations have stressed the common interests of smaller countries within the European and World Community.

In order to strenghten our bilateral links with Denmark, on the economic, financial and cultural level, the Luxembourg Government has decided to establish a diplomatic mission in Copenhagen in the second half of 1991.

Ladies and Gentlemen,

I invite you to raise your glasses to the health of Prime Minister and Mrs Schlüter, and to the friendship between the Kingdom of Denmark and the Grand-Duchy of Luxembourg.

## Discours de Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre de Danemark

Mr. Prime Minister,
Mrs. Santer,

Ladies and Gentlemen,

First of all my wife and I wish to thank you for your kind invitation. It is a great pleasure for us to visit the Grand Duchy of Luxembourg, a country which we in Denmark cannot but admire.

Luxembourg — a country in the heart of Europe — has when we look back in history always been in the midst of affairs. So much so that countries close by such as Belgium, the Netherlands, France and Germany, but also Spain have tried to influence and at times even rule Luxembourg.

Never the less the name of the country can be traced way back as early as 963. This gives an idea of Luxembourg's persistant will of independence and self-definition but also of a positive relationship with the countries surrounding you.

Luxembourg's ability to maintain the balance between independence and openness is also vividly seen in your culture. The language is just one very important example. Surrounded by large countries and widely spoken languages as French and German, you continue to nurture your own language Letzeburgisch. At the same time you only very seldom find people so multilinguistic as the people here in Luxembourg.

The Letzeburgische proverb so often drawn to attention still stands:

"Mir wëlle bleiwe wat mir sin" ("Vi ønsker at forblive det vi er").

This balance between national and international reliance has often proved to be a difficult one not least for the smaller countries — a category to which both our countries belong.

Belonging to the smaller countries often means to us being restricted by fewer resources than the larger countries. One of the consequences for Denmark has been that our ambassador, accredited to Luxembourg has resided in Bruxelles, not in Luxembourg. This has merely been a consequence of the size of our country. We have — as you know — always held the close contact with Luxembourg in high esteem, and still do.

Being here in your beautiful country today, I have the great pleasure of informing you that we in Denmark have decided to establish a balance, between our wishes and actions:

We have decided to upgrade our embassy here in Luxembourg and to appoint a residing ambassador to Luxembourg as soon as possible.

I trust this step will be another proof of the already good relations between our two countries. A relationship I find very valuable which once again was proved to me during my talks and discussions here in Luxembourg this afternoon.

Good relations and the ability to find a balance between national selfreliance and international cooperation will be in focus yet again as we embark on the process of the two government conferences in the Community. As president of the EC in the coming half year, Luxembourg will lead this very important endeavour.

This new path we are entering in the Community is just one out of many challenges we face in the time to come.

Only a few days ago we witnessed the unification of Germany. We are pleased to have a united Germany among us in the Community and in the North Atlantic Alliance.

After the tremendous changes in Germany, in Central and Eastern Europe as well as in the Soviet Union we face the challenge of building a new security system for Europe while still maintaining the Atlantic Alliance as the basis of our security.

The conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE) will also be a forum where we can consolidate the new democratic, peaceful and united Europe. We have great expectations for the Paris summit in November this year along these lines.

Also the United Nations have been revitalised in the last few months. On a very grave background with the Iraqi invasion of Kuwait, I am sorry to say. We have, however, witnessed a whole new unity in the world, supporting the measures taken against Iraq. A unity which gives us great expectations of a new international order bringing us closer together working for the same goals of security and cooperation.

In this process we must not forget that the smaller countries also have a role to play. Both our countries are fully engaged in the process, on both national basis and through the Community. Seen from a small country I would like to stress a saying often used in Denmark:

"What counts is not only quantity but moreover quality!"

With these words, Mr. Prime Minister and Mrs. Santer, I once again would like to thank you for your hospitality towards my wife and me. I should like to thank the people of Luxembourg as well for their hospitality and raise my glass in a toast for continued good relations between our two countries.

Le lendemain, 11 octobre, Monsieur Poul Schlüter a eu un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire; il a été reçu ensuite en audience au Palais grand-ducal, par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Après une conférence de presse, Monsieur Schlüter et Madame Vessel Schlüter se sont rendus à l'aéroport d'où les hôtes danois sont retournés à Copenhague. Notons que le programme de Madame Vessel Schlüter prévoyait un entretien avec les responsables de Euroballet, une visite de la Faïencerie Villeroy & Boch, de la classe de ballet du Conservatoire de Musique de Luxembourg, une promenade sur la Corniche et une visite du Musée National d'Histoire et d'Art.

# Visite à Luxembourg de Monsieur Frederik W. de Klerk, Président de la République d'Afrique du Sud

Le 25 octobre 1990, Monsieur Frederik W. de Klerk, Président de la République d'Afrique du Sud, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Le Président était accompagné de Madame de Klerk, ainsi que de Monsieur Roelof F. Botha, Ministre des Affaires étrangères, et de Madame Botha. Après une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à l'Hôtel de Bourgogne, le Président de la République d'Afrique du Sud et Madame de Klerk ont été reçus en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal. La visite s'est poursuivie par une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères. Cette entrevue fut suivie d'une réunion de travail.

A midi, un déjeuner fut offert en l'honneur de Monsieur de Klerk, Président de la République d'Afrique du Sud, par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à l'Hôtel Saint-Maximin. A cette occasion, le discours suivant fut prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.

Mr. President,

As it is the first time that you come to Luxembourg, allow me first of all to welcome you to the Grand-Duchy of Luxembourg.

This morning, we extensively talked about your country. You described us in detail what you are trying to accomplish in South Africa. On your inauguration you claimed that your goal was a new South Africa. We discussed about this very promising hope but aswell of the difficult situation which prevails in your country. None the less, the last United Nations' report states that the country has reached the threshold of such a new era and that the political process on which it has embarked holds encouraging prospects of leading to the dismantling of apartheid.

So, since last December, some very important steps forward have been taken. I refer to the commitment by the government to abolish the apartheid system, to the release of political prisoners and in particular, of Nelson Mandela, to the unbanning of political parties and movement and finally to the lifting of the state of emergency, completed since October 18th of this year on the whole of the South African territory.

But most importantly, a process of dialogue has been effectively set in motion with the talks held in Cap Town since May between you, Mr. President, and Nelson Mandela, the governement, and the African National Congress, for common commitment towards peaceful process of negotiations. Luxembourg, as part of the European

Community, expressed its strong support for this political process.

Mr. President,

Five years ago, our Foreign Minister led a troïka mission to South Africa on August 30 and September 1st 1985. The report — as you know — was very negative. A second European troïka visited South Africa from May 11th to 14th of this year. Having had extensive contacts with all the political parties in the country, the mission noted a significant improvement of the political climate.

But there is still a long and difficult road ahead. Some of the discriminatory legislation (like the Separate Amenities Act) has been scrapped, but some of the pillars of apartheid — the Group Areas Act, the Land Act, the Population Registration Act — have not yet been removed.

So, while taking stock of the positive trends, the Twelve note with great concern that the process of changes encounters many difficulties and challenges at various levels: the social and economic problems, the politically related violence and, in more general terms, the anxiety generated by the changes which are coming about. On the other side, we note with great satisfaction that further progress is being achieved every day. Your meeting with Mr. Nelson Mandela on October 8th is an encouraging sign, although a sign which indicates that negotiations will be long and hard. We welcomed the Groote Schuur Agreement and the Pretoria Minutes as milestones of the new evolution. We noted the suspension of armed struggle by ANC, which in our opinion is a first step towards the laydown of a new Constitution; (and I quote you again, Mr. President) "the way is now open to proceed towards negotiation for a new, democratic, non-racial Constitution". Luxembourg's goal, as well as that of the Twelve and that of the international community, is to create the opportunity for all South Africans to determine themselves, in a free and democratic way the future of their country.

South Africa needs a constitutional system based on regular and free elections with universal suffrage. South Africa needs an economic system based on individual initiative and free market entreprise.

But about all, South Africa needs the full respect and implementation of human rights and equal opportunity for all its citizens.

Mr. President,
Your Excellencies,
Gentlemen,

You are well aware of our position on apartheid. We strongly condemn it, and we stay fully committed to its total eradication, by peaceful means and without delay. We remain committed, as well as our eleven partners, to exert all our influence to contribute towards what you call yourself "a totaly changed South Africa, a South Africa which has rid itself of the antagonism of the past, a South Africa free of domination and repression in whatever form, a South Africa in which the democratic forces line themselves behind mutually acceptable goals and against radicalism, irrespective of where it comes from."

You have our support, Mr. President, knowing that reconciliation in South Africa cannot be achieved overnight. We understand that the momentum has been created since your speech on February 2nd. That is why we have called on all parties inside South Africa to join in the process and make a full and responsible contribution to the establishment of this new society. However, in the light of latest developments, it is very disturbing to see that violence is causing tremendous wrongs to the population itself. Parts of the roots of the problem lie in the very system of apartheid. But that cannot change the actual happenings. Everyone, every single South African should work actively to break the cycle of violence. Your joint statement, with the ANC, on August 6th, has expressed your serious concern in this respect. But if the Government and the ANC have a special responsibility to bring about a new political situation, an effective and peaceful transition towards a democratic and multiracial democratic constitution can only be brought about by all the political forces present in the country. We stay committed in assisting you in that task, as well as all the other parties. It is indeed an urgent and fundamental task.

Mr. President,
Your Excellencies,
Gentlemen,

Your presence in Luxembourg already shows — on our side — a changement of mentalities. You have achieved to unban part of 42 years of apartheid in a little bit more than a year, since your election on September 14th, 1989. Already, a positive dialogue has installed itself between the Twelve and South Africa. The sheer existence of it demonstrates that a changement is happening, but, in South Africa as in Europe changements, as I stated before, do not come overnight. My government and I understand that you call upon the irreversability of the actions you have undertaken. We understand as well your wish to bring about a new South Africa. The Community shall, in the near future, assess the existing situation and the prospect for the future. Our Foreign Ministrers have taken this mandate up, two days ago. So, Mr President, I might conclude this toast in saying that the process of change is definitly launched, on both sides.

Mr President,
Excellencies,
Gentlemen,

May I raise my glass to you, Mr. President, to your endeavours and to the hope that the changes you are trying to bring about will succeed.

Après une conférence de presse à l'Hôtel Royal, le Président de la République d'Afrique du Sud et Madame de Klerk ainsi que le Ministre des Affaires étrangères et Madame Botha se sont rendus à l'aéroport d'où les hôtes sont partis en direction du Sénégal. Notons que le programme de Madame de Klerk prévoyait une visite guidée de la ville et une visite de la Faïencerie Villeroy & Boch.

# Les priorités de la présidence luxembourgeoise

Les 6 et 7 décembre 1990 a eu lieu à Luxembourg un séminaire sur les priorités de la présidence luxembourgeoise des Communautés européennes organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman en collaboration avec la "Trans European Policy Studies Association" (TEPSA). Lors de la séance inaugurale, des discours furent prononcés par Monsieur Gilbert Trausch, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur le Professeur Jacques Vandamme des Instituts de TEPSA. Nous reproduisons ci-après les exposés de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères:

## Discours de Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre, Ministre d'Etat

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement luxembourgeois, je voudrais à mon tour vous souhaiter une très cordiale bienvenue à Luxembourg.

Moins d'un mois avant que le Grand-Duché ne succède à l'Italie à la Présidence du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, nous avons cru utile de réunir dans notre capitale un cercle d'experts réputés de divers pays de la Communauté. Nous avons voulu par là engager une réflexion et un débat sur certains sujets prioritaires qui seront à l'ordre du jour de la Présidence luxembourgeoise au cours des six premiers mois de l'année 1991.

Aussi mon Gouvernement a-t-il chargé le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman d'organiser ce séminaire. Beaucoup d'entre vous n'auront peut-être pas encore connu le Centre Schuman. C'est en effet cette année-ci que ce centre a été créé à l'initiative du Gouvernement, comme contribution luxembourgeoise à l'étude de la construction européenne. Européen par sa finalité, ce centre l'est aussi par sa composition, puisqu'il prête notamment son cadre à la coopération entre plusieurs universités de la grande région qui était jadis la Lotharingie. Ayant son siège dans la maison natale de Robert Schuman, le centre constitue en même temps un hommage à ce grand homme qui a été le père politique de l'Europe communautaire.

Pour mener à bien l'organisation de ce séminaire le Centre Robert Schuman s'est associé à TEPSA, Trans European Policy Studies Association, que je voudrais également inclure dans mes remerciements.

Mesdames, Messieurs,

A un moment où l'Europe est en train de retrouver sa véritable dimension continentale, et où la Communauté s'apprête à franchir de nouveaux pas sur la voie de l'Union, il est peut-être bon de jeter un bref coup d'œil vers l'arrière, et de mesurer le chemin parcouru en peu de temps.

Voilà deux ans seulement qu'un rideau de fer quasiment infranchissable séparait l'Europe en deux parties. Personne à l'époque n'aurait osé prédire que cette barrière allait s'effondrer en si peu de temps et que les pays d'Europe centrale et orientale allaient pouvoir entamer la transition vers la démocratie et la conversion de leurs économies.

Aujourd'hui le continent européen n'est plus partagé entre deux blocs. La Communauté Européenne est ainsi devenue un pôle d'attraction encore plus fort et la politique communataire devra désormais tenir compte de cette nouvelle situation.

Mais les changements ont aussi été profonds au niveau de la Communauté elle-même. Il y a six ans, celle-ci cherchait encore son chemin, sans enthousiasme, absorbée par ses propres problèmes financiers, incapable d'avancer sans trébucher. L'époque de l'europessimisme n'est pas encore si loin derrière nous.

Ce n'est en fait qu'à la veille de la dernière Présidence luxembourgeoise qu'un timide espoir renaissait avec la décision de Milan, prise à la majorité simple, de convoquer une Conférence intergouvernementale pour procéder à la révision des Traités. C'était donc à la Présidence luxembourgeoise qu'est incombée la mission de diriger ces travaux. Je me rappelle aussi qu'à l'issue du Conseil Européen de Luxembourg, l'Acte Unique, qui en était le résultat, a fait l'objet de maintes critiques de la part de ceux qui auraient voulu aller plus loin de l'avant.

Et pourtant, personne ne doute plus aujourd'hui que l'Acte Unique a rendu sa dynamique à la Communaté Européenne. L'objectif de la création du grand marché intérieur, l'idée d'un espace comprenant 320 millions de personnes, où les biens, les services, les capitaux et les travailleurs peuvent circuler librement, ont permis de remettre sur la bonne route la construction européenne. Les entreprises de la Communauté ont répondu à l'appel et l'économie communautaire s'est redressée, entamant une période de croissance ininterrompue jusqu'ici.

La Communauté s'apprête à présent à continuer sur cet élan et à avancer un pas plus loin. Après l'achèvement du marché intérieur, c'est l'Union économique et monétaire qui constituera le nouvel objectif.

Il n'est guère douteux qu'en termes économiques, cette nouvelle étape sera également bénéfique pour la Communauté. Grâce à la création d'une monnaie unique, les risques de change dans les transactions intracommunautaires seront complètement éliminés et le coût des transactions sera réduit. Ce qui plus est, l'ECU, en tant que monnaie

unique de la Communauté, deviendrait sur le plan mondial une devise de réserve essentielle, ce qui constituerait un avantage indéniable pour l'économie communautaire.

Et pourtant il est certain que les discussions au niveau de la conférence intergouvernementale ne seront pas faciles. A côté des arguments économiques, des facteurs politiques et psychologues devront être pris en compte.

Facteurs politiques, car on demande aux Etats membres de renoncer à une partie de leur souveraineté, en abandonnant deux instruments importans de la politique économique, à savoir la dévaluation et la politique monétaire.

Et facteurs psychologiques, dans la mesure où le fait de devoir abandonner leur devise nationale, attribut essentiel de la souveraineté, peut constituer une barrière difficile à franchir pour certains pays.

Enfin il ne faut pas oublier que la transition du Système monétaire européen vers l'Union monétaire ne manquera pas de soulever certains problèmes techniques et qu'il convient donc de ne pas précipiter excessivement les choses. Ce constat est encore plus vrai pour les pays dont les monnaies ne font pas encore partie du SME, et pour lesquels il pourrait être nécessaire le cas échéant d'aménager une période de transition suffisante.

Il faut donc prévoir que le chemin vers l'Union économique et monétaire sera encore semé d'embûches. Mais l'autre mission spéciale confiée à la Présidence luxembourgeoise ne s'annonce pas plus facile. Quant à la configuration d'une future Union politique, les positions semblent être, du moins à ce stade, aussi nombreuses que divergentes.

Poussés par les événements intervenus en Europe centrale et de l'est, les Etats membres de la Communauté se sont résolus à remettre sur le métier les questions institutionnelles. L'avenir nous montrera si l'Union Européenne sera à la clé de cette nouvelle conférence intergouvernementale, où si nous devrons nous contenter d'un pas plus modeste dans la bonne direction. Dans une Conférence intergouvernementale, les conclusions doivent être acceptées à l'unanimité. Il faut donc adopter une approche réaliste et chercher des solutions qui puissent satisfaire tout le monde, tout en permettant à la Communauté d'avancer. La Présidence luxembourgeoise en tout cas fera de son mieux pour mener à bien ses discussions, ou au moins de progresser avant de passer le relais à ses successeurs néerlandais.

Quant au Luxembourg, en tant qu'Etat membre participant à la discussion, il sera amené à soulever dans ce contexte la question de la place des petits pays dans une future Union Européenne.

Mesdames, Messieurs,

Les deux conférences intergouvernementales occupent évidemment une place prééminente au programme de la Présidence luxembourgeoise. Elles ne peuvent pourtant pas nous faire oublier la panoplie d'autres tâches qui nous attendent.

A commencer par celle que nous avions initiée lors de notre dernière Présidence, à savoir l'achèvement du marché intérieur. L'échéance fixée au 31 décembre 1992 est désormais proche, et nous entendons la faire respecter. Durant les six premiers mois de l'année prochaine, des progrès essentiels devront donc être réalisés dans ce domaine.

Mais je voudrais aussi insister sur ce qui pour nous se présente comme un corollaire du marché intérieur, c'est-à-dire l'Europe sociale. Nous ne pouvons pas souhaiter que la concurrence entre les économies nationales à partir de 1993 se fasse en fin de compte aux dépens des travailleurs. Aussi le Luxembourg a-t-il la ferme intention de faire de l'Europe sociale une des priorités de sa Présidence. Le volet social a jusqu'ici été quelque peu négligé. Et pourtant il est essentiel que les travailleurs puissent pleinement profiter des avantages découlant du marché intérieur.

Mesdames, Messieurs,

Je ne voudrais pas ici évoquer tous les aspects de la Présidence luxembourgeoise ni m'avancer trop loin dans les sujets qu'il vous appartiendra de traiter. D'autres orateurs compléteront certainement mes propos. Vos propres débats vous permettront d'entrer dans certain détails, d'identifier des problèmes et de dégager des solutions.

Mon souhait est en tout cas que vos discussions puissent fournir de cette façon une véritable contribution à la construction européenne et à la réussite de la Présidence luxembourgeoise.

## Les grands défis de la présidence luxembourgeoise
## Discours de M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères.

L'environnement international dans lequel se situe notre Présidence se caractérise par deux événements majeurs d'une portée exceptionnelle:

— la crise dans le golfe arabo-persique
— l'accélération de l'histoire en Europe de l'Est

L'invasion du Koweit par l'Irak a déjà produit des conséquences importantes et incalculables. Elle n'en constitue pas moins l'incertitude majeure, non seulement pour la Présidence luxembourgeoise, mais aussi et surtout pour les relations internationales en général.

L' action brutale de l'Irak a créé des drames humains pour des milliers de personnes. Les otages ne sont pas seulement européens, ils sont aussi et en très grand nombre égyptiens, pakistanais, philippins et autres.

La crise a provoqué une hausse sensible du prix des produits pétroliers, accéléré l'inflation et ralenti la croissance économique. Elle a arrêté le tourisme dans des régions avoisinantes et mis fin aux remises en argent des émigrés. Si les conséquences économiques en ont été jusqu'à présent très modérées pour les pays développés, elles ont au contraire créé de très graves difficultés pour les pays aux structures économiques encore fragiles, que ce soit au Proche-Orient ou en Europe de l'Est. La Communauté a déjà entrepris une action d'aide qui grève son budget; elle va devoir continuer a le faire en 1991. Ce sera une tâche importante, qui sera conditionnée par l'évolution de la situation.

La grande inconnue, qui devra bien se résoudre prochainement, est la suivante: l'Irak pourra-t-il être amené à se retirer du Koweit par l'effet du blocus, ou y aura-t-il recours à la force? Le compte à rebours commencé avec le vote de la Résolution 678 se termine le 15.1.1991. S'il devait y avoir une guerre, la priorité absolue pour notre Présidence s'imposerait d'elle-même. Même si la guerre était courte — et le Vietnam est là pour jeter le doute sur les capacités de prévision des stratèges — ses conséquences seraient considérables.

Sur le plan économique, les difficultés actuelles s'agraveraient de beaucoup, et la Communauté devrait y faire front. Sur le plan politique, beaucoup dépendrait évidemment de la rapidité de la conclusion.

D'une façon ou d'une autre, même si une solution peut être trouvée sans action militaire, il faudra tâcher de réaménager d'une façon correcte l'ensemble de nos relations avec les pays arabes.

D'autres questions en découleront: Comment réagiraient les pays arabes si des résolutions des Nations Unies étaient imposées par la force dans le cas de l'Irak, mais que nous laisserions tout en état dans les autres zones à risque du Proche-Orient? Qu'en serait-t-il dans le cas de Chypre? Ne faudrait-il pas rester logiques avec nous-mêmes, et relancer avec vigueur la recherche d'une solution, alors même que l'importance stratégique de la Turquie, moindre sur sa frontière nord, s'accroît sur sa frontière est et sud?

Autant de questions que la Communauté européenne ne pourrait pas ignorer, elle qui a toujours attaché une attention particulière à ses relations avec les pays arabes et les autres pays méditerranéens.

Une autre vague de fond dont les conséquences se feront sentir durant notre Présidence est la Perestroïka. La notion d'"accélération de l'histoire" est trop souvent un cliché éculé. C'est néanmoins une expression qui s'applique bien aux mouvements enclenchés par le président Gorbatchev peu après son accession au pouvoir. C'est même vrai à tel point qu'actuellement le rythme s'est emballé et présente des dérives dangereuses. L'Union soviétique elle-même est menacée d'éclatement et se trouve au bord de la ruine économique. La communauté devra organiser une importante assistance économique et, à très court terme, prévenir tout simplement la famine.

Les autres pays de l'Est se trouvent dans des stades variables de consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Ils ont tous besoin d'assistance économique, technique et financière. La ex RDA fait partie désormais de la République Fédérale d'Allemagne et donc de la Communauté européenne. On peut considérer qu'elle sera prise en charge de la manière la plus efficace possible.

A l'égard des autres pays de l'Est, la Communauté devra définir ses relations futures, aussi bien sur le plan politique que sur celui, plus immédiat, de l'économie et du commerce. Le processus s'est déjà engagé et connaîtra de nouveaux développements lors du Conseil européen de Rome. C'est avec amertume que le Président de la Diète polonaise, en visite à Luxembourg au début de cette semaine, a constaté que les actes de la communauté occidentale ne concordent pas avec ses paroles. Il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de poursuivre ce dossier avec toute l'énergie que les circonstances requièrent. Il peut d'ores et déjà être tenu pour certain que les Douze y devront investir des ressources considérables.

Les libertés formelles et le respect des droits de l'homme ainsi que des règles fondamentales de la démocratie sont à la base de nos régimes. Nous soutenons leur propagation partout, et en tout premier lieu chez nos voisins de l'Europe de l'Est. Mais ces règles formelles, pour importantes qu'elles soient, ont peu de chance de pouvoir être respectées sans un minimum de bien-être matériel et de stabilité économique.

L'assistance dirigée vers les pays de l'Est ne devra cependant pas être génératrice de déséquilibres ailleurs. A l'intérieur même de la Communauté de très fortes différences de développement subsistent, et la convergence ne doit pas rester un vain mot. La cohésion des Douze doit être maintenue à tout prix.

Les pays du pourtour sud de la Méditerranée regardent vers les Douze et comptent faire progresser avec eux des relations susceptibles de favoriser leur développement. Déjà l'idée d'une banque méditerranéenne a été avancée à l'instar de la banque qui vient d'être créée pour les pays de l'Est. Cela ne me semble pas une bonne idée: il suffit d'utiliser à bon escient les structures existantes de la Banque Européenne d'Investissement. Que l'idée d'une nouvelle banque ait pu naître témoigne cependant de l'existence d'un besoin réel.

Sur le plan politique l'idée d'une CSMB, lancée au dialogue euro-arabe de décembre dernier à Paris, fait son chemin. Le commerce, la sécurité, les droits de l'homme en Méditerranée seront à l'avant-scène de nos préoccupations au cours de la présente décennie.

La Communauté entretient également de longue date des relations privilégiées avec des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle a des rapports structurés avec l'ASEAN, et les pays de l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Dans tous ces cas les Douze devront se souvenir que leurs responsabilités sont d'ordre mondial. Ils devront en tirer les conséquences, aussi sur le plan financier, dans la limite des ressources disponibles bien entendu.

Ce serait une grave erreur si nous nous laissions entraîner dans un exercice d'eurocentrisme exclusif.

Quelle sera cependant l'étendue géographique de la Communtauté future! On avait pu croire, il y a quelques années, qu'elle avait fait son plein, ou presque. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Un effort est en cours actuellement pour organiser de façon systématique l'espace économique européen, réunissant les Douze et les pays de l'AELE. Il n'est pas sûr que les conclusions répondront aux espoirs qui ont été mis dans ce grand dessein. La Présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire aboutir ce dossier. Dès à présent il apparaît cependant que certains pays AELE voient leur avenir plutôt dans l'adhésion à la Communauté. Il en est certainement ainsi pour l'Autriche. C'est probable aussi pour la Norvège et, qui sait, la Suède.

Cela ouvre des perspectives plus vastes. La Turquie, Chypre et Malte désirent adhérer à la Communauté européenne. Certains des pays de l'Est se sont déjà exprimés dans ce sens, et d'autres le feront sans doute également.

La Communauté doit rester ouverte à tous les pays européens démocratiques et respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit aussi rester un ensemble cohérent et fonctionnel. Il ne saurait donc être question, ni d'admettre tous les candidats potentiels de façon indiscriminée, ni de leur fermer définitivement la porte. Les adhésions auront lieu sans doute par phases successives au cours des dix ans à venir. Cela ne sera donc pas une tâche pour la Présidence luxembourgeoise de 1991, mais les jalons d'une réflexion d'ensemble pourront utilement être posés.

Une telle réflexion devra d'ailleurs porter également sur les pays industrialisés qui ne sont pas susceptibles d'adhérer à la Communauté, et notamment les Etats-Unis, le Canada et le Japon. Un aspect important de ces relations est en train d'être examiné et, j'espère, résolu, à Bruxelles actuellement dans le cadre de l'Uruguay-Round. Sur un plan plus général, des déclarations trans-atlantiques ont été signées. Il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de commencer à les mettre à l'épreuve.

Depuis quelques années la Communauté européenne est soumise à une pression migratoire de plus en plus forte. Il serait bon de définir et d'appliquer rapidement une politique commune à cet égard. Les nouveaux arrivants de l'Est et du Sud ne sont pas des chercheurs d'asile pour des raisons politiques. Ce sont en général des gens qui fuient de leur pays d'origine parce qu'ils n'y trouvent pas des conditions de vie décentes. Ce n'est cependant pas une solution que de les retrouver chez nous en situation irrégulière, en état de quasi vagabondage ou à charge de l'assistance publique.

De telles situations garantissent leur dignité humaine de façon aussi insatisfaisante que dans leur pays d'origine, et elles créent de graves problèmes sociaux chez nous. La Communauté doit développer en commun des politiques pour faire en sorte que ces migrants en puissance soient moins tentés de quitter leur pays. Cela doit se faire naturellement sans porter atteinte à l'accueil traditionnel de ceux qui sont réellement persécutés pour des raisons politiques. Le problème est difficile tant dans la mise au point de solutions concrètes que dans leur application effective. Il s'agit néanmoins d'un des défis les plus urgents et les plus graves qui se posent actuellement.

Voilà une brève esquisse de l'environnement international à la fin de 1990. Cet environnement a rarement été aussi chargé de problèmes et d'incertitudes. La Communauté devra dédier beaucoup de temps et d'efforts à la recherche de solutions.

Parallèlement, les défis internes sont également très substantiels.

Je mentionnerai la préparation du marché unique et les 2 C.I.G.

En premier lieu, l'achèvement du marché unique au 1er janvier 1993. L'échéance fatidique se situera 18 mois après la fin de la Présidence luxembourgeoise. Si l'on tient compte cependant du temps nécessaire à la transposition en droit national des directives communautaires, on arrive à la conclusion que l'extrême limite pour l'adoption de ces directives est la fin de l'année 1991. La consultation du parlement prend de plus en plus de temps. Un calcul élémentaire porte donc à la conclusion que le travail essentiel au niveau du Conseil devra être mené à terme durant la Présidence luxembourgeoise.

Lors du Conseil européen de 1985 à Milan, la décision avait été prise de réunir une conférence intergouvernementale. Nous l'avons gérée et menée à terme, même si la signature effective de l'Acte Unique a eu lieu durant le semestre de Présidence néerlandaise.

Une situation analogue se présentera cette fois ci, avec quelques variantes: Au lieu d'une conférence intergouvernementale il y en aura deux, consacrées respectivement à l'union économique et monétaire et à l'union politique. Nous serons amenés à les diriger de la même façon qu'en 1985, et en puisant dans l'expérience acquise alors.

En 1985 trois pays s'étaient opposés à la convocation d'une telle conférence. En 1990 l'unanimité semble prévaloir. De toute façon, une conférence intergouvernementale peut être convoquée de façon tout à fait légitime avec l'accord d'une majorité simple des pays membres. En revanche, et c'est très important d'y insister, ses conclusions doivent être prises à l'unanimité. Le Luxembourg a poursuivi avec constance cet objectif en 1985 et il est parvenu au résultat désiré. Nous agirons de même cette fois-ci.

Ce sera une tâche très dure, en vue de laquelle la Présidence aura besoin du plein appui de la Commission et du Secrétariat Général du Conseil. Elle devra pouvoir compter également sur la coopération des autres Etats-membres. Ceux qui exerceront la Présidence auront des responsabilités spéciales: ils devront faire preuve d'imagination, procéder à des consultations multiples, prendre des initiatives, sans risquer des fins de non recevoir, mais sans toujours pouvoir être certains du résultat.

Cette responsabilité de la Présidence, combinée avec une grande liberté d'action est indispensable si l'on veut aboutir à des compromis acceptables pour chacun des Douze. En plus, ces compromis ne devront pas trop mécontenter le Parlement européen, faute de pouvoir toujours le contenter entièrement. Des contacts inter-institutionnels fréquents sont donc indispensables avec le Parlement.

En ce qui concerne la conférence sur l'union économique et monétaire, il est relativement facile de définir les objectifs finaux: monnaie unique — autorité monétaire centrale — banque centrale. Ce sont là les conditions d'un espace monétaire unique. La difficulté réside dans la longue marche vers la réalisation de ces objectifs, c'est-à-dire la définition des étapes intermédiaires à la réalisation du stade final.

En revanche, en ce qui concerne l'union politique, je doute qu'il soit possible de définir un objectif global avec quelque précision. Invoquer les notions de confédération ou de fédération ne conduit pas à des résultats juridiquement solides. Il vaut mieux s'en tenir de façon pragmatique à une approche évolutive en vue de rendre la Communauté toujours plus démocratique, efficace, et surtout vivable pour les Européens. Il n'est point besoin pour cela de bouleverser un équilibre institutionnel qui a fait ses preuves. La formule de l'Acte Unique bis me semble beaucoup mieux correspondre aux exigences réelles. Dans une Communauté en constant devenir, cet Acte Unique bis pourra d'ailleurs être suivi dans quelques années par un Acte Unique ter, et ainsi de suite compte tenu de l'évolution en Europe et de la maturation des esprits de peuples européens.

Plus tôt j'ai parlé de l'élargissement de la Communauté par phases successives. Cela seul n'exigera-t-il pas une adaptation constante de ses règles de fonctionnement?

Plusieurs sujets ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux préparatoires de la part des représentants personnels des ministres. Ils ont été discutés au niveau du Conseil, entre eux et avec des représentants du Parlement européen.

Les principaux volets qui figureront à l'ordre du jour de la conférence qui s'ouvrira à Rome le 14 décembre sont les suivants:

— Une meilleure cohérence des relations extérieures de la Communauté et de ses pays membres. Ces relations extérieures forment nécessairement un tout. Le rapprochement, voire la fusion de la coopération politique avec les structures communautaires devra garantir qu'une pleine unité de direction lui soit assurée. Cette "politique étrangère de la Communauté" devra s'étendre également aux questions de défense et de sécurité.

Des problèmes difficiles se posent à cet égard. La défense est un des attributs de la souveraineté par excellence, et y toucher peut éveiller de fortes susceptibilités. Il importe également de ne pas oublier l'Alliance Atlantique à laquelle appartiennent onze des douze pays membres de la Communauté. Même si l'OTAN a perdu ou presque, son "Feindbild" traditionnel, le moment n'est pas venu de la supprimer. Il faut donc trouver un modus vivendi avec l'organisation elle-même, et avec son membre le plus important, à savoir les Etats-Unis d'Amérique.

— Le fonctionnement de la Communauté doit être rendu plus démocratique. Sur ce point, je tiens à rappeler au départ que le Parlement européen a incontestablement une pleine légitimité démocratique. Mais il n'est pas la seule institution communautaire à être dans ce cas. Les gouvernements des Douze, dont les membres siègent dans les Conseils communautaires, dérivent tous du suffrage universel, et peuvent être révoqués par celui-ci. La Commission est nommée par ces mêmes représentants des Etats membres. Déjà par recours aux dispositions actuelles des traités elle peut être renversée par le Parlement européen. Les Parlements nationaux ont leur mot à dire dans l'application de la législation communautaire. Il dépendra d'eux d'approuver en dernière analyse les résultats des deux conférences intergouvernementales.

Sous réserve de cette remarque préliminaire, mais fondamentale, il sera possible d'attribuer des pouvoirs accrus au Parlement européen. On peut étendre la procédure de coopération à toutes les questions qui peuvent être décidées à la majorité qualifiée. On peut élargir les cas dans lesquels l'avis conforme est prévu. On peut prévoir d'abord l'investiture du président de la Commission par le Parlement et ensuite de tout le collège des commissaires choisis par le Président.

— Il serait important de rendre plus efficace le fonctionnement de toutes les institutions communautaires. Déjà actuellement de nombreuses décisions sont prises à la majorité, simple ou qualifiée. On peut en étendre la liste. Faut-il pour cela procéder par extension, en élargissant le nombre des cas dans lesquels le vote à la majorité est possible, ou par exception, en énumérant de façon limitative les cas de recours à l'unanimité? Dans un cas comme dans l'autre, les Etats membres ne voudront pas s'engager à l'aveuglette, mais disposer d'un aperçu d'ensemble des conséquences. Il faudra donc procéder à un inventaire précis, dont pourront découler des règles générales: fixer au départ des principes apodictiques dans l'espoir qu'ils ne conduiraient pas à des surprises désagréables ne serait pas une bonne approche.

— Probablement la compétence communautaire peut être étendue à d'autres domaines. Le Luxembourg attache une grande importance au volet social. Les "opérateurs économiques" dans la Communauté sont en très grande majorité de simples travailleurs, salariés pour la plupart. Il faut éviter qu'ils deviennent les "laissés pour compte" du Grand Marché.

Les conditions de travail et les garanties sociales dont ils jouissent leur sont plus proches que l'UEM ou les règles de fonctionnement du Conseil, de la Commission et du Parlement européen! L'environnement réquiert également une plus grande attention au niveau communautaire, comme aussi la santé: pense-t-on assez à la lutte contre le SIDA?

Le principe de subsidiarité doit ici trouver sa juste appli-

cation: faire en commun ce qu'on peut mieux faire en commun, et laisser les autres domaines aux Etats membres individuels. Ce n'est pas là une définition juridique, mais une ligne directrice fondée sur le bon sens. En faire un article contraignant d'un traité conduirait à un impossible gouvernement des juges. S'en inspirer sur le plan pratique permettra d'être plus efficace, tout en sauvegardant la diversité et l'identité des pays membres.

Mon énumération est loin d'être exhaustive. Bien d'autres tâches nous attendent.

Le séminaire permettra de mieux les cerner. Il contribuera ainsi à guider, chacun à son niveau, tous ceux qui seront pour six mois à la barre de la Communauté.

# Le Sommet CSCE à Paris

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des 34 Etats participants ainsi que le président de la Commission des Communautés européennes ont signé le 20 novembre 1990 à Paris, lors du Sommet de la CSCE, la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe" et ont adopté les documents y annexés (voir Memorial A-no 5 du 1er février 1991).

La conférence a été ouverte par un discours de Monsieur François Mitterrand, président de la République française, et par une allocution de Monsieur Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU. Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a prononcé à l'occasion du Sommet de la CSCE:

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le tirage au sort m'a désigné comme l'un des derniers orateurs à prendre la parole en cette circonstance de portée exceptionnelle.

Les discours prononcés jusqu'à présent traduisent à l'unisson le constat que nous vivons aujourd'hui des heures extraordinaires pour l'avenir de notre continent.

M. le Président de la République Française a d'emblée situé notre rencontre dans son contexte historique. Il l'a fait avec la lucidité et l'éloquence que nous lui connaissons tous. Je voudrais me faire auprès de lui l'interprète de la gratitude de ma délégation pour la cordialité de l'accueil que nous a réservé la France et sa capitale.

Monsieur le Président,

Pour l'Europe, notre rencontre représente l'aboutissement d'un long et souvent douloureux processus. Elle marque aussi le point de départ pour des horizons inédits.

Un aboutissement d'abord. Avec le recul des années, les analystes et historiens ne manqueront pas de disserter sur l'événement que nous célébrons ensemble aujourd'hui.

Laissez-moi vous dire que pour le Luxembourg ce Sommet représente le point final d'un long cheminement de 175 ans qui a débuté le 9 juin 1815 à Vienne. Ce jour-là, les grandes puissances lasses des guerres, ont tracé pour la première fois en commun une nouvelle architecture pour l'Europe. Ce faisant, ils ont "recréé" de toutes pièces le Luxembourg que trois siècles d'occupation et d'amalgames avaient biffé de la carte de l'Europe.

Mon pays doit cette "renaissance" à la valeur militaire de sa forteresse. Celle-ci fut un élément clé d'un système de sécurité défini à l'epoque, en fonction des convoitises des uns, des ambitions des autres.

Tout se passait par voie d'autorité et sans consultation des populations. Tout se passait également en dehors de tout contrôle démocratique:

On attribuait, on cèdait, on indemnisait, on compensait. On avait recours dans la recherche de ce nouvel ordre de paix à des concepts aussi ambigus que "les frontières naturelles". Bref, l'Europe d'alors se fondait sur des constructions juridico-militaires, archétypes de l'expédient diplomatique.

L'Acte final de Vienne, avec ses 129 articles, assurait un ordre de paix qui pérennisait arbitrairement une discrimination plus que séculaire entre les grands pays qui revendiquaient à eux seuls "d'être l'Europe". Les pays de taille moyenne ne pouvaient faire entendre leur voix. Ils n'étaient même pas partie à cet acte.

L'absence de toute référence aux hommes appelés à vivre dans cette nouvelle Europe fera que cet ordre de paix connaîtra inéluctablement au cours des années bien des tensions, plus tard des foyers de crise, et déboucheront enfin sur des guerres terribles.

En réalité, l'occasion nous est offerte aujourd'hui de mettre un terme définitif à cet héritage.

Nous ne retiendrons de cette Conférence de Vienne que trois aspects positifs que l'on retrouve 175 ans plus tard:

— un certain respect de l'intégrité territoriale
— la vertu de la diplomatie par conférence
— un style de contacts et de confrontations confidentiels

Enfin, un bon mot du Prince Charles de Ligne, Maréchal de son état, qui maniait l'épée et la plume avec une égale dextérité:
"On dit que le Congrès danse et ne marche pas: ce qui

fait que rien ne transpire que ces messieurs".

Lorsqu'en date du 1er août 1975 les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 35 pays d'Europe, des Etats-Unis et du Canada apposent leur signature en bas de l'Acte Final d'Helsinki, s'amorce lentement un "divorce" que nous ratifions aujourd'hui. Il aura fallu en effet quinze ans et bien des drames pour venir à bout — en dépit d'engagements solennellement souscrits — des derniers vestiges de cet ordre ancien fondé sur la force et l'intimidation.

L'Acte final d'Helsinki décrié par les uns, manipulé un temps par d'autres, apparaît de nos jours comme la Constitution de la "Grande Europe" que nous construisons à présent ensemble.

Je ne voudrais dès lors pas omettre d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui dès le départ n'ont pas ménagé leurs forces pour parvenir — à travers les méandres d'innombrables conférences — aux résultats que nous adoptons demain.

Il me tient aussi à cœur de mentionner le courage et l'abnégation de tous ceux en Europe centrale et de l'Est — pour certains au prix de leurs vies — qui ont œuvré inlassablement dans le seul souci de voir traduits dans les faits les principes auxquels leurs gouvernements avaient formellement souscrits.

On ne pourra pas les citer tous, mais assurément Sakharov, Havel, Hayek et la direction de Solidarité resteront parmi bien d'autres les figures de proue de la dynamique conçue voici 15 ans dans la capitale finlandaise.

Pour le Luxembourg, la date d'aujourd'hui est donc aussi le point de départ pour des horizons nouveaux et inédits.

Le processus CSCE à travers sa triple articulation réunit toutes les conditions pour donner à l'Europe cette "deuxième renaissance":

— il consacre d'abord l'égalité de tous les Etats, grands, moyens ou modestes par la taille

— il assure leur sécurité et leur souveraineté en les mettant à l'abri de toute attaque surprise et de grande échelle

— il préconise en toute circonstance le respect de l'état de droit et du fonctionnement d'institutions démocratiques

— il place la défense de la personne humaine, de ses droits fondamentaux et aspirations culturelles au-dessus de toute autre considération

— il permet l'ébauche sur base des principes de l'économie sociale de marché, d'une coopération économique industrielle et scientifique à l'échelle du continent,

— enfin, il est appelé à contribuer à la préservation de notre cadre de vie.

Le processus CSCE a incontestablement obtenu ses lettres de noblesse dans le domaine de la défense des droits de l'homme.

Quel gouvernement oserait encore aujourd'hui se lancer dans les répressions et intimidations dont ont été l'objet à chaque fois les manifestations pacifiques sur la place Venceslas à Prague, aux chantiers navals de Gdansk, dans les rues de Moscou.

La loi martiale, la censure, le brouillage des ondes, la saisie des livres et publications, l'interdiction de toute pratique religieuse, l'antisémitisme, les mariages prohibés, les réunions de famille empêchées, l'interdiction de voyager autant de violations qui, il n'y a pas si longtemps ont révolté nos consciences.

A vrai dire, en l'absence de libertés, il ne pouvait y avoir de véritable paix en Europe. Après les revolutions pacifiques de cette extraordinaire fin d'année 1989, cette paix là est à présent à notre portée.

Pour la consolider, la voie est toute trâcée:

1. nous devons poursuivre la mise en œuvre — là où nous constatons encore des carences — des principes de l'Acte final: qu'il s'agisse des garanties assurant les droits fondamentaux de la personne humaine et surtout les aspirations des minorités et ethnies qui habitent notre continent.

2. il nous faut poursuivre le processus de désarmement. Les mandats actuels nous y autorisent. Notre objectif demeure une paix moins armée avec une sécurité accrue pour tous. La signature hier du premier accord de désarmement conventionnel et l'adoption d'un nouveau paquet de mesures de confiance nous indiquent la route.

3. dans le domaine des relations entre Etats, la mise en place d'un centre de prévention des conflits ainsi que la reconnaissance demain de principes agréés pour le règlement pacifique des différends, représentent une avancée qualitative indéniable.

4. au regard de la coopération culturelle, la rencontre au printemps prochain à Cracovie, doit conduire à la levée des dernières barrières et restrictions en ce domaine. Bien au-delà, elle doit dégager les règles favorisant davantage de créations communes. Désigné comme capitale européenne de la culture en 1995, Luxembourg s'efforcera à travers un foisonnement de manifestations, de réaliser l'ambition d'être durant douze mois, le foyer culturel de notre continent.

5. enfin, il nous faut à présent consacrer toute notre audace à la coopération économique, industrielle et scientifique. Les dogmes dérivés d'idéologies dépassées n'ayant plus cours, la reconnaissance par tous des règles de fonctionnement d'une économie sociale de marché, fournit le cadre pour des projets d'intérêts communs à l'échelle de notre continent. Je me félicite dans ce contexte des idées avancées ici même dans le domaine de l'énergie par mon collègue néerlandais Ruud Lubbers ainsi que par mon ami le Président Jacques Delors.

D'une façon générale, nos tâches prioritaires se situent

à ce niveau: contribuer dans le court terme à assurer des conditions viables aux populations d'Europe centrale et de l'Est exposées aux aléas des changements découlant des restructurations des économies de leurs pays doublés du renchérissement des approvisionnements en énergie.

J'affirme que nous devrons désormais compléter notre édifice d'un nouveau principe: le devoir de solidarité.

C'est la solidarité qui est à la base de nos sociétés. La solidarité est également à la base du processus d'intégration européen engagé voici plus de trente ans. Elle vaut bien davantage que l'uniformité des règles qui régissent les activités des Etats membres et des opérateurs économiques.

Dans quelques semaines mon pays aura le privilège d'assumer la présidence des Communautés européennes. La réponse des Douze à ce devoir de solidarité vis-à-vis de nos nouveaux partenaires d'Europe centrale et de l'Est apparaît comme un test de notre crédibilité. Aussi sera ce un devoir prioritaire.

Ces observations m'amènent pour conclure, à souligner — si besoin était — la valeur des trois institutions complémentaires à celles que nous créons aujourd'hui. Elles ont largement contribué au succès de l'entreprise engagée voici 15 ans dans la capitale finlandaise et joueront sans doute à l'avenir aussi un rôle essentiel.

— l'Alliance atlantique d'abord: ce pacte défensif, librement consenti par seize pays souverains. Fidèle à sa vocation première mais rénovée dans ses structures et ses moyens, l'Alliance sera partie intégrante du futur système de sécurité coopératif à l'échelle de l'ensemble de notre continent. A travers elle se trouve être assurée cette autre prémisse essentielle à la stabilité de l'Europe: la présence de forces américaines et canadiennes.

— le Conseil de l'Europe ensuite: la doyenne de nos institutions européennes restera également demain la première gardienne des règles protégeant les droits fondamentaux de la personne humaine et le fonctionnement des institutions démocratiques. S'élargissant d'année en année, il fournit à présent un concours irremplacable à la mise en place des nouvelles institutions dans les jeunes démocraties d'Europe centrale et de l'Est.

— la Communauté européenne enfin: aimant et catalyseur des espérances pour nombre de peuples de la Grande Europe, elle apparaît en cette fin de siècle comme la pierre angulaire de la future "confédération européenne".

La Communauté est l'expression de la solidarité face aux nombreux défis de l'heure qu'aucun pays, fut-il puissant, n'est en mesures de relever.

Le Luxembourg est fier d'en être un membre fondateur.

Engagé ces jours-ci dans un ambitieux processus devant aboutir à l'achèvement de son intégration, notre Communauté, avec ses institutions qui ont fait leur preuve, est en mesure de proposer aux Européens et au-delà au monde, un modèle orginal d'avenir fait de dignité et s'articulant autour des notions de justice sociale, du respect des libertés individuelles et de l'épanouissement de la personne humaine.

A condition de le vouloir, cet horizon est désormais à notre portée.

# La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 7 octobre 1990, a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion, le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

## Proklamatioun vun der Regéirung fir den Nationale Commemoratiouns-Dag

Op dëse Sonndeg, de 7. Oktober 1990, invitéiert d'Regéirung eis ganz Populatioun, de Gedanken un déi schwéier Zäit lieweg ze halen, déi no deer brutaler Invasion vun den Nazi-Arméien, den 10. Mee 1940, géint d'internationaalt Recht, op de Grand-Duché eragebrach as. Géint des Ongerechtegkeet huet d'Resistenz nët op sech waarde geloss, an den Okkupant huet dorop mat aller Schäärft geäntwert.

Mir halen eise Merci fir all déi an der Riicht, déi sech géint dësen Affront gestallt an hirt Engagement mat Leed an Doud bezuelt hun.

Mir éieren dës Patrioten, deenen hir Affer nët ëmsoss waren; si hun de Präis dofir bezuelt, datt eise Staat a Fräiheet an Onofhängegkeet no deer Katastroph weiderbestoe konnt.

De Souvenir fir d'Leed vun de politesche Prisonéier, vun den Deportéierten an Zwangsrekrutéierte soll lieweg bleiwen.

Eist Land vernäipt sech vrun den Affer, déi d'Schmot an d'Ongerechtegkeet vum Nazi-Regim hu missen op sech huelen.

Lëtzebuerg, den 7. Oktober 1990

d'Mêmbre vun der Regéirung

Jacques SANTER
Jacques F. POOS
Fernand BODEN
Jean SPAUTZ
Jean-Claude JUNCKER
Marc FISCHBACH
Johny LAHURE
René STEICHEN
Robert GOEBBELS
Alex BODRY
Georges WOHLFART
Mady DELVAUX-STEHRES

## Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

En ce dimanche, 7 octobre 1990, le Gouvernement invite la population à évoquer le souvenir de l'époque difficile traversée à la suite de l'invasion brutale du Grand-Duché, le 10 mai 1940, par les armées nazies au mépris du droit international.

A l'injustice répondait bientôt la résistance sévèrement réprimée par l'occupant. Notre reconnaissance restera acquise à tous ceux qui ont contribué à la lutte et qui ont durement payé leur engagement par la souffrance et la mort.

Honneur aux patriotes dont les sacrifices n'ont pas été vains. La continuité de l'Etat dans la liberté et l'indépendance après la fin de la tourmente a été à ce prix.

Que reste vif le souvenir des souffrances endurées par les prisonniers politiques, les déportés et les enrôlés de force.

Le pays s'incline devant toutes les victimes qui ont dû subir les rigueurs et injustices du regime nazi.

Luxembourg, le 7 octobre 1990

Les Membres du Gouvernement

| | |
|---|---|
| Jacques SANTER | Johny LAHURE |
| Jacques F. POOS | René STEICHEN |
| Fernand BODEN | Robert GOEBBELS |
| Jean SPAUTZ | Alex BODRY |
| Jean-Claude JUNCKER | Georges WOHLFART |
| Marc FISCHBACH | Mady DELVAUX-STEHRES |

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de Monsieur l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et de Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat à la Force Publique, passa en revue un détachement de l'Armée avant de déposer une couronne de fleurs devant le monument et de ranimer la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat à la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Une autre cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, des fleurs y furent déposées par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des associations patriotiques. Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, au nom du gouvernement, et par Madame Josée Reef, Messieurs Ernest Steichen et Gaston Junck, au nom de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrolées de Force.

# L'ouverture de la session parlementaire 1990-1991

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1990-1991 de la Chambre des Députés a eu lieu, le mardi 9 octobre 1990, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos Brebsom, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Lydia Mutsch et Monsieur Michel Wolter. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1989-1990, qui avait été ouverte le 10 octobre 1989, et déclara ouverte la session ordinaire 1990-1991.

La Chambre procéda, après le discours du doyen d'âge, à l'élection de son bureau, dont voici la composition: Madame Erna Hennicot-Schoepges, président; Madame Lydie Err, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur René Hengel, Monsieur François Colling, Monsieur Jean Asselborn, Monsieur Henri Grethen et Monsieur Norbert Konter, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire 1990-1991.

## Discours de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés

Fir d'éischt wëll ech merci soe fir d'Erneierung vun Ärem Vertrauen, an ech wënschen eis fir di nei Sessioun eng gutt Zesummenaarbecht.

An deem vergaangene Joer hu mer erlieft, wéi d'Geschicht vun Europa nei geschriwwe gouf. Awer och an aneren Deler vun der Welt, a Südamerika, a Südafrika, gouf et de Ruff no Matsproocherecht vun alle Biirger, no Demokratie, no Respekt virun der Persoun an hire Rechter. Eng Mauer as gefall, a mat hir gläichzäiteg aner Barriärën, déi bis elo déi fräi Kommunikatioun tëschent de Mënschen an Europa onméiglech gemaach hun. D'Euphorie vun der Entspanungspolitik tëschent Ost a West war bal komplett, mä mir haten ze fréi opgeotemt. E klengt Land, vergläichbar mat eisem a sénger territorialer Gréisst, gouf iwwerfall vun engem neien Diktator, deen zum hellege Krich obgeruff huet. D'Kris am Golf geet och eis eppes un, an nët nëmme well eis Energiequellen doduerch a Gefor sin, war ët dach grad de Räichtum vu Kuwait, deen zu dësem Iwwerfall verleet huet.

D'UNO huet an dëser Situatioun bewisen, datt se weltwäit d'Zesummenaarbecht erbäiféiere kann, fir een Diktator dorun ze hënneren, elementar Völkerrechter mat Féiss ze trëppelen. Och den Europarot huet a sénge laangjärege Bestriewunge fir den Dialog mat Ost a Mëtteleuropa ze sichen, eng nei Daseinsberechtigung kritt.

Dës Institutiounen, déi nom Zwete Weltkrich vun eise Virgänger an d'Liewe geruff goufen, fir ze verhënneren, datt nach eng Kéier esou een Desaster géif entstoen, hun sech bewäert. Si beweisen eis, datt et derwäert as, stänneg ëm Zesummenaarbecht beméit zë sin. Si ruffen eis awer och zur Verantwortung fir eis egen Institutiounen op.

Déi Onrouen, mat hire schreckleche Folgen, déi gëschter um Tempelbierg zu Jerusalem stattfond hun, beweisen zu wat ëmmer erëm Problemer féiere kënnen, wann se vill zevill laang ongeléist bleiwen. Den Drock, deen sech an dene betraffene Leit opstaut, besonnesch, wann se an deem, u wat se glewen, anerer Menung sin, gët op eemol sou staark, datt et zou fanatesche Gewaltausbréch kënnt, mat all hirem Leed an hiren Enttäuschungen.

Vill Froë stin awer och am Raum, wat déi politesch Zesummenaarbecht tëschent den 12 Memberstate vun der Europäescher Gemeinschaft ugeet. D'Kris am Golf huet bewisen, datt mer nach wäit ewech si vun enger gemeinsamer Aussepolitik, mä awer och, datt déi schéin Ziilsetzunge vun der UEO, wat d'Kontroll vun der Produktioun a vum Verkaf vun de Waffen ugeet, eidel Buschtawe sin.

Fir de Moment sin all parlamentaresch Institutiounen opgefuerdert, driwwer nozedenken, wéi Europa besser ka funktionnéieren, wéi d'Zesummenaarbecht am kulturellen, am wirtschaftlechen, awer och am Beräich vun der Sécherheet nei organiséiert ka gin.

Denen nationale Parlamenter muss d'Matsproocherecht an d'Selbstständegkeet erhale bleiwen, si mussen amstand sin, den europäeschen Integratiounsprozess matzeverfollegen, fir e matzevollzéien ze kënnen. Eis Châmber misst sech dofir an den nächste Woche mat dëse Froë beschäftegen an d'Konferenz vun de Parlamenter, déi am November zu Roum stattfënt, an engem Débat d'orientation virbereden.

Eis interantional Relatiounen hun eng Delegatioun vum Bureau vun der Châmber an d'Sowjetunioun gefouert, an am Dezember empfänke mir eng Delegatioun vu polneschen Deputéierten. De Kontakt mat dësen Länner, déi duurch hir kommunistesch Planwirtschaft viru grousse Versuergungsproblemer stin, soll eis dozou opruffen, eis Mataarbecht unzebidde fir déi sou néideg Formatiounsprogrammer am Beräich vun der Landwirtschaft, der Ekonomie an dem Fonktionnement vun demokrateschen Institutiounen.

Dësen Dezember sin et dann 100 Joër, zënter de Groussherzog Adolphe als den éischte Vertrieder vun eiser Lëtzebuerger Dynastie op den Troun koum. Virun den Deputéierten huet hien hei an der Châmber den Eed op d'Verfassung geleescht an a sénger Ried gesot: "Dès aujourd'hui je suis Luxembourgeois comme vous, Messieurs. Luxembourgeois de cœur et d'âme". A beim Iessen owes an der Châmber huet e séng Ried ofgeschloss mat dem Saz aus dem Feierwon: "Mir wëlle bleiwe wat mir sin".

Hei an der Châmber gouf also de Grondsteen vun eiser Dynastie geluegt, déi besonnesch an de schwéieren Zäite vum Zwete Weltkrich et verstanen huet, eist Vollek ze leden an zesummenzehalen. Och haut fillt d'Châmber sech eisem Staatschef, dem Grand-Duc Jean an der groussherzoglecher Famill verpflicht, a wëllt dofir och bei de Feierlechkete fir eis Dynastie materugezu gin, sou wéi et sech fir di éischt Institutioun am Land gehéiert.

Dësen Hierscht brëngt den Deputéierte virun allem awer vill Aarbecht, a mir sin all gefuerdert duerch déi grouss Reformprojetën, déi vun der Regirung virgeluegt goufen. Eis Prozedure verlaange vum Eenzelne vill Disziplin a Verantwortung. Mir däerfen eis och nët als Lobby fir eenzel Gruppe verstoen, mä mir sin dozou opgeruff, den Zesummenhang ze gesinn an am Gesamtinteressi vum eisem Land an sénger Zukunft ze handelen.

An denen nächste Wochen a Méint diskutéiere mir hei wichteg Reformen, déi all Leit am Land eppes ugin. D'Steieren, d'Renten an d'Krankekese sin Ecksteng, déi d'Verhältnis vum Eenzelnen zu der organiséierter Gesellschaftsform, déi mer als Stat verstin, festleën, e Verhältnis, dat op dem Gedanken vu Solidaritéit a Gerechtegkeet muss opgebaut sin.

Aus dem Usproch op Solidaritéit däerfe mer awer nët eng allgemeng Prise en charge vum Stat oflenen, déi den Eenzelne vun der Verantwortung fir sech selwer a séng Famill entbënt. De Fräiraum, deen eis et erlaabt, eist Liewe selwer ze gestalten, begräift och d'Nodenken iwwert Konsequenze vun denen Akten, déi mer setzen.

D'Diskussiounen ëm en neit Châmbergebai si fir de

Moment a méi eng konkret Phas iwwergaang, an esoubal d'Regirung hir Virberedungsaarbechten, wat den Embau vum Rischards- a Prënzenhaus ugeet, ofgeschloss huet, brauch ët nëmmen nach d'Zoustëmmung vun der Stad Lëtzebuerg, fir dann zur Ausaarbechtung vun engem Projet de loi iwwerzegoen. Erlaabt, dat ech op dëser Plaz der Regirung merci soe fir hiirt Entgéintkommen, och wat d'Locatioun vun zousätzleche Büroën ugeet.

D'Press huet am vergaangene Joër vill iwwer d'Châmberaarbecht beriicht a mir wäerten drëm beméit sin, d'Informatioun och iwwert d'Plenarsëtzungen eraus ze verbesseren.

D'Rentrée gët dëst Joër den Optakt zu Debatten, déi ganz sécher nët ëmmer einfach wäerte sin. Déi politesch Ausenanersetzung däerf eis awer de Respekt virum Géigner nët vergiesse loossen, deen och dann, wann en nët eiser Menung as, et verdéngt, geuecht ze gin, well en och d'Vetraue vu sénge Wieler huet.

Jiddereen hannerléisst hei séng Spuren, a muncheree gët dann eréischt richteg vermësst, wann en nët méi heibannen as. Déi eng gin aus eiser Mëtt gerappt, — hirer wäerte mer haut a muer nach gedenken — anerer verloossen eis aus perséinleche Grënn. Sin gin ersat, mä nët vergiess. Sou bleift d'Châmber eng lieweg Institutioun an d'Spigelbild vun eisem Vollek.

Wéi de René Urbany viru kuurzem séng Demissioun agereecht huet, hu mer all gewosst, datt mat him ee groussen, gewëtzten a schlagfertige Politiker dëst Haus verléisst. Mir wäerten hie bei dene wichtege Debatten, déi ustin, vermëssen.

Ech wënschen him, dass et em gutt soll goen.

**Hommage à la mémoire de M. Robert Krieps**

Chers collègues. Avant de procéder à la poursuite de nos travaux, j'aimerais rendre hommage à un de nos collègues qui nous a quittés. Plus de deux mois se sont écoulés depuis le décès de M. Robert Krieps, mais le deuil et le désarroi dans lequel sa disparition subite a plongé tous ceux qui ont bien connu cet homme exceptionnel ne s'estompent pas. Ceux qui ont assisté à la cérémonie d'hommage si émouvante que ses amis du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois ont organisée en sa mémoire le 28 septembre dernier ont pu s'en rendre compte.

Il est en effet très difficile de faire les derniers adieux à ce grand humaniste et défenseur de la dignité humaine. Comme l'a dit un de ses collègues français au Parlement européen, "la flamme ne s'est pas éteinte avec lui!" L'estime que lui ont porté ses amis mais aussi ses adversaires politiques constitue le meilleur témoignage des qualités hors pair du défunt. Tout au long de sa brillante carrière, Robert Krieps n'a cessé de faire preuve d'un courage et d'un engagement exceptionnels pour les thèmes préférés de son action politique. Sa passion pour tout ce qui touchait à l'éducation, à la culture, à l'environnement, mais surtout son engagement inconditionnel pour la défense des droits de l'homme resteront gravés dans notre mémoire de même que son discours souvent si percutant dans cette enceinte.

Ce sont toutes ces éminentes qualités et les divers et importants postes qu'elles lui ont permis d'occuper tout au long de sa brillante carrière qui nous reviennent à l'esprit en ces moments: juriste et enseignant, membre du Parlement européen, député, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Ministre, Président du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois. Voilà de quoi remplir une vie, fût-elle trop brève comme la sienne!

Dans toutes les enceintes où il a siégé, ses collègues et ceux qu'il a eu l'honneur de représenter se souviendront avec émotion de son action en faveur du respect des droits de l'homme et de la tolérance.

Ayant gravement souffert dans son corps et dans son âme au cours de la dernière guerre mondiale, le grand patriote mais aussi l'homme à la rare générosité de cœur qu'était Robert Krieps était particulièrement qualifié pour militer en faveur de l'abolition de toutes les injustices qui trop souvent encore continuent à sévir dans notre monde en mouvement.

Permettez-moi en ces moments chargés d'émotion de présenter à son épouse et à ses enfants, à ses proches et à ses amis socialistes les condoléances émues et l'expression de la profonde sympathie de notre Chambre des Députés.

Après le discours de Madame le président et l'hommage à la mémoire de Monsieur Robert Krieps, la Chambre procéda au renouvellement des commissions parlementaires réglementaires et permanentes ainsi que des commissions spéciales.

Relevons encore qu'après le décès de Monsieur Robert Krieps, qui était membre du Parlement européen, la Chambre a validé les pouvoirs de Monsieur Marcel Schlechter qui continuera le mandat de Monsieur Krieps. Après la démission de Monsieur René Urbany, la Chambre a procédé aussi à l'assermentation de Monsieur André Hoffmann, deuxième suppléant sur la liste de Parti Communiste Luxembourg dans la circonscription Sud lors des élections du 18 juin 1989.

# L'ouverture de la 57e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 57e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 6 octobre 1990 en présence de Son Altesse Royale le Prince Guillaume.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette foire d'automne, à laquelle ont participé 1.533 exposants de 36 pays différents, des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et

Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

Monseigneur,

Il m'est particulièrement agréable de saluer Votre présence à cette séance d'ouverture de la 57e Foire de Luxembourg. C'est — si je ne m'abuse — la première fois que Vous représentez officiellement Notre Maison Souveraine à cette manifestation traditionnelle. Mais je sais d'expérience que Vous Vous intéressez depuis longtemps à tout ce qui touche à la vie économique de notre pays. Soyez en très sincèrement remercié.

Mesdames, Messieurs,

Lors de mon discours pour la Foire de Printemps, j'eus l'occasion de souligner la bonne tenue de notre économie. Mais je m'étais empressé d'ajouter que "la performance actuelle ne saurait être considérée comme définitivement acquise".

Car même si l'OCDE a encore récemment qualifié les "performances macroéconomiques du Luxembourg" de "remarquables", la crise du Golfe et ses répercussions politico-économiques affecteront nécessairement une économie aussi ouverte sur le monde que la nôtre.

Bien malin en effet celui qui serait capable de nous dire de quoi le prochain mois sera fait, ou a fortiori l'année prochaine!

N'ayant pas la prétention d'être un devin, je me limiterai à une analyse aussi objective que possible des faits actuellement connus, en évitant toute spéculation hasardeuse.

Etant donné que l'économie n'est de toute façon pas une science exacte, car trop sujette aux accès psychologiques des différents acteurs économiques, tout Ministre de l'Economie se doit d'éviter à la fois l'eau de rose des optimistes et l'encre noire des pessimistes, notamment pour ne pas susciter les anticipations spéculatives des marchés.

L'analyse qui est faite actuellement par les principaux organismes internationaux de l'impact économique du renchérissement des produits pétroliers est très prudente.

L'on s'accorde en général à prévoir une inflation supplémentaire pour les économies occidentales de (+) 0,3 % pour 1990 et de (+) 0,8 % pour 1991, ainsi qu'une réduction de croissance de (-) 0,2 % pour cette année et de (-) 0,6 % pour l'année prochaine.

Il est important de noter que ces analyses ne prennent pas complètement en compte

— ni la fragilité de l'économie américaine;
— ni la sous-estimation des difficultés résultant du processus d'unification allemande;
— ni l'impact très grave sur les économies de l'Europe Centrale et de l'Est qui subissent l'ajustement en hausse du prix du pétrole de l'URSS et qui ont conservé une forte consommation de pétrole et d'énergie par unité produite;
— ni l'impact sur les pays en développement non-producteurs de pétrole dont la dépendance énergétique est également restée très élevée. Ces pays subissent de même en plein la hausse des taux d'intérêts sur la charge de leur dette.

Par contre ces analyses tiennent compte de la dépréciation du dollar qui, en Europe, a un effet favorable sur l'inflation, alors que l'effet est négatif sur la croissance économique du fait de la réduction de la compétitivité des exportateurs européens.

Evidemment toutes ces analyses partent des données actuellement connues. Si la crise du Golfe devait dégénérer en une guerre ouverte et prolongée, avec éventuellement des ruptures dans l'approvisionnement pétrolier, il est certain qu'une révision déchirante de toutes ces prévisions s'imposerait.

Néanmoins la situation de départ de l'économie mondiale est actuellement sous maints aspects bien meilleure que lors des deux chocs pétroliers précédents. Presque toutes les économies importantes partent avec des taux d'inflation nettement inférieurs à ceux enregistrés en 1973 et en 1979. A part peut-être les économies anglo-saxonnes, l'Europe de l'Ouest et le Japon connaissent toujours une croissance bien moins fragile que lors des précédents chocs pétroliers.

Mais avant tout les grands pays industrialisés sont aujourd'hui beaucoup moins dépendants du pétrole qu'en 1973 ou encore en 1979.

Dans les pays de l'OCDE, le pétrole représente aujourd'hui quelque 43 % de la consommation totale d'énergie, contre 53 % il y a 17 ans.

C'est surtout l'industrie qui a su tirer les leçons des deux crises précédentes et qui est devenue plus économe en matière de consommation d'énergie, même si d'evidence des efforts supplémentaires restent nécessaires.

Ainsi la consommation de pétrole par rapport au produit intérieur brut était en 1979 en moyenne OCDE de 29 % pour tomber à 18 % en 1989.

Pour notre pays, qui ne connaît pratiquement pas d'industries transformant directement du pétrole, ce ratio était de 16 % en 1979 et de 10 % en 1989, donc plus avantageux encore.

Jusqu'au milieu des années 80, les importations d'énergie ont toujours représenté environ un cinquième des importations totales du Luxembourg. L'année dernière notre facture énergétique s'était réduite à un dixième des importations totales.

Si donc le choc sera — selon les prévisions actuelles — moins rude pour les économies européennes en général

et celle du Luxembourg en particulier, il sera quand-même très sensible.

Le Statec a ainsi pu calculer, en tablant sur un prix moyen du baril de pétrole à 30 dollars pour le quatrième trimestre de l'année en cours, que notre facture pétrolière augmenterait cette année de 13 % par rapport à 1989.

Le renchérissement des produits pétroliers aura un impact considérable sur notre indice des prix.

En moyenne annuelle l'inflation pourrait selon le Statec, atteindre en 1990 le taux de 3,7 % et passer à 4,3 % l'année prochaine.

Ceci entraînerait un déclenchement accéléré du mécanisme de l'échelle mobile avec risque d'échéance d'une tranche indiciaire dès décembre de cette année et d'une autre tranche à la fin du printemps 1991.

Une telle perspective est inquiétante et doit inciter le Gouvernement et les partenaires sociaux à une vigilance extrême et à une modération certaine dans toutes les catégories de coûts.

Les cinq dernières années, notre pays a connu une croissance économique particulièrement vigoureuse nous permettant d'enregistrer une progression annuelle moyenne du PIB en volume supérieure de plus d'un point à celle de l'ensemble de la Communauté Européenne.

Par rapport à ces performances exceptionnelles, les perspectives économiques du Luxembourg sont cependant marquées cette année par une décélération de la croissance.

Les premiers signes de ce ralentissement ont été enregistrés en matière de production industrielle qui ne devrait progresser que très faiblement en 1990, suite notamment au recul dans le secteur sidérurgique.

Cependant la demande intérieure devrait s'accélérer du fait d'une reprise spectaculaire de l'investissement industriel, qui selon les enquêtes de conjoncture du STATEC devrait progresser de 45 % du fait de la mise en œuvre de projets importants d'industries nouvelles.

Cela démontre une nouvelle fois, si besoin en était, le succès de notre politique en matière de diversification industrielle, qui s'est soldée depuis 1985 par la création de près de 50 entreprises nouvelles, dont 9 l'année dernière, parmi lesquelles des investissements aussi importants que ceux de Fasson et de TDK.

Pour les autres secteurs de notre économie, les perspectives restent en général assez bonnes.

La progression des dépenses en capital du secteur public et des services marchands financiers et non-financiers devrait rester vive, tandis que le dynamisme des investissements résidentiels et de génie civil semble se prolonger.

La progression de l'activité dans le secteur financier en 1990 par rapport à l'année précédente semble moins spectaculaire. Il y a eu pincement des marges et "marchés boursiers saddamisés" comme l'écrivit récemment un poête au service de la Banque Générale.

Les perspectives pour le commerce et l'artisanat sont positives, car le pouvoir d'achat de notre population sera accru grâce aux importantes réductions fiscales proposées par le Gouvernement, ainsi que par les augmentations salariales résultant des conventions collectives — dont celle du secteur public — conclues au courant de cette année, de même que grâce aux prochaines augmentations des pensions dans le secteur contributif.

Etant donné que non seulement l'impôt sur les personnes physiques sera allégé substantiellement, mais qu'également certains impôts frappant les collectivités seront réduits une nouvelle fois, la compétitivité de nos entreprises devrait rester assurée.

Mais l'actualité est là pour nous rappeler que tout tissu industriel reste fragile et doit être constamment renouvelé.

Lors de mon intervention à cette tribune au printemps dernier, je m'étais élevé contre un certain discours anti-industriel qui n'est pas seulement l'apanage des milieux verts.

Suite notamment à l'un ou l'autre grand projet d'investissement comportant la création de plusieurs centaines d'emplois nouveaux, des voix se sont élevées également dans certains milieux patronaux contre une prétendue surindustrialisation dans un pays manquant cruellement de main-d'œuvre.

S'il est vrai que notre marché de l'emploi est sous pression, étant donné que notre économie a accompli la prouesse de créer depuis 1985 quelques 26.000 emplois supplémentaires en ayant notamment recours à des frontaliers, il faut se rendre à l'évidence que le haut niveau de vie de notre population ne peut être maintenu que dans une économie de croissance.

Sans la croissance soutenue de ces dernières années, le Gouvernement ne pourrait pas faire adopter la réduction fiscale la plus importante de notre histoire, et sans l'augmentation constante du nombre de cotisants, le Ministre de la Sécurité Sociale n'aurait pas pu proposer l'important ajustement des pensions dans le secteur contributif qu'il entend réaliser sans augmentation des cotisations.

Pour illustrer notamment l'apport essentiel de l'indutrie à la richesse nationale, permettez-moi de vous situer l'impact réel de deux projets industriels pris au hasard.

Tout d'abord un projet que d'aucuns considèrent comme échec pour avoir passé par des périodes difficiles de restructuration industrielle et sociale.

L'entreprise a investi plus de 1,1 milliards de francs au cours d'une période de 8 ans sans jamais distribuer de dividende à ses actionnaires.

Faute de bénéfices, l'entreprise n'a jamais payé d'impôts

directs, sauf un montant de 30 millions en taxes et impôts divers.

Par contre, les salaires payés, d'un total de 1,2 milliards de francs, ont généré 250 millions de recettes pour les contributions directes et un montant semblable en cotisations sociales à charge de l'employeur.

Le Gouvernement a accompagné l'investissement en question par des subventions prévues par la loi-cadre industrielle. Malgré l'absence d'impôts sur les bénéfices, cet effort fourni par la collectivité est resté largement en deçà des recettes budgétaires directes généré pour le projet d'investissements.

Dans l'optique de l'économie nationale, l'impact est encore plus patent: plus de trois milliards de valeur ajoutée générée à travers les salaires, taxes et cotisations sociales payés, les investissements réalisés et autres dépenses effectuées dans le pays pour ce projet dit raté.

Prenons maintenant l'exemple d'une réussite qui — heureusement — continue.

Cet important groupe a investi jusqu'à présent près de 22 milliards de francs dans notre pays. Entretemps il a réalisé un chiffre d'affaires de près de 120 milliards, a dégagé — heureusement — un bénéfice net de plus de 10 milliards, et a payé en taxes et impôts plus de 9 milliards, tout en assurant des traitements et salaires pour plus de 20 milliards, générant ainsi de nouvelles recettes pour le trésor public, la sécurité sociale et tous les secteurs économiques du pays.

En comparaison, les aides accordées par l'Etat ont été plutôt modestes.

Ayant été qualifié récemment par un organe de presse de "Ministre de l'Economie classique", ce que personnellement je prends comme un compliment, même si ce n'était probablement pas l'intention de l'auteur, je tiens à affirmer que je crois à la nécessité de la croissance économique, même si cela ne peut pas être une croissance à tout prix, voire une croissance qui ne tient pas compte des impératifs écologiques.

C'est la raison pour laquelle ce Gouvernement veut concilier économie et écologie. Notamment le Ministre de l'Economie et celui de l'Environnement, tout comme celui du Travail, ou encore de la Santé travaillent de concert pour éliminer progressivement les offenses à l'environnement qui persistent encore dans notre pays.

Et je tiens à souligner que la grande majorité des entrepreneurs du pays sont très coopératifs pour éliminer toute sorte de pollutions, même si les réalités économiques ne permettent pas toujours d'aller aussi vite que d'aucuns ne le souhaitent.

Le problème principal auquel reste confronté dans ce contexte notre pays, est la rareté des terrains disponibles.

Le Luxembourg a une superficie de 2.386 km2 et ne comptera jamais un km2 de plus.

Si la surface boisée a augmenté de 10 % depuis 1945 pour couvrir aujourd'hui un tiers du territoire, la surface agricole a fortement diminué, encore que les statistiques divergent. Selon le cadastre, la surface agricole couvrirait 55 % du territoire alors que, selon le Ministère de l'Agriculture, la surface agricole utile n'engloberait plus que 49 % de notre pays.

Mais les deux sources concordent sur un point: Depuis 1950, l'agriculture aurait abandonné 180 km2!

C'est énorme, même si cela ne veut pas dire que ces 18.000 hectares auront été entièrement scellés par du béton et du bitume.

Néanmoins nous allons devoir être aussi économes que possible dans l'utilisation de nos sols.

Paradoxalement le désir grandissant de notre population de préserver son cadre de vie et d'échapper à toutes sortes de nuisances va obliger l'Etat à consommer de nouvelles surfaces vertes.

Plus personne ne semble vouloir vivre dans le voisinage d'une activité économique même la plus indispensable, comme par exemple une boulangerie ou une exploitation agricole.

Tout un chacun — en luxembourgeois "Jenny a Menni" — veut circuler librement et rapidement, mais revendique une limitation de vitesse voire une zone piétonne devant sa porte.

Même si ce Gouvernement favorise les transports collectifs, force est de constater que nous n'échapperons pas à certaines nouvelles routes collectrices ou de contournement.

Pour maintenir notre potentiel économique, il nous faudra également de nouvelles zones d'activités de toutes sortes.

La Chambre des Métiers vient de réaliser un sondage auprès de ses adhérants, qui indique que 193 entreprises artisanales projettent la réimplantation de leurs activités à court et à moyen terme. 160 de ces entreprises ont fait part de problèmes pour trouver un terrain adéquat, leur besoin étant en moyenne de 40 ares par entreprise.

Les problèmes sont similaires dans tous les autres secteurs, que ce soient les entreprises de construction ou celles du transport, pour ne pas parler de l'industrie.

C'est pourquoi mon collègue Alex Bodry fait réaliser un inventaire des zones d'activités existantes ou à créer, qui devrait permettre au Gouvernement de fixer dans le cadre de l'aménagement du territoire une utilisation optimale, aussi économe que possible de nos sols.

Une telle politique devra également mener à une réaffectation agricole et surtout naturelle de certaines surfaces

utilisées notamment par l'industrie.

Les étangs de Remerschen — les "Baggerweieren" — si disputés, tout comme les anciennes mines à ciel ouvert du Sud sont là pour nous démontrer que — heureusement — la nature est capable de reprendre ses droits.

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

Voilà une triple réflexion sur les défis qui se posent à nous.

Conjoncturellement, la crise du Golfe devra nous inciter à beaucoup de prudence et de modération dans les mois à venir.

Structurellement, nous devons veiller à garder notre compétitivité actuelle et à continuer la diversification économique et surtout industrielle du pays.

Fondamentalement, nous allons devoir repenser l'aménagement de notre territoire pour préserver un niveau de vie auquel pratiquement personne ne veut renoncer, tout en cherchant à économiser nos sols et en faisant la paix avec notre environnement naturel.

# Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1991

A la Chambre des Députés, les débats budgétaires ont débuté, le 4 décembre 1990, par la présentation du rapport de la Commission des Finances et du Budget par le rapporteur, Monsieur Mars di Bartolomeo. Le 5 décembre, les discours budgétaires ont été prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours budgétaires.

## Discours budgétaire de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat

La discussion du projet de budget nous fournit à chaque fois une occasion privilégiée pour faire le point, dans une optique globale, sur la politique poursuivie par le Gouvernement en matière économique, sociale et financière. Cet exercice est particulièrement intéressant cette année, alors que nous nous trouvons pleinement engagés dans l'œuvre de réforme qui constitue le cœur du programme gouvernemental.

Comme il est de coutume, j'exposerai les grandes lignes de l'action menée par le Gouvernement, telle qu'elle se présente notamment dans le contexte de l'environnement international. Je cédera ensuite la parole à Monsieur le Ministre des Finances, qui traitera plus en détail les questions financières et budgétaires.

### La situation internationale

Alors que souvent il suffit de situer le Luxembourg dans le seul contexte de la Communauté Européenne, je me vois incité cette année à aller plus loin et à évoquer brièvement une situation mondiale qui est en pleine ébullition et qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur notre pays.

A commencer par la crise du Golfe, crise qui n'a pas cessé d'influer sur les prix du pétrole, et partant, sur les taux d'inflation et de croissance économique de tous les pays.

Aux Etats-Unis, ce choc extérieur, certes limité jusqu'ici dans son ampleur, risque de déstabiliser une économie fragilisée par les déséquilibres persistants, et de déclencher une phase de stagnation, voire de récession.

Les pays en voie de développement non producteurs de pétrole sont eux aussi durement touchés, et s'enfoncent encore plus dans l'endettement. Plus que jamais ils auront besoin de notre solidarité pour se sortir de la crise et de la pauvreté.

Pendant ce temps, les pays d'Europe Centrale et de l'Est se sont engagés dans une difficile conversion vers l'économie de marché. Certains d'entre eux sont aux prises avec les pires difficultés économiques, sociales et politiques. Eux aussi ont besoin de notre aide. L'Occident devra à leur égard prendre ses responsabilités s'il veut éviter que se crée en Europe même un foyer de tensions permanentes et qu'après la suppression du rideau de fer se construisent de nouvelles barrières, cette fois économiques et sociales.

Si donc les perspectives sont pour le moins problèmatiques sur la scène mondiale, l'Europe occidentale quant à elle a cependant de bonnes raisons d'espérer pouvoir échapper à une crise majeure.

D'une part l'unification de l'Allemagne constitue un élément dynamisant qui fournit un certain potentiel de croissance à moyen et à long terme.

D'autre part les effets positifs de la réalisation du marché intérieur européen commencent à se faire sentir.

Dans ces conditions, la Commission de Bruxelles prévoit pour les pays du Benelux une évolution intermédiaire entre les deux scénarios extrêmes que seraient, d'un côté, l'extrapolation pure et simple de la croissance forte des dernières années, et, de l'autre, le retour à une phase de croissance lente. Cette hypothèse intermédiaire est sans doute la plus réaliste. Elle est cependant assortie d'une marge d'erreur substantielle, liée aux incertitudes qui caractérisent l'environnement international. S'il n'y a donc pas lieu de verser dans le pessimisme, nous devrons cependant encore redoubler de prudence. Le risque d'une crise est réel, et nous devons en tenir compte.

### La conjoncture luxembourgeoise

L'économie luxembourgeoise a déjà enregistré cette année

certaines conséquences de la dégradation relative de l'environnement international. Le taux d'inflation pourrait dépasser les 4% en 1990. Le STATEC prévoit que le taux de croissance sera en baisse par rapport à celui, très élevé, de l'année passée, mais pourrait encore atteindre 3,4% cette année. Le taux de chômage à 1,3% illustre en tout cas une situation économique toujours excellente, malgré l'apparition de difficultés chez certaines entreprises qui n'ont pas réussi leur restructuration économique. Considérant en outre la bonne situation tant de nos finances publiques que de nos échanges extérieurs, je ne peux que constater que notre pays dispose pour le moins d'une bonne base de départ pour affronter les défis à venir.

Compte tenu des perspectives internationales, mais aussi du coup de pouce intérieur que nous vaudra la réforme fiscale, nous pouvons encore attendre pour l'année prochaine un taux de croissance satisfaisant.

**Le développement de la structure productive**

Mais les événements récents nous ont encore une fois prouvé que nous ne sommes jamais à l'abri d'un choc extérieur, dont seule une économie solide est à même de surmonter les conséquences sans trop de difficultés. Aussi devons-nous continuer à consacrer notre tout premier souci au développement d'une base productive efficiente, capable d'affronter des situations difficiles et d'assurer la création des ressources qui nous seront indispensables pour faire face aux défis à venir et pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Or nous constatons que les prévisions ne sont pas aussi bonnes pour tous les secteurs.

Ainsi la **sidérurgie**, particulièrement sensible à la conjoncture internationale, doit affronter une baisse de l'activité et ne pourra pas maintenir les bons résultats des dernières années. Nous pouvons toutefois espérer que la restructuration profonde dans laquelle se sont engagées nos entreprises sidérurgiques portera ses fruits et leur permettra de surmonter sans dommages ce nouveau cap difficile.

La fragilité de ce secteur justifie la recherche d'une plus grande stabilité grâce à de nouvelles synergies avec d'autres groupes sidérurgiques. La recherche de partenaires par la sidérurgie luxembourgeoise est donc à saluer, dans la mesure où elle permettra avant tout une consolidation des sites de production luxembourgeois.

Quel que soit le résultat des négociations en cours, nous savons que l'emploi dans le secteur de l'acier va encore se réduire. Aussi devrons-nous poursuivre activement les efforts de diversification industrielle, afin de maintenir l'équilibre de la structure sectorielle et de la répartition régionale des activités.

Plusieurs **entreprises industrielles non sidérurgiques** connaissent actuellement des difficultés plus ou moins graves. Alors que certaines sont menacées dans leur existence, d'autres ont au moins eu recours au chômage partiel. Un ralentissement de l'activité dans certaines branches industrielles dans le contexte de la conjoncture internationale a été enregistré.

Ces constatations ne peuvent toutefois être généralisées. D'autres branches connaissent encore une expansion de leur production, alors que des entreprises nouvellement implantées viennent compléter le tissu industriel luxembourgeois.

La plupart des autres secteurs économiques gardent des perspectives favorables. La réforme fiscale votée la semaine dernière libérera dès l'année prochaine une demande intérieure en nette augmentation, dont bénéficieront notamment les **entreprises commerciales et artisanales.** Elles pourront utilement mettre à profit ce répit pour parachever leur préparation en vue du marché intérieur européen, alors que l'échéance du 31 décembre 1992 est déjà proche.

Les mesures en faveur du logement et le programme d'investissements publics assureront au **secteur de la construction** une dynamique continue.

Les taux de croissance particulièrement élevés de l'économie luxembourgeoise ces dernières années s'expliquent pour une bonne partie par l'essor exceptionnel des activités de la **place financière.** Cette année encore, les services financiers sont un levier important de la croissance. La place financière de Luxembourg est toujours en expansion.

Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à ce que ce secteur continue indéfiniment à s'étendre au même rythme qu'au cours des dernières années. Le retour à une croissance plus modérée, à une consolidation progressive, est l'hypothèse la plus réaliste, alors que l'environnement international est devenu moins favorable pour le développement des marchés du crédit. D'autres activités de services, liées à la place financière, pourraient encore prolonger plus longtemps leur expansion, avant de trouver elles-aussi un rythme de croisière plus modéré.

Aussi notre pays doit-il sans cesse chercher à développer de nouveaux secteurs susceptibles de jouer un rôle moteur à l'avenir.

Un domaine sur lequel le Gouvernement a notamment concentré ses efforts nous donne actuellement beaucoup de satisfaction. Je veux parler ici du projet que nous avons baptisé "MEDIAPORT LUXEMBOURG", c'est-à-dire **des activités audiovisuelles et de la communication** visant les marchés étrangers.

Notre système de satellites national continue son ascension, alors que d'autres satellites connaissent bien moins de succès. Les programmes de télévision d'ASTRA 1A atteignent près de 20 millions de ménages à travers toute l'Europe, dont près de 2 millions de détenteurs d'antennes individuelles de réception directe. D'ores et déja une partie significative de la capacité de transmission d'ASTRA 1B a été retenue par des utilisateurs intéressés, alors que ce satellite ne sera lancé qu'en février prochain. Rien d'étonnant dès lors que la SES s'apprête à annoncer incessamment deux autres satellites pour renforcer son système. On ne cessera donc pas de sitôt d'agrandir les installations de Betzdorf et de recruter d'autres collaborateurs.

Je n'ai pas non plus à vous convaincre de ce que la loi du 13 décembre 1988 sur les certificats d'investissement audiovisuel nous a entretemps valu une véritable invasion de producteurs de films et de séries de télévision. C'est que les tournages en plein air ou aux alentours de sites historiques ou de demeures prestigieuses ne restent pas inaperçus du public. Les productions en studio sont moins spectaculaires mais tout aussi réelles. Afin de pouvoir tirer le meilleur fruit de ce succès, mes services évaluent actuellement les premières expériences, notamment pour dégager les créneaux les plus prometteurs et le type de produit le plus approprié à notre pays.

Les activités internationales de notre chaîne de radio et de télévision connaissent quant à elles un succès évident sur certains marchés essentiels. Pour d'autres activités, des restructurations sont en cours, alors que des projets nouveaux surgissent également. Le recours au satellite luxembourgeois constitue une des filières prometteuses, comme le prouve notamment le succès exceptionnel du nouveau programme de télévision en langue néerlandaise. La CLT est en tout cas à encourager dans sa démarche dynamique visant à présenter de nouveaux produits et à conquérir de nouveaux marchés. Elle aurait en revanche tort de perdre ses énergies dans un combat d'arrière-garde contre la libéralisation des ondes au Grand-Duché, combat qui ne rencontre guère de compréhension dans le pays et qui va à l'encontre de sa politique déclarée — et soutenue par le Gouvernement — visant à la dérégulation audiovisuelle à l'étranger.

**La politique de diversification économique**

Encouragé par les succès, tant en matière d'implantation de nouvelles entreprises industrielles, que concernant la diversification de la place financière et maintenant dans le domaine de l'audiovisuel, le Gouvernement entend poursuivre sa politique volontariste de développement économique.

Certains aspects revêteront à cet égard une importance particulière.

— En premier lieu il faudra évidemment continuer à mettre à profit et à perfectionner les moyens d'intervention directe qui ont fait leur preuve: la SNCI, les deux loi-cadres en faveur de l'industrie et des classes moyennes, les avantages fiscaux pour le capital à risque et la prospection à l'étranger.

— Mais une politique cohérente dans ce domaine devra aussi de plus en plus intégrer les **préoccupations écologiques.** Des solutions devront dans tous les cas être trouvées aux problèmes qui se posent en matière d'émissions nuisibles, de traitement des eaux usées ou encore d'élimination des déchets.

Quant à l'implantation d'entreprises nouvelles, voire la relocalisation d'activités existantes, la nouvelle étude sur les zones d'activités devrait prêter la base à une politique cohérente en la matière, tenant compte tant des besoins du développement économique et régional que des exigences de l'environnement naturel et humain.

— Troisièmement, il faut être conscient qu'un développement valable de notre structure productive ne peut se faire que grâce au recours à des technologies avancées. Les efforts de **recherche** dans le secteur public et le transfert de technologie dans le cadre des Centres de recherche publics constitueront à l'avenir un appui précieux pour les entreprises existantes désireuses de se moderniser, voire pour des entreprises nouvelles en quête d'un partenaire pour ses activités de recherche et développement.

— La qualité de la **qualification** de la main d'œuvre est une autre condition fondamentale pour le développement d'une structure économique solide. Les réformes mises en œuvre dans les différents ordres de l'enseignement, et visant à adapter ceux-ci aux besoins à la fois des élèves et des entreprises, constituent un pas important dans cette direction. Il en va de même des efforts engagés en matière de formation professionnelle et continue, ou encore de la modernisation des bâtiments et équipements scolaires.

— J'en viens ensuite à parler de l'aménagement des **infrastructures,** et à rappeler le vaste programme d'investissements pluriannuel que le Gouvernement s'est engagé à réaliser. Les routes, les liaisons ferroviaires, l'aéroport, le réseau d'approvisionnement en énergie, les télécommunications, voilà autant de domaines dans lesquels le Gouvernement se propose d'investir, dans l'intérêt des citoyens, mais aussi et peut-être surtout, dans celui du développement économique.

— Enfin je voudrais citer un dernier aspect, certes pas le moindre, de la politique gouvernementale dans l'intérêt de la compétitivité à court terme, et du développement à plus long terme, de l'économie luxembourgeoise. Chaque année depuis 1986, le Gouvernement a procédé à des réductions plus ou moins substantielles de la **fiscalité.** La semaine dernière, la réforme fiscale proprement dite a été votée. Elle implique de nouveaux allégements fiscaux substantiels pour les entreprises. Mais surtout elle comporte une réduction sensible du taux d'imposition marginal des personnes physiques, répondant ainsi à une revendication de longue date des organisations patronales.

**L'approche du marché intérieur européen**

Après cette réforme, le Luxembourg se situe de façon très avantageuse dans la comparaison internationale de la pression fiscale, et ceci particulièrement si l'on tient compte de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Aussi pouvons-nous conclure que notre pays est à présent bien préparé pour affronter le défi du grand marché intérieur européen. Du moins le Gouvernement a-t-il largement accompli sa part dans cette préparation.

Il appartient maintenant aux entreprises de parachever leur propre part dans ce travail, en mettant à profit les conditions favorables qui ont été mises en place.

Dans le marché intérieur unique, elles subiront une concurrence renforcée de la part des entreprises étrangères. Mais surtout, elles pourront compter sur un accès facilité pour leurs propres produits et services, au-delà des fron-

tières, au marché constitué par la grande région, voire de la Communauté entière. L'Europe du grand marché intérieur sera, après l'abolition des frontières politiques, une Europe des grandes régions. Il nous appartient de valoriser toutes les potentialités inhérentes à ce marché sur lequel notre pays devra exercer sa propre attractivité.

Seules les entreprises bien gérées, misant sans cesse sur l'innovation, prêtes à investir quand c'est nécessaire, seront à même de tirer pleinement profit de ces nouvelles opportunités.

Je dois également évoquer dans ce contexte un aspect particulier du marché intérieur, qui est celui de l'harmonisation de la fiscalité indirecte. Le Luxembourg défend, dans les négociations à cet égard, l'avis qu'une telle harmonisation ne constitue pas un préalable à l'ouverture des frontières. Notre pays se retrouve cependant pratiquement seul à adopter cette position. Aussi devons-nous être prêts à rechercher avec nos onze partenaires un compromis qui serait acceptable également pour nous, dans la mesure où notre fiscalité indirecte restera à l'avenir plus avantageuse que celle des autres Etats membres de la Communauté.

En matière de TVA, nous chercherons à minimiser le relèvement du taux minimal normal, et de sauvegarder la possibilité d'application de taux réduits, voire de taux zéro, afin de limiter dans toute la mesure du possible l'effet inflationniste et l'impact social que comporte toute augmentation de la fiscalité indirecte.

Quant aux accises, nous viserons également à éviter une augmentation excessive des taux appliqués au Luxembourg. Ceci étant, je ne voudrais cependant pas cacher qu'il est pour le moins probable que nous devrons en fin de compte accepter de relever de façon substantielle certains taux, et notamment ceux sur les huiles minérales, sur les produits du tabac et sur l'alcool, et cela non pas uniquement pour des raisons d'harmonisation mais encore pour des raisons de prévention et de protection de la santé, du moins pour les deux derniers produits.

Cela ne signifie pas que les taux de tous les pays devront nécessairement être alignés. Le Luxembourg fixera en tout cas ses propres taux au minimum qui restera permis dans le contexte d'un compromis éventuel, et nous nous battons afin que ce minimum soit aussi bas que possible. La politique que le Gouvernement a défendue en cette matière avec fermeté et détermination a eu pour conséquence positive que la Commission de Bruxelles a du infléchir considérablement ses propositions initiales. Mais il faut s'attendre à ce que certains avantages relatifs dans ce domaine se trouveront sérieusement réduits à l'issue des discussions. J'aurai ainsi prévenu tous ceux qui continuent à se reposer trop exclusivement sur ces seuls avantages.

Le Gouvernement quant à lui, devra tenir compte le cas échéant, et le moment venu, du fait que toute augmentation de la fiscalité indirecte revêt un élément antisocial, et il devra se donner les moyens pour rétablir, par d'autres instruments, la situation au niveau de la justice distributive.

**Les grands axes de la politique sociale**

Les efforts du Gouvernement de veiller au développement continu d'une structure productive performante dans notre pays trouvent leur origine dans notre volonté d'assurer l'accroissement de la prospérité et du bien-être de sa population.

Ce sont les entreprises qui produisent notre richesse. Elles doivent, pour le faire, pouvoir compter sur des conditions extérieures favorables et des chances de rentabilité suffisantes. D'un autre côté, les pouvoirs publics ont pour mission de veiller à une distribution équitable des ressources ainsi créées. Aussi le Gouvernement a-t-il mis en route un ensemble de réformes à contenu social. Celles-ci ont pour objet de répondre à un certain nombre d'exigences de justice distributive ou de besoins sociaux, tout en maintenant le coût de l'ensemble des mesures à caractère social dans des limites supportables pour la collectivité.

Ainsi la **réforme fiscale** n'a pas seulement eu pour but d'améliorer la compétitivité de l'économie, mais elle a surtout permis d'augmenter très sensiblement le revenu disponible de la plupart des ménages. La réforme a en outre fourni l'occasion d'éliminer un certain nombre d'injustices contenues dans notre système fiscal. La fiscalité est l'instrument par excellence de la redistribution. Il est donc essentiel qu'elle soit assise sur des bases objectives et justes.

Mais cette redistribution est loin de pouvoir répondre à tous les besoins sociaux. Certes le plafond des revenus complètement exonérés d'impôts a été relevé substantiellement. Il n'en reste pas moins que les ménages à revenu modeste profitent le moins, en termes absolus, des réductions d'impôts, et que les plus démunis n'en bénéficient même pas du tout. Aussi faut-il replacer la réforme fiscale dans le contexte d'ensemble de la politique sociale du Gouvernement.

A cet égard je rappellerai en premier lieu que la loi sur le **revenu minimum garanti** a été améliorée récemment.

Par ailleurs le Gouvernement est en train de mettre en œuvre son **programme national en faveur des personnes âgées.** Tant les crédits budgétaires du Ministère de la Famille que ceux du Ministère de la Santé prévus pour les divers services à l'égard des personnes âgées sont en très nette augmentation. En outre des sommes considérables sont inscrites au budget des dépenses extraordinaires, en vue de financer les investissements prévus dans ce domaine.

En troisième lieu, le Gouvernement a engagé dans la procédure législative le projet de loi portant **réforme de l'assurance pension.** Ce projet prévoit un relèvement moyen des pensions dans le secteur contributif de l'ordre de 10%. Il comprend notamment un relèvement substantiel des pensions minimales.

Cette réforme de l'assurance pension contributive signifie aussi un rapprochement entre les deux régimes de pensions existants et contribue ainsi à la réalisation d'une plus grande justice au niveau des pensions.

Je voudrais cependant souligner également que ce projet de réforme met fortement à contribution la marge de manœuvre existante pour une adaptation des pensions dans le secteur contributif. Un relèvement plus important des prestations risqueralt de mettre en cause l'équilibre à long terme du régime.

Toujours dans le domaine de la sécurité sociale, le Gouvernement discute actuellement les orientations à donner à la **réforme de l'assurance maladie.** La situation financière des caisses de maladie est redevenue préoccupante, alors que la contribution de l'Etat, par le biais du remboursement aux caisses de l'excédent des prestations fournies aux bénéficiaires de pensions et de rentes par rapport aux cotisations versées par ceux-ci, ne cesse d'augmenter d'année en année.

Afin de redresser cette situation, le Gouvernement proposera un train de mesures basé sur un effort équilibré tant des prestataires de soins que des partenaires sociaux. A part ces mesures d'assainissement opérationnels à court terme, il visera une meilleure maîtrise des coûts des soins de santé à moyen terme, par le biais de réformes structurelles de l'assurance maladie et par diverses mesures dans le domaine de la politique sanitaire.

Notre pays est actuellement frappé par une grave pénurie de **logements** à tous les niveaux, mais qui frappe évidemment en premier lieu les familles à revenus modestes, à la recherche d'un logement locatif à un prix acceptable. Pendant des années, la construction de logements est restée manifestement en-deçà des besoins réels de la population. Aussi le Gouvernement a-t-il élaboré un programme ambitieux en faveur du logement.

Je ne reviendrai plus sur l'ensemble des mesures prévues par ce programme. Je soulignerai cependant l'augmentation exceptionnelle des crédits budgétaires prévus en matière de logement. En particulier, le Gouvernement mettra en place des mesures financières visant à faciliter l'accession à la propriété et notamment l'introduction d'une bonification d'intérêts généralisée destinée à réduire les charges financières incombant aux familles ayant des enfants à charge. La réforme fiscale quant à elle a posé d'autres accents importants en faveur du logement.

Le Gouvernement entend à présent poursuivre cet impressionnant programme de réformes sociales en accordant une importance particulière à la **politique de la famille.**

Depuis le début de la nouvelle législature, il a déjà engagé un effort considérable en faveur du développement de structures de garde pour enfants. Les crédits budgétaires à cet égard sont en nette augmentation d'année en année.

Tout en poursuivant cette action, le Gouvernement préparera à présent de nouvelles mesures en faveur des familles, en se laissant guider par deux motivations principales.

Premièrement, la politique de la famille, en tant que politique sociale, devra compléter la réforme fiscale par des mesures en faveur des familles à revenu modeste.

Deuxièmement, dans une optique à plus long terme, le Gouvernement tirera les conséquences de l'étude qui lui sera soumise à bref délai par l'expert Calot, concernant l'évolution démographique de la population. Il cherchera à dégager un ensemble de mesures cohérentes, intégrant celles qui existent déjà dans divers domaines, afin de créer un environnement plus favorable à la famille et à l'enfant, avec la finalité de renverser la tendance dégressive de la natalité, qui risque tôt ou tard de poser des problèmes majeurs à notre pays.

## Conclusion

Notre pays a connu au cours de la dernière décennie des changements extrêmement profonds de ses structures économique et sociologique. Les nouvelles activités de services qui sont venues se substituer en partie aux piliers traditionnels de notre économie, se sont développées à un rythme fulgurant. Ces mutations ne se sont pas faites sans créer des goulots d'étranglement. Des déséquilibres se sont creusés sous la couverture d'une croissance exceptionnelle et certaines évolutions à première vue favorables reposent en réalité sur des bases fragiles. L'apparente excellence de la situation économique actuelle ne doit donc pas nous faire relâcher dans notre vigilance. Alors que la situation internationale se dégrade, nous ne sommes pas à l'abri d'un renversement de situation.

Dès lors nous devons persévérer dans nos efforts en vue de développer un tissu économique plus homogène. Nous devons chercher à consolider certains secteurs et à créer des activités nouvelles sur des bases solides.

Dans le domaine social, une équitable répartition des dividendes de la croissance justifie la mise en œuvre d'une politique de redistribution. Mais les réformes engagées doivent en priorité s'orienter en fonction d'objectifs à long terme, tels que l'équilibre des régimes de sécurité sociale et le rétablissement de la situation démographique.

Enfin, en matière de finances publiques, il est essentiel de persévérer dans une attitude prudente. Le Gouvernement a soumis à la Chambre un projet de budget qui se présente en équilibre. La marge de manœuvre dont disposait l'Etat a été en grande partie épuisée par les réductions d'impôts concédées dans le cadre de la réforme fiscale. Compte tenu des réformes engagées, la croissance des dépenses a été maintenue dans des limites étroites.

Les réserves budgétaires et la capacité d'endettement de l'Etat restent intactes. Ainsi notre pays garde la sécurité financière nécessaire pour pouvoir faire face à un renversement de la situation économique.

Aussi le Gouvernement reste-t-il fidèle aux options prises dans le passé: développement économique, progrès social, rigueur financière. La poursuite de cette politique, qui a fait ses preuves, mettra notre pays dans une situation favorable pour affronter les défis à venir.

Ces défis, nous réussirons à les maîtriser, si nous les abordons tous ensemble. La principale force de notre pays a toujours été la solidarité de tous les acteurs face aux pro-

blèmes surgissant à l'intérieur ou à l'extérieur. La bonne situation dont nous pouvons aujourd'hui nous prévaloir, sera éphémère si nous ne réussissons pas à préserver le consensus social. A l'avenir comme dans le passé, c'est la solidarité qui sera notre plus précieux atout.

## Discours budgétaire de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances

Les quinze derniers mois ont été particulièrement riches en événements de très grande importance sur la scène internationale. Trois d'entre eux exercent ou exerceront une influence déterminante sur notre environnement économique: le ralentissement de l'économie américaine, la crise du Golfe et la forte remontée des cours du pétrole ainsi que l'ouverture des pays de l'Est et l'unification allemande.

Le ralentissement de la croissance américaine a commencé à peser sur le commerce mondial. Le freinage de l'activité risque d'être accentué par la hausse du prix du pétrole. Celle-ci a un impact à la fois récessif et inflationniste. Le potentiel de pression sur les taux d'intérêts qui s'en dégage se trouve dangereusement gonflé par le financement du coût de l'unification allemande et de l'ouverture des pays de l'Est.

En résumé, l'expansion forte et générale que nous avons connue en 1988-1989 fait progressivement place à un environnement international plus contrasté et globalement plus difficile. L'Europe possède cependant les moyens pour mieux résister aux effets stagflationnistes:

— d'abord, l'assainissement réalisé au cours de la décennie écoulée met la plupart des pays européens en bien meilleure position qu'il y a dix ans pour affronter un choc pétrolier;

— ensuite, la marche vers le grand marché intérieur et vers l'union économique et monétaire renforce la cohésion de la Communauté européenne et la rend moins dépendante des événements extérieurs,

— enfin, l'ouverture des pays de l'Est et l'unification allemande créent au cœur de l'Europe une dynamique nouvelle et largement autonome qui devrait bénéficier, à divers degrés, à tous les pays européens.

Face à ces modifications de l'environnement économique, les Etats ont les moyens de réagir, s'ils en ont la volonté.

— Au plan international, la Communauté devra faire preuve dans le domaine économique d'une solidarité comparable à celle manifestée au plan politique contre l'agression irakienne. Afin de réduire les incertitudes de cet environnement international en profonde mutation, la coopération internationale organisée devra s'intensifier. Les six prochains mois de la présidence luxembourgeoise constitueront de la sorte un défi, mais également une grande chance pour le plus petit des Etats membres de la Communauté européenne.

— Préalablement, et sur le plan national, le Gouvernement a voulu mettre en place un dispositif approprié pour contrecarrer autant que faire se peut ces effets récessifs et stagflationnistes.

Confronté aux incertitudes internationales, il a notamment tenu à présenter un budget d'effort et d'équité.

— Le sens de l'effort se traduit d'abord dans la réforme fiscale et notamment dans les mesures qui visent à renforcer la compétitivité des entreprises opérant à partir du Grand-Duché. Il se traduit ensuite dans toute une gamme d'actions visant à soutenir l'investissement productif, que ce soit à travers les investissements publics, le soutien à l'appareil de production ou encore l'ambitieux programme initié en matière de logement.

— Le souci de l'équité se reflète également dans la réforme fiscale et principalement dans ses volets axés sur les bénéficiaires de revenus faibles et moyens ainsi que sur les familles avec charge d'enfant. Il se vérifie encore à travers tout un ensemble de mesures ciblées sur le troisième âge, les personnes handicapées, les chômeurs et, de façon plus générale, sur le quart monde. Cette action résolue en faveur des plus démunis ne s'arrête toutefois pas aux frontières nationales et communautaires, mais elle trouve son prolongement naturel dans l'aide publique au développement des populations des pays les plus démunis de notre globe

Vu cette évolution récente que vient de connaître l'environnement économique international, je ne vous surprendrai guère en vous annonçant que, dans le cadre de ses amendements, le Gouvernement vient de procéder à un réexamen des projections macro-économiques sur lesquelles repose le projet de budget pour 1991. Pour ce faire, nous avons pu nous baser sur les prévisions du STATEC, prévisions qui, en fait, ne font que confirmer les tendances que le Gouvernement vous a exposées déjà à l'occasion du dépôt du projet. La hausse des prix du pétrole se traduira sur l'économie luxembourgeoise par un peu plus d'inflation et un peu moins de croissance.

— Pour ce qui est d'abord des hypothèses d'évolution du produit intérieur brut en volume, elles viennent d'être révisées légèrement à la baisse (-0,6 % pour 1990; -0,4 % pour 1991, soit exactement le chiffre avancé au mois de septembre). Les perspectives de croissance ainsi révisées (3,4 % en 1990 et 3,6 % en 1991) sont-elles maintenant de nature à affecter le taux de croissance escomptée à moyen terme, paramètre budgétaire que le Gouvernement avait arrêté en juillet dernier à 4 %?

Comme nous raisonnons sur le moyen terme, il convient de ne pas perdre de vue que les estimations révisées du STATEC couvrent la période 1985-1991 et que les résultats du passé ont été corrigés globalement vers le haut. Ainsi, pour l'année 1988, le taux de croissance a été porté de 5 à 6 %, tandis que pour l'année 1989 la croissance semble avoir atteint un taux record de près de 7,2%, au lieu des 4,5% retenus il y a quelques mois seulement.

Sur la base de ces données corrigées, la croissance du P.I.B. en volume s'établirait pour la période quinquennale 1985-1990, en moyenne annuelle, à plus de 5% au lieu des 4,4% projetés en juillet dernier encore. Ces chiffres de référence plus favorables permettent de vérifier que les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste. Il va cependant de soi que le taux de 4% sera évidemment revu dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour 1992 à la lumière des tendances qui se seront fait jour d'ici le milieu de l'année prochaine.

— Pour ce qui est, en deuxième lieu, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires, la nouvelle hypothèse établie par le STATEC pour les années 1990 et 1991 a pour conséquence un accroissement de la moyenne annuelle des cotes d'application de 4,8% au lieu des 2,9% prévus initialement. Cette hypothèse implique l'échéance d'une tranche indiciaire en décembre 1990 et d'une deuxième tranche en mai 1991.

— En conclusion et compte tenu de cette estimation actualisée relative à l'évolution de l'échelle mobile des salaires, la norme de croissance du total des dépenses budgétaires pour 1991 passe de 7,2% — chiffre retenu dans le cadre du projet de budget initial — à 9,2%.

Cette progression de 9,2% s'appliquera par ailleurs sur une basse révisée par rapport à celle qui a pu être avancée au moment du dépôt du projet de budget.

En effet, le budget voté pour 1990 vient entre-temps d'être modifié à deux reprises — par la loi du 7 novembre 1990 autorisant le Gouvernement à participer pour le compte de l'Etat dans la Société immobilière du parc des expositions de Luxembourg ainsi que par la loi du 9 novembre 1990 relative au pavillon maritime —. A cela il y a lieu d'ajouter que le projet de loi, qui figure aujourd'hui-même à l'ordre de jour de votre Chambre et qui a pour objet d'entériner l'accord salarial intervenu dans la Fonction Publique, comprend également une disposition spéciale dont la mise en vigueur aboutira à une modification supplémentaire et substantielle du budget voté pour 1990.

Après le vote de cette loi, le budget définitif pour 1990 comportera un total de dépenses de plus de 96,6 milliards de francs. Pour que la norme de 9,2% soit strictement respectée, il aurait fallu contenir les dépenses pour 1991 dans une enveloppe ne dépassant guère 105,5 milliards de francs. Tout comme dans le projet initial, le Gouvernement n'a cependant pas réussi à respecter cette norme. En réalité, la progression des dépenses atteint, dans le cadre du projet de budget amendé, près de 12,3%.

Par rapport au projet initial, les principales mesures suivantes n'ont pas manqué de peser sur l'expansion des dépenses de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 1991 :

— accord salarial +2,7 milliards;
— nouvelle hypothèse en matière d'évolution de l'échelle mobile des salaires +1,2 milliard;
— répercussions sur le budget des dépenses de la réévaluation des recettes fiscales suite à l'adoption des deux mesures précitées +0,3 milliard;
— projet de réforme de l'assurance-pension +0,2 milliard.

De manière globale, les dépenses budgétaires de l'Etat prévues pour l'année prochaine se trouvent relevées par voie d'amendements gouvernementaux de quelque 4,8 milliards pour passer de 103,7 à près de 108,5 milliards de francs. La norme budgétaire se trouve ainsi dépassée de quelque 3 milliards ou de 3,1%. Notons à ce sujet que le Conseil d'Etat se dit convaincu "qu'au niveau global du budget de l'Etat il est impossible de respecter pleinement les limites de la norme de croissance budgétaire en raison de l'évolution dynamique et intrinsèque des coûts de la protection sociale, et ceci même si aucune nouvelle mesure légale de réforme n'était envisagée".

Avant de commenter ces évolutions, je voudrais encore compléter la présentation des amendements budgétaires en vous signalant que le Gouvernement a également procédé une révision vers le haut des recettes budgétaires prévisibles. En effet, il est certain que tant l'accord salarial conclu au profit de la Fonction Publique que la modification de l'hypothèse relative à l'évolution de l'échelle mobile des salaires se répercuteront favorablement sur les recettes à percevoir au titre de l'exercice 1991. Ces répercussions, accompagnées d'une révision des prévisions initiales à la lumière des rentrées fiscales effectives des dix premiers mois de l'année en cours, se reflètent dans un relèvement des recettes totales de l'ordre de 2,9 milliards.

Avec un nouveau total de recettes de quelque 109 milliards de francs, le projet de budget amendé pour 1991 se soldera ainsi par un excédent de recettes dépassant 500 millions de francs. Les amendements proposés ne sont donc pas de nature à détruire l'équilibre budgétaire qui se retrouve dans la présentation administrative des chiffres.

L'important effort d'actualisation des prévisions budgétaires de même que des projections macro-économiques sur lesquelles reposent ces prévisions documente, si besoin en était, le souci du Gouvernement d'améliorer de manière notable la véridicité des chiffres budgétaires. Cet effort porte à la fois sur les dépenses et sur les recettes de l'Etat.

Etant donné que le Conseil d'Etat ne semble pas tout à fait avoir saisi cet effort de projection plus véridique et qu'il qualifie — à tort — la progression prévue des recettes de dérisoire et d'irréaliste, je voudrais une nouvelle fois expliquer le sous-bassement macro-économique qui sous-tend les prévisions de recettes.

Sur la base des chiffres du projet de budget amendé et en l'absence de la réforme fiscale, les recettes prévisibles de l'Etat pour 1991 s'élèveraient à 119,2 milliards de francs. Par comparaison au compte provisoire de 1989, soit les derniers chiffres réels dont nous disposons sur une base annuelle, les recettes de l'Etat seraient en progression de 15,3%. Or ce taux est quasiment identique à celui qui se dégage des projections les plus récentes effectuées par le STATEC tant en matière de croissance en volume du P.I.B. qu'en matière d'indice des prix, soit une croissance en

valeur de 15,9% pour les années 1990 et 1991. En admettant une élasticité des recettes égale à l'unité, force est donc de conclure que les estimations de recettes ont été effectuées sur une base réaliste reposant sur les données les plus récentes dont on dispose au moment du vote du projet de budget.

Etant donné que la réforme fiscale vient d'être débattue dans tous ses détails il y a une semaine à peine, le volet des recettes de l'Etat ne requiert guère de commentaires supplémentaires avant le commencement des débats budgétaires proprement dits. Aussi voudrais-je par la suite concentrer mon analyse sur le budget des dépenses tel qu'il vous est proposé sous sa forme amendée.

En guise d'introduction à son rapport — rapport dont je voudrais au passage souligner l'excellence et pour la présentation duquel je tiens à féliciter chaleureusement l'honorable Monsieur Mars DI BARTOLOMEO qui a fait preuve d'une grande pertinence dans son analyse économique, sociale et financière — la Commission des finances et du budget de votre Chambre qualifie le projet de budget pour 1991 d'exceptionnel. De l'avis de votre Commission, cet attribut se justifierait notamment par l'étendue et la multitude de mesures nouvelles touchant le grand public.

Dans ce contexte, la Commission des finances et du budget cite, outre la réforme fiscale, les nouvelles mesures contenues dans l'accord salarial avec la Fonction Publique, les mesures volontaristes en faveur du logement, les efforts supplémentaires dans l'intérêt du développement de nos structures économiques, l'accroissement très considérable des crédits contribuant au financement de notre sécurité sociale, le maintien des investissements de l'Etat à un niveau record et un premier pas vers une aide au développement digne de notre richesse.

Permettez-moi de passer en revue les grandes catégories de dépenses budgétaires, d'en commenter l'évolution prévisible et de dégager les causes sous-jacentes dont la maîtrise s'impose si on ne veut pas risquer un dérapage futur au niveau des dépenses publiques.

Concernant les dépenses de personnel qui sont directement à charge du budget de l'Etat, l'accord salarial dans la Fonction Publique se trouve à l'origine d'un gonflement substantiel de cette catégorie de dépenses courantes. Etant donné que cet accord porte sur les années 1990 et 1991, la base de comparaison doit être l'exercice budgétaire 1989. Par rapport aux chiffres du compte prévisionnel de 1989 et sur la base de l'estimation initiale de l'évolution de l'échelle mobile des salaires, les dépenses de personnel prévisibles à charge de l'Etat seront en hausse de 15% pour l'année 1990 et de 23,3% pour l'année 1991, soit une augmentation annuelle moyenne de 11% environ.

Commentant cette forte croissance des dépenses de personnel dans le secteur public, le Conseil d'Etat regrette "que le Gouvernement n'ait pas davantage pris en compte que la réforme fiscale envisagée devrait amener une augmentation des revenus disponibles et permettre, en conséquence, d'atténuer la pression à la hausse des salaires bruts qui constituent pour les entreprises un élément important du coût."

Il convient tout d'abord d'isoler la hausse des dépenses de personnel due au seul accord salarial. Etant donné qu'en l'absence de tout accord et sur la base des chiffres du projet de budget initial, l'augmentation quasi-automatique des dépenses aurait été de 13,5% pour 1991 comparé à 1989, force est de remarquer d'emblée que l'élément volontariste de la hausse se chiffre à moins de 10% sur une période de 2 ans ou à quelque 4,5% en moyenne annuelle.

Cette augmentation se compare certes favorablement à la plupart des augmentations annuelles consenties dans le cadre des derniers contrats collectifs conclus dans le secteur privé (2 à 3% en règle générale). Elle fait cependant abstraction d'autres phénomènes qui caractérisent la situation réelle dans le secteur privé et notamment dans le secteur des services. Je songe plus particulièrement au nombre croissant d'employés dont la rémunération comporte un volet extra-conventionnel de plus en plus important ou encore aux avantages accessoires qui ne cessent d'être accordés sur une base de plus en plus large dans le secteur privé.

Compte tenu des tensions qui marquent depuis des années déjà le marché de l'emploi luxembourgeois — en termes nets plus de 25.000 emplois ayant été créés depuis 1983 —, la concurrence accrue fait que l'Etat rencontre des problèmes de recrutement considérables. Si la portée de ce problème est de nature générale — les derniers concours d'admission s'étant une fois de plus soldés par un nombre de candidats admis inférieur aux postes vacants —, certaines administrations rencontrent cependant des difficultés aigues qui vont jusqu'à mettre en cause le bon fonctionnement du service public. Aussi à l'occasion des récents débats relatifs à la réforme fiscale, votre Chambre a-t-elle été unanime pour partager l'analyse que le Gouvernement fait de la situation dans nos administrations fiscales et des mesures qu'il propose afin de remédier à cette évolution dangereuse.

La rémunération ne constitue certes qu'un moyen parmi d'autres. Voilà pourquoi je souscris entièrement à la thèse développée à ce sujet par votre Commission des finances et du budget.

"Un Etat efficace est un élément important de compétitivité. C'est pour cette raison que la modernisation de ses structures doit être à l'ordre du jour. La modernisation implique à la fois une large diffusion et utilisation des nouvelles technologies mais aussi une motivation et une formation adéquates du personnel. Il faut doter l'Etat de tous les moyens modernes de gestion afin d'éviter les gaspillages. Il y va aussi d'une revalorisation de la démocratie. Il faudrait également revoir en profondeur les structures organisationnelles de l'appareil administratif de l'Etat."

Je puis assurer la Commission qu'elle trouvera en la personne du Ministre des Finances un allié fiable dans la poursuite de ces objectifs. Le projet de budget pour 1991 marque d'ailleurs déjà un premier pas vers une amélio-

ration qualitative de l'environnement du travail dans les administrations publiques.

— Quant à l'évolution future en matière de politique de rémunération dans le secteur public, les responsables devront repenser leur politique de rémunération traditionnelle dans le sens d'une différenciation renforcée tenant compte des spécificités des différents services et administrations publiques, des efforts de formation que ces activités exigent de la part des fonctionnaires, employés et ouvriers publics concernés ainsi que de la qualité du travail presté sur le plan individuel. Tant que les critères de rémunération n'auront pas été rendus plus sélectifs, les efforts de modernisation de l'Etat risquent de ne pas porter tous leurs fruits.

Ledit effort de modernisation de l'Etat porte également sur les techniques budgétaires et sur la comptabilité de l'Etat. Trois volets méritent d'être relevés tout particulièrement :

— premièrement, le processus d'informatisation qui a été introduit par étapes au cours des dix dernières années dans l'exécution du budget vient maintenant d'être étendu à sa phase d'élaboration, le projet de budget pour 1991 ayant été élaboré intégralement par les moyens informatiques de l'Inspection générale des finances;

— deuxièmement, la nouvelle classification des recettes et des dépenses de l'Etat permet pour la première fois, en plus d'un regroupement administratif, économique et fonctionnel plus élaboré, une classification des recettes et des dépenses suivant un plan comptable;

— troisièmement, l'étude en cours sur la réforme de la comptabilité de l'Etat se traduira par un diagnostic et par des propositions de modifications devant permettre d'améliorer le contrôle financier du secteur public, de disposer de meilleures informations financières, de renforcer la responsabilisation des différents intervenants, d'optimiser l'outil informatique, d'améliorer le service pour les administrés et pour les fournisseurs et, enfin, de réaliser des gains de productivité au niveau de l'Etat.

La réalisation par le Gouvernement de cette étude sur la comptabilité de l'Etat ne s'oppose évidemment pas à ce que votre Chambre cherche à améliorer ses moyens de contrôle propres en réorganisant notamment les fonctions et missions qu'elle entend confier à la Chambre des Comptes. Je voudrais simplement que les deux trames de réflexion ne soient pas poursuivies en méconnaissance l'une de l'autre et je me réjouis, Madame le Président, de ce que vous ayez tenu à être associée personnellement à ces travaux. Dès lors, je suis convaincu que les études en cours se compléteront utilement et que leur synthèse aboutira à une gestion plus efficace des deniers publics.

Pour utile qu'elle puisse être, la réforme de la comptabilité de l'Etat et des organismes qui en assument l'exécution et le contrôle ne suffira point pour maîtriser à elle seule l'évolution des grands blocs de dépenses les plus dynamiques.

L'une des empreintes qui marque certainement le projet de budget pour 1991 est précisément l'accroissement très massif des crédits prévus dans l'intérêt du financement des prestations de la sécurité sociale qui, globalement, progressent de

— plus de 1,2 milliard ou de 17% pour l'assurance-maladie et de
— plus de 2,2 milliards ou de 21% pour l'assurance-pension.

Faisant suite à des accroissements du même ordre de grandeur au cours des deux exercices précédents, l'augmentation des crédits destinés au financement de l'assurance-maladie reflète pour l'essentiel l'écart croissant entre les prestations en nature accordées aux bénéficiaires de pension et les cotisations acquittées par cette catégorie d'assurés. Même si les prévisions pour 1991 sont également le reflet d'une estimation plus réaliste de la contribution de l'Etat, il paraît néanmoins évident que le budget total de l'Etat ne saurait continuer à subir chaque année une augmentation de 1% du seul fait de cette intervention particulière.

Il faut, d'autre part, ajouter que l'accroissement du découvert du régime des assurés pensionnés n'est pas uniquement le résultat du vieillissement de la population, mais traduit également l'inadéquation générale croissante entre dépenses et recettes de l'assurance-maladie, inadéquation qui a par ailleurs conduit au déficit alarmant du régime des assurés actifs et qui requiert la réforme actuellement en préparation.

Le projet de budget pour 1991 ne peut évidemment pas encore tenir compte de l'avant-projet de loi portant réforme de l'assurance-maladie. Il est de l'intention du Gouvernement de déposer le projet en question vers le début de l'année prochaine afin que le vote puisse intervenir, le cas échéant, avant les vacances d'été. Même si l'innovation principale sur le plan des finances publiques réside dans un plafonnement à 40% de la contribution de l'Etat dans le financement des prestations en nature, la réforme envisagée aura dans un premier temps pour effet un relèvement supplémentaire de l'intervention budgétaire de l'Etat.

En fait, le rééquilibre financier de l'assurance-maladie ne suffira pas à lui seul pour résoudre le problème de la croissance continue du coût de la santé. Une planification hospitalière digne de ce nom, la réorganisation des services de santé, la responsabilisation de tous les acteurs qui interviennent dans la composition de ce coût, voilà autant de facteurs qu'il faudra infléchir dans un sens permettant d'éviter un dérapage du coût qui irait au-delà de ce qui est inévitable au vu des paramètres démographiques.

Quant au relèvement massif des crédits représentant la contribution de l'Etat au financement de l'assurance-pension, il reflète pour l'essentiel l'accroissement important et constant de la masse cotisable au cours des dernières années aussi bien que, prévisiblement, pour l'année à venir. Alors que cet accroissement comporte indéniablement un effet favorable sur la situation financière des

caisses de pension à court terme, il ne faut pas perdre de vue les droits futurs dont cet accroissement est générateur. Les améliorations structurelles que le Gouvernement propose d'apporter dans le domaine de l'assurance-pension contribuent certes à renforcer la justice distributive, mais elles pèseront également sur le coût futur de l'assurance-pension.

Aussi ne puis-je que souscrire aux réflexions que la Commission des finances et du budget a développées sur la politique sociale. Le Luxembourg a atteint un degré de protection sociale qui le situe en première position parmi ses partenaires dans la Communauté. Cette situation favorable résulte d'une politique active menée constamment au cours des trente dernières années et qui s'est traduite en permanence par des améliorations des prestations existantes et par la création de nouvelles prestations.

La conservation de cet acquis social s'avérera extrêmement difficile à moyen et long terme. Non seulement les régimes mis en œuvre viennent-ils seulement d'atteindre le stade de leur maturité, non seulement le vieillissement de la population soulève-t-il des problèmes de financement considérables, mais encore tous les régimes reposent-ils sur une extrapolation de la croissance économique du passé. Dans l'hypothèse d'une détérioration durable de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, le retournement des flux du passé pourrait être brutal et produire des effets dramatiques.

Le maintien de l'acquis social passe donc essentiellement par un ralentissement sensible des améliorations des prestations. Vu le degré de protection déjà atteint, ce ralentissement ne devrait guère provoquer des cas de rigueur. Bien au contraire! Il s'agira à l'avenir de délaisser l'aspect quantitatif pour privilégier la qualité de la dépense sociale. Il s'agira surtout de mettre en œuvre une politique sociale sélective et ciblée qui soit de nature à éliminer les lacunes persistantes sans pour autant octroyer aux générations montantes une charge financière incompatible avec leurs aspirations légitimes et avec les contraintes de compétitivité. C'est dans cet esprit que le Gouvernement entend élaborer les mesures d'accompagnement social annoncées dans le cortège de la réforme fiscale.

Nous devons avoir conscience de ce que l'avenir devra être autre chose qu'une simple extrapolation du passé. Les dernières décennies ont permis d'assurer au Grand-Duché un niveau économique et social inégalé dans notre histoire nationale. Nous avons par la force des choses privilégié le développement quantitatif, que ce soit en matière de croissance économique, de création d'activités et d'emplois, de rémunération des facteurs de production, de protection sociale ou encore de prolifération d'équipements collectifs, culturels,sportifs ou autres.

Le récent débat public relatif à la réforme fiscale et notamment l'aspect du reclassement de certaines catégories de contribuables a clairement démontré l'attitude matérialiste qui caractérise les populations aisées. Ce débat a fait apparaître les réticences, voire les oppositions auxquelles risque de se heurter toute mesure qui voudrait s'attaquer à un prétendu acquis social. Dans ces conditions, mieux vaut prévenir que guérir!

D'autre part, le trop plein économique et social risque également de retarder l'action publique requise dans d'autres domaines. Je songe notamment aux défis qui nous sont lancés sur le plan de la protection de l'environnement. Je songe également à l'investissement dans la ressource humaine que ce soit à travers l'éducation, la formation professionnelle, la recherche, la culture ou les activités récréatives. Je songe enfin à l'aide au développement en faveur des pays dont la population végète en-dessous du minimum vital ainsi qu'à l'effort majeur que les pays occidentaux se doivent d'accomplir en faveur des populations en détresse dans les pays de l'Europe de l'Est. Les difficultés auxquelles se trouvent exposées tant le tiers que le quart monde devront dorénavant occuper une place autrement plus importante dans notre politique de solidarité et d'action sociale. Le projet de budget pour 1991 constitue un premier pas dans cette direction.

La notion de qualité de la dépense ne doit évidemment pas rester limitée au budget de l'Etat. Elle doit s'étendre à l'ensemble du secteur public, à commencer par les chemins de fer, les organismes de la sécurité sociale, les nombreuses activités conventionnées et les communes.

Il est un fait que tant les transferts de revenus que les transferts de capitaux à destination des administrations publiques locales enregistrent dans le cadre du projet de budget pour 1991 un accroissement de l'ordre de grandeur de 50% par rapport aux dépenses effectives de l'exercice 1989. Si l'on y ajoute le produit de l'impôt commercial communal — produit qui ne cesse de croître au rythme de la bonne conjoncture des affaires économiques —, force est de constater que l'allocation optimale de ces ressources en fonction des charges effectives de chacune des communes revête une importance primordiale.

Voilà pourquoi la réforme des finances communales doit enfin être réalisée. Il ne s'agit aucunément de réduire la part des communes dans le prélèvement global, mais l'enjeu sera plutôt de répartir l'enveloppe financière disponible d'après des critères plus équilibrés permettant à chaque commune d'offrir à ses citoyens des services d'une qualité donnée, soit au niveau local, soit au niveau régional, et évitant par cela-même les déséquilibres trop prononcés et les gaspillages inévitables qui en découlent. En rapprochant la base de l'impôt commercial communal de celle de l'impôt sur le revenu, la réforme fiscale a créé les conditions requises pour que non seulement les impôts communaux procèdent d'un raisonnement économique mieux affirmé mais pour que ces modifications de la base imposable servent également de levier à une répartition plus équitable du produit au sein même du secteur communal.

Parmi les empreintes qui marquent le projet de budget pour 1991 figurent aussi les mesures qui visent à renforcer la compétitivité du tissu économique luxembourgeois.

Tout comme les budgets des exercices précédents, le projet de budget pour 1991 prévoit un nouveau renforcement des différentes actions visant à développer et à fortifier

l'activité économique, en général, et le tissu industriel, en particulier. Mais, surtout, cette aide à l'investissement et à la création d'emplois se trouve complétée par un volume important d'investissements publics, volume qui témoigne de la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation d'un programme d'investissement suffisant pour compléter l'infrastructure et l'équipement de notre pays.

Le niveau très élevé atteint par notre pays en matière d'investissements publics sera non seulement maintenu, mais il sera encore développé en 1991. En effet, le total des dépenses d'investissements budgétisées passera de 11,1 milliards en 1990 à 14 milliards en 1991, soit un accroissement de quelque 26% d'une année à l'autre. La part des dépenses d'investissements dans le total des dépenses budgétaires sera relevée de 11,6 à 12,1% tandis que le rapport entre dépenses d'investissements de l'Etat et produit intérieur brut dépassera les 4,5%, soit le niveau le plus élevé de la Communauté.

Cette politique d'investissements publics se trouve être flanquée par une intensification sans précédent de la politique du logement jamais mise en œuvre par un Gouvernement. Avec une progression de plus d'un milliard de francs par rapport à 1990, les crédits du Ministère du Logement et de l'Urbanisme connaissent un taux d'accroissement de près de 70%, soit le taux d'accroissement de loin le plus élevé de tous les départements ministériels.

Tant la politique active en matière de logement que les efforts de développement économique comportent également — faut-il le rappeler? — une composante fiscale qui est loin d'être négligeable. Il n'est certainement pas exagéré de prétendre que le projet de budget pour 1991 jette les bases d'un effort de modernisation en profondeur de notre vie économique et sociale.

Vu l'ampleur exceptionnelle de cet effort, il convient d'examiner dans le cadre du présent débat budgétaire si le Gouvernement n'est pas allé au-delà de ce que permet la marge de manœuvre financière de l'Etat. Pour être complète, cette analyse doit à la fois intégrer tous les aspects de la situation financière actuelle et se placer dans une optique dynamique du moyen et du long terme.

Il y a tout d'abord unanimité pour dire que nos finances publiques sont saines. La situation financière de l'Etat se caractérise par des atouts tels qu'un endettement très faible, des réserves importantes et des plus-values de recettes prévisibles à très court terme.

— Le volume de la dette publique, en comparaison du produit intérieur brut et des recettes totales de l'Etat, continue son mouvement descendant vers des proportions insignifiantes: moins de 5% du P.I.B. et environ 10% des recettes publiques. Cette tendance est appelée à se poursuivre en 1991, le projet de budget comportant un amortissement supplémentaire de la dette publique de l'ordre de 1,9 milliard alors que l'émission d'emprunts nouveaux se limite à l'emprunt de 1 milliard prévu dans l'intérêt du financement des dépenses du fonds des routes. La capacité d'endettement de l'Etat luxembourgeois reste donc intacte.

— En ce qui concerne les réserves de l'Etat, à savoir la réserve budgétaire proprement dite et les avoirs des fonds d'investissements publics, elles ont dépassé le cap des 20 milliards à la clôture de l'exercice 1989. Alors que ce montant peut paraître important, il ne faut cependant pas perdre de vue, qu'exprimé en francs constants, ce niveau représente un ordre de grandeur comparable à celui atteint en 1978. Est-il besoin de rappeler que suite à la récession économique fin des années 70 et début des années 80 et, plus particulièrement, suite au besoin de financement considérable lié aux problèmes de la restructuration sidérurgique sous toutes ses façettes — industrielle, financière et sociale — ces réserves étaient pratiquement erodées cinq années plus tard seulement?

Je ne peux donc que me rallier à l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics lorsque celle-ci estime que le montant des réserves actuelles "n'est guère excessif dans une optique à moyen terme au vu des importants investissements à réaliser par l'Etat dans certaines infrastructures et au regard d'une marge de manœuvre réduite du Gouvernement en matière d'affectation de plus-values de recettes en fin d'exercice, à la suite de la réforme fiscale et de la réforme structurelle du régime de pension contributif ainsi qu'au regard de l'évolution du coût de la santé et de son financement."

— Il n'en reste pas moins qu'à très court terme, c'est-à-dire pour l'exercice budgétaire 1990, l'Etat pourra encore compter sur des plus-values nettes de recettes. Quant à l'ordre de grandeur des plus-values de recettes, il ne semble cependant plus guère devoir atteindre le niveau record de près de 14 milliards réalisé en 1989. En effet, et tout en soulignant le caractère aléatoire de cette comparaison, il y a lieu de signaler que sur la base des principales rentrées fiscales des dix premiers mois de l'année, les plus-values de recettes sont passées de 8,8 milliards de francs en 1989 à 6,9 milliards en 1990.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler, qu'en prévision de ces plus-values de recettes, le Gouvernement avait envisagé dès le mois de septembre d'allouer des dotations supplémentaires d'un montant total de 5 milliards de francs au profit des principaux fonds spéciaux. De cette somme 3,8 milliards sont destinés à l'alimentation des fonds d'investissements publics et font donc d'ores et déjà partie intégrante des chiffres avancés en relation avec l'évolution de l'avoir desdits fonds.

Voilà pour ce qui est de l'évolution du passé, de la situation actuelle et des prévisions à très court terme! L'effort de modernisation en profondeur dont il a été question ci-avant peut donc reposer sur une assise financière solide, mais non disproportionnée. Ce bilan permet également d'affirmer que la justesse de l'approche budgétaire pratiquée par les Gouvernements successifs depuis la sortie de la crise en 1984 — pratique qui reposait sur un policy-mix composé d'un développement contrôlé des dépenses, d'un allègement continu de la charge fiscale et d'une affectation des plus-values de recettes aux dotations des fonds spéciaux de l'Etat — se vérifie également ex-post.

L'année 1991 constituera une rupture dans l'évolution des

finances publiques! A cela plusieurs raisons:

— la mise en œuvre d'une réforme fiscale d'une ampleur exceptionnelle;
— le développement ciblé de la politique économique de l'Etat axé notamment sur les investissements publics ainsi que sur la politique du logement;
— l'accroissement des crédits prévus dans l'intérêt du financement des prestations de la sécurité sociale;
— le relèvement notable des transferts vers d'autres entités publiques, à commencer par les administrations locales et la Communauté européenne;

— l'expansion des dépenses de consommation courante et principalement des dépenses de personnel suite à l'accord salarial conclu dans la Fonction Publique.

Vu l'ampleur du mouvement, il faut évidemment vérifier si les mesures envisagées ne sont pas de nature à éroder la marge de manœuvre financière de l'Etat et à remettre ainsi en cause le financement à moyen et à long terme des besoins collectifs au financement desquels l'Etat se doit de pourvoir.

C'est un raisonnement en termes de solde financier net qui permet le mieux d'apporter une réponse à la question ainsi posée. Par rapport aux chiffres budgétaires officiels, ce raisonnement diffère sur deux points: premièrement, les opérations des fonds d'investissements publics sont prises en considération et, deuxièmement, les opérations en relation avec l'émission et le remboursement d'emprunts sont neutralisées pour le calcul de la capacité et du besoin de financement net. Le choix de cette approche se justifie d'autant plus que dans le cadre de l'Union économique et monétaire le processus de surveillance multilatérale se basera également sur des critères analogues.

Depuis 1984, les finances de l'Etat se sont de nouveau soldées par des capacités de financement annuelles. Après une pointe atteinte en 1985 (7 milliards environ), l'ampleur de cette capacité s'est progressivement réduite du fait notamment des allégements fiscaux successifs et de l'évolution dynamique de certains postes de dépenses.

L'excellente conjoncture économique que nous avons connue au cours de la deuxième moitié des années 80 et notamment en 1988 et 1989 a fait que le compte provisoire de 1989 a pu se solder par une capacité financière-record de l'ordre de 7 milliards de francs. Sur la base des données financières les plus récentes et compte tenu des effets de l'accord salarial, cette capacité, tout en restant confortable, risque cependant de retomber à un niveau de l'ordre de 5 à 6 milliards pour l'exercice en cours.

Quant à l'exercice budgétaire 1991 et sur la base du projet de budget amendé, non seulement le solde financier changera-t-il de signe, mais encore ce besoin de financement prévisible risque-t-il d'être important. Un besoin de financement de l'ordre de 3 à 4 milliards paraît réaliste à partir des données budgétaires dont nous disposons au moment du présent débat budgétaire.

Par rapport à 1990, le solde financier de l'Etat connaîtrait donc une détérioration de l'ordre de 8 à 10 milliards de francs. Ce chiffre ne semble aucunément fantaisiste vu l'impact estimé de la réforme fiscale — 10 milliards environ pour l'exercice budgétaire 1991 —.

Le Gouvernement aurait-il dès lors dépassé les limites de la marge de manœuvre financière de l'Etat? La réforme fiscale aurait-elle dû être moins ambitieuse et/ou les accents du budget des dépenses devraient-ils être moins prononcés? La réponse est négative, à condition toutefois que certaines contraintes soient respectées dans la gestion budgétaire future.

A court terme, c'est-à-dire au cours des années 1991, 1992 et éventuellement, 1993, un recours aux réserves accumulées de l'Etat — réserve budgétaire proprement dite et avoirs des fonds d'investissements publics — permettra de combler, en partie du moins, ce solde à financer. Parallèlement, un endettement annuel supplémentaire de l'ordre de 1 ou de 2 milliards de francs ne serait aucunement de nature à enliser la situation financière de l'Etat. Bien au contraire, il répondrait à un besoin réel ressenti par les investisseurs institutionnels et il ne représenterait qu'une part infime des dépenses d'investissements programmées au cours des années à venir.

Par ailleurs, il serait erroné que de raisonner dans une vue purement statique des choses. Les allégements fiscaux accordés auront pour effet de gonfler la masse imposable, et dans le chef des ménages, et dans celui des entreprises. Concernant ce dernier volet, la réforme fiscale contient tout un paquet de mesures qui devraient normalement avoir comme résultat d'attirer des activités nouvelles au Grand-Duché et de générer ainsi une valeur ajoutée supplémentaire. La réforme fiscale déclenchera ainsi une dynamique propre qui ne manquera point de se répercuter sur l'environnement économique, social et financier.

Malgré ces extrapolations plutôt favorables du côté des recettes fiscales, le rééquilibrage des finances de l'Etat ne pourra cependant intervenir dans un horizon de deux à trois ans qu'à condition que l'évolution des dépenses publiques puisse être contenue dans les limites de la croissance économique à moyen terme. Ceci présuppose que la maîtrise des grands blocs de dépenses soit dorénavant assurée à partir de la base véridique qu'il est proposée de jeter avec le projet de budget amendé pour 1991. La réforme de la comptabilité de l'Etat et la redéfinition de la fonction de contrôle de la Chambre des Comptes devraient asseoir cette maîtrise sur des techniques de gestion et de contrôle plus modernes et plus efficaces.

Dans ces hypothèses et à condition de ne pas être exposées à une récession durable sur le plan international les finances publiques luxembourgeoises pourront sans doute retrouver à moyen terme des conditions d'équilibre satisfaisantes sans que les réserves ne soient érodées et sans que l'endettement ne subisse une détérioration significative.

Face aux incertitudes internationales auxquelles nous devrons faire face dans les mois et dans les années à venir,

le Gouvernement a tenu à vous proposer un budget d'effort et d'équité.

L'incitation à l'effort se reflète dans l'ampleur des dépenses nouvelles envisagées pour soutenir l'investissement. Elle se retrouve également dans la réforme fiscale qui, à travers un accroissement des revenus disponibles, permettra à tous les acteurs de la vie économique et sociale — entreprises et ménages — d'évoluer dans un environnement globalement plus favorable.

Le souci de l'équité se lit dans l'accroissement massif des crédits prévus dans l'intérêt des prestations de la sécurité sociale. L'intensification de l'aide aux populations des pays en détresse souligne que cette action de solidarité et de justice distributive ne s'arrêtera pas aux frontières nationales et communautaires. Quant à la réforme fiscale, elle participera à cette action par un renforcement de la justice contributive notamment en faveur des familles avec charge d'enfant. Les mesures d'accompagnement social qui seront finalisées dans les mois à venir éviteront que les plus démunis ne soient écartés de ce mouvement de redistribution des revenus.

Le projet de budget amendé pour 1991 porte également la marque d'une plus grande véridicité. Reposant sur des techniques budgétaires améliorées et établi dans la perspective d'une réforme de la comptabilité de l'Etat et des missions de contrôle de la Chambre des Comptes, il contribuera ainsi à une revalorisation de la démocratie.

Enfin, le projet de budget pour 1991 traduit une politique plus offensive tant dans le domaine économique que dans le domaine social. Pour financer cette politique, le Gouvernement vous suggère d'utiliser la marge de manœuvre financière accumulée sans pour autant mettre en cause l'équilibre des finances publiques dans une optique du moyen terme.

Je concluerai mon discours par une affirmation et par un souhait.

L'affirmation c'est de dire que la politique budgétaire qui vous est proposée constitue une réponse équilibrée aux défis qui nous sont lancés par un environnement international profondément renouvelé et globalement plus difficile.

Le souhait c'est que tous les responsables de la vie publique acceptent ce projet de budget amendé comme une base à partir de laquelle on peut développer une approche qui accorde une importance croissante à la qualité de la dépense.

Face à l'ampleur des bouleversements auxquels nous assistons depuis quelques mois et compte tenu de la gravité des défis de nature très diverse auxquels l'humanité se doit de trouver des répliques, il est inconcevable qu'un pays qui a atteint le degré de prospérité qu'est la nôtre reste braqué sur une approche essentiellement matérialiste.

La qualité de notre politique de l'environnement, la qualité de notre base culturelle et éducative, la qualité de notre action de solidarité avec les populations moins privilégiées et la qualité de nos relations avec nos partenaires dans la Communauté, voilà les véritables critères avec lesquels sera mesurée la crédibilité du Grand-Duché dans le monde. Ne nous berçons pas d'illusions! A long terme, notre avenir économique et, par cela-même, notre prospérité dépendront aussi — et j'ajouterai surtout — de cette qualité de notre action.

# Le 30e anniversaire de la Sécurité Routière

A l'occasion du 30e anniversaire de la Sécurité Routière, une séance académique eut lieu le 5 octobre 1990 à Luxembourg en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière. Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur André Thill, Président de la Sécurité Routière, Monsieur Robert Hentgen, Président de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, au nom de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Nous reproduisons ci-dessous le texte du discours prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports.

Relevons qu'à l'occasion du 30e anniversaire de la Sécurité Routière et dans le cadre de la semaine de la sécurité routière de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, un colloque sur le thème: "Circuler et mieux vivre en agglomération" avait été organisé le même jour.

Permettez-moi tout d'abord d'excuser Monsieur le Premier Ministre, qui aurait aimé assister personnellement à cette séance académique. Malheureusement son calendrier très chargé en ce mois d'automne ne lui a pas permis d'être des nôtres ce soir. Il m'a prié de le remplacer et de vous lire le message qui suit:

"La Sécurité Routière, qui a eu le grand privilège d'avoir été placé, lors de sa fondation en 1960, sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc Jean, fête aujourd'hui son 30e anniversaire. Je profite de ce jubilé pour formuler les plus vifs compliments envers tous ceux qui ont pris l'heureuse initiative de fonder une association luxembourgeoise pour la prévention des accidents de la route, et pour dire à tous les membres de la Sécurité Routière, combien j'ai toujours admiré la vitalité de leur association, qui a su se créer une place prépondérante dans la vie sociale luxembourgeoise.

Depuis sa fondation en 1960, la Sécurité Routière a œuvré sans cesse afin de sensibiliser l'opinion publique, les décideurs politiques et les industriels aux problèmes de la sécurité ou, disons mieux, de l'insécurité routière.

En effet, l'insécurité routière constitue un des problèmes majeurs de notre époque, et elle est de plus en plus reconnue comme tel. Mais, malgré une prise de conscience

certaine, les souffrances humaines qui trouvent leur origine dans les accidents de la route restent trop fréquentes.

Bon nombre d'accidents pourraient être soit évités, soit limités dans leurs conséquences, si les règles de prudence et de discipline étaient mieux respectées.

Or, il ne s'avère pas aisé de faire comprendre aux automobilistes que la modération est de mise dès qu'ils prennent le volant et de faire appel à leur sens des responsabilités. La répression en revanche, ne parvient pas non plus à elle seule à assurer le respect des règles de prudence. La prévention prend, et se doit de prendre, une importance toujours croissante.

Chaque effort supplémentaire entrepris pour prévenir aux accidents de la route en vaut la peine, et ceci d'autant plus que nous pouvons aujourd'hui constater que la majorité des usagers de la route a été sensibilisée aux problèmes de l'insécurité routière grâce au travail intensif des responsables et des membres de la Sécurité Routière."

Il va sans dire que je partage pleinement cette appréciation de M. le Premier Ministre de l'œuvre accomplie par la Sécurité Routière, à laquelle j'adresse également en mon nom personnel mes plus vives félicitations, et que je remercie très sincèrement du travail qu'elle a accompli depuis sa création.

Durant les 30 ans d'existence de l'association d'importants progrès ont été réalisés dans la lutte contre l'insécurité routière. Ces progrès furent dus souvent à son initiative ou à l'appui qu'elle a apporté à l'action de l'Administration.

Même si nous avons probablement encore devant nous la partie la plus dure du chemin, je constate néanmoins que depuis le début des années '70 — et avec un parc automobile en constante augmentation — le nombre annuel de 120 à 130 morts de la route a été ramené a quelque 70 à la fin des années '80. L'évolution est moins spectaculaire pour les blessés, mais elle confirme clairement cette tendance à la baisse.

Les raisons de ce progrès, certes tout relatif, sont multiples et complexes, comme le sont les causes des accidents. Les grandes mesures légales du passé — limitations générales de la vitesse, lutte contre l'alcoolémie au volant, port obligatoire de la ceinture, et j'en passe, — ainsi que le doublement de nos plus importantes liaisons routières a deux voies par des autoroutes ou les efforts consentis pour rendre plus sûres les traversées, tout comme l'amélioration de la sécurité active et passive des véhicules y fournissent sans aucun doute un début de réponse.

Or, la tragique hécatombe d'accidents meurtriers du dernier été a froidement rappelé que ni l'énorme effort budgétaire consacré chaque année à l'amélioration du réseau routier, ni les équipements de sécurité les plus sophistiqués à bord des voitures, ni une réglementation routière de plus en plus compliquée n'arrivent à maîtriser le moloch, si les principaux intéressés — les usagers et parmi eux notamment les automobilistes — ne sont pas prêts à se mobiliser davantage pour leur propre cause.

Il n'est certainement pas dans mes intentions d'esquiver la responsabilité de l'Etat ou des communes en matière de sécurité routière. La responsabilité des collectivités publiques est en effet réelle et sans équivoque. En plus, je pense que cette responsabilité va bien au-delà du simple établissement d'un code d'obligations et d'interdictions pour l'usager, mais qu'elle implique aussi l'amélioration des routes et de l'environnement routier, un soin plus attentif pour un équipement automobile sûr, tout comme elle doit porter sur l'éducation et la formation des jeunes ainsi que sur la sensibilisation de la population routière dans son ensemble. Je reste par ailleurs foncièrement convaincu qu'une surveillance plus intensive du trafic et des peines adéquates contribueront à dissuader nombre de jeunes et de moins jeunes de l'opinion erronée que la route serait un endroit ou les règles de la convivialité sociale et du respect des droits et de la sécurité d'autrui ne s'appliqueraient pas.

En effet, il est un fait que 9 accidents sur 10 sont dus au facteur humain. Partant toute amélioration signifiante de la sécurité routière n'est possible sans la prise de conscience par chaque usager de la route de sa responsabilité personnelle, que ce soit au volant d'une voiture, au guidon d'un deux-roues ou comme piéton. Ce n'est certainement pas cette classe mystérieuse des chauffards — dont de toute évidence personne m'admet faire partie — qui endosse la faute de l'insécurité routière, car les statistiques montrent que l'accident, y compris l'accident mortel, n'est pas le fait d'une minorité d'irresponsables, mais qu'il peut arriver à tout instant à tout conducteur sous l'effet d'une surestimation de ses capacités ou par simple négligence.

Par ailleurs, l'égoïsme affiché ces derniers temps d'exiger les aménagements les plus peaufinés pour déloger la circulation automobile de devant sa propre porte, sans se soucier de l'effet qu'aura le trafic supplémentaire ainsi engendré dans d'autres rues sur la qualité de vie et la sécurité routière est une autre illustration de ce manque du sens individuel des responsabilités. Que penser de ceux qui exigent que leur propre rue soit soustraite à tout trafic de passage, tandis qu'ils ne se croient déjà plus liés par les limitations ordinaires de la vitesse, lorsque sur le chemin du travail ils traversent la localité voisine?

Améliorer la sécurité routière consistera, plutôt qu'à développer toujours davantage le corsage réglementaire actuel, à amener les usagers de la route à changer de mentalité et à prendre conscience que leur propre sécurité et celle des autres est avant tout fonction de leur prudence et de leur disponibilité à respecter les règles existantes.

Les centaines de tués et les milliers de blessés des années passées, les tragédies et les souffrances pour les victimes et leurs proches, le gaspillage économique inouïe des accidents devraient inciter à la réflexion.

En ma qualité de membre du gouvernement qui a plus particulièrement en charge le dossier de la sécurité routière, il me tient à cœur de le voir figurer parmi les premières priorités de l'action politique. Qu'à ce sujet il me soit permis de citer les récentes initiatives législatives et réglementaire prises en matière de mise à jour de la législation sur

l'alcool au volant, de réglementation de la mise en fourrière et de la poursuite des délinquants routiers étrangers ayant commis des infractions au Luxembourg ou encore en matière de port obligatoire de la ceinture sur les sièges arrière.

Parallèlement, le travail de sensibilisation combiné à une intensification de la surveillance de la circulation est poursuivi, et les crédits budgétaires prévus à ces fins sont augmentés. Je compte pouvoir présenter dès avant la fin de l'année une refonte de la formation préparatoire au permis de conduire. Enfin, nous travaillons activement à la réalisation d'un centre d'entraînement pour conducteurs qui complètera utilement la formation actuelle.

Finalement j'ai l'intention de lancer prochainement un grand débat national sur l'opportunité de limiter la vitesse de circulation à l'intérieur des localités à 50 km/h, tout en mettant fin aux exceptions actuelles qui induisent l'automobiliste en erreur et conduisent à une prolifération inutile des panneaux indicateurs.

Que l'on n'oublie pourtant pas — et je ne me lasse de le répéter — que la sécurité routière est et reste surtout une question de responsabilité individuelle pour chaque usager de la route et notamment pour chaque automobiliste. Aucune réglementation, aucun contrôle routier, ni aucune autre mesure de l'autorité publique ne saurait l'en décharger.

Au fil des 30 dernières années la Sécurité Routière a su acquérir des mérites incontestés dans la lutte contre les accidents. Je tiens à rendre hommage au courage et à l'engagement de tous ceux qui en son sein ont, à un titre ou un autre, pris une part active à cette tâche.

Je convie les responsables d'aujourd'hui et de demain à persévérer dans cette voie, tout en les assurant que la Sécurité Routière restera pour le Gouvernement l'allié privilégié pour réaliser la noble cause qu'elle a inscrite sur sa bannière.

# The Role of Small Countries in The Emerging European House

A l'invitation de la "Nederlands-Belgisch-Luxemburgse Vereniging", la Chambre Belgo-Luxembourgeoise de Commerce pour les Pays-Bas et de l'Association pour l'Industrie et le Commerce de la Région d'Amsterdam, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a prononcé le 31 octobre 1990 à Amsterdam un discours sur le rôle des petits pays dans la Maison européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

I am very happy to be invited to address this very select floor and I should like to express first of all my gratitude to you, Mr. MOGENDORFF, who made me the honour of this invitation, and to thank more generally the "Nederlands-Belgisch-Luxemburgse Vereniging", the Belgo-Luxembourg Chamber of Commerce for the Netherlands and the Association of Industry and Trade of the Region of Amsterdam.

In May 1985 I had a similar invitation to The Hague, and I remember that I made use of that opportunity to plead for a closer cooperation between the Benelux countries within the European Community. My topic today differs slightly, in accordance with the fundamental changes which occurred in the international environment.

In May 1985 we were still looking for the appropriate means to reactivate the stagnating process of European unification. I exhorted the Benelux countries to go forward and try to pull the Community out of its frustrating immobility. That was two months before Luxembourg was to take over the Presidency of the E.C. Council of Ministers.

A few weeks later, at the end of June, Heads of State and Government gathered for the European Council in Milan. The Commission submitted to us the famous "White paper about the Achievement of the Internal Market". Moreover, we decided to organize an intergovernmental conference in order to review the Treaties of Rome.

In December 1985, the European Council in Luxembourg reached agreement on the new Treaty, the so-called Single Act. Today we know that this important success provided the necessary push and the suitable institutional framework to allow the Community to overcome its immobility and to find back to new dynamics.

I should stress that the three Benelux countries, not only Luxembourg, holding the chair, but also Belgium and the Netherlands had a considerable merit in the successfull completion of these essential negociations.

Yet not only the European Community has been witnessing fundamental changes in the last years. Even more crucial are the events which have taken place in central and eastern Europe. Totalitarian regimes have been replaced by Democracy and pluralism in several countries. The Soviet Union has begun a very difficult and painful conversion towards market economy. The reunification of Germany has been realized at the beginning of this month.

Those two essential events, the revitalisation of the integration process in the E.C. and the liberalization in the East, have deeply changed the international environment in Europe. The role of small countries on this new scene might also change as a consequence.

You might expect me as a Prime Minister of Luxembourg to define what I mean by small countries. Many of my fellowcountrymen would certainly consider the Netherlands to be at least medium sized. Nevertheless I will preferably stick to the usual European terminology, according to which the Community counts four big countries, Spain being medium and the other small ones. The Netherlands and Luxembourg will hence belong to the same group, as the biggest and the smallest of the small.

Considering Europe as a whole, what Mr. GORBATCHOV means by "European House", we will have five big countries, perhaps two or three medium ones, the rest being only peanuts. The question is: Do these peanuts still have a role to play?

Nobody would ever deny to big countries the right to play a role on the European scene. If there is a need for common decision, their views are always taken into account and their agreement is normally requested to make things move. They can even afford to take action alone, sometimes regardless of the views of those others which might have to endure the consequences.

Small countries have less weight and less power. They may be sovereign and independant, free to take decisions regarding their internal affairs. But they are often unable to influence external conditions. They cannot enforce their views, they have to compromise.

History has taught us that small size and lack of power are often fatal handicaps. Even neutrality has not prevented our countries to be the victims of two murderous world wars.

Less dramatically we can feel the same problem in other areas. In economics for example: Having no important national market to protect, our countries have always been committed to free trade. Not so much out of virtue, but out of necessity. For a small country, protectionism is a weapon that can only be used for suicide. But our countries' liberalism did not always prevent them from suffering because of big nations protecting their markets.

There are many other issues where small countries cannot have the same possibilities of action than big ones. Policies in favour of environment or the development of new technologies could be quoted here.

All these are good reasons for small countries to integrate larger areas by international treaties. Even if they do not have a great influence in international or supranational organisations, they will benefit from rights and opportunities which can be of major interest to them.

Our two countries for example are both members of NATO. By joining it, they abandon a neutrality which history has proved to be of little worth, in exchange of the extraordinary benefit of external security. Both countries are also members of the European Communities, a membership which has been very profitable for them, notwithstanding some loss in national sovereignity and their limited weight in the decision making process. Quite logically therefore, both do support further progress in European unification.

However we should not forget on the other hand that each country, even a small one, has its own peculiarities and has specific interests or special concerns. None will therefore be ready to give up its ability to develop its own, national policy in those areas where satisfying results can be achieved on the national level. A common European policy is appropriate only in those fields where national solutions are insufficient to solve transnational problems.

Small countries do not resemble one another. Each of them has its own specificities, its own priorities, its own cultural background a.s.o. They have certainly not the same interests in many fields. However they have in common their size, and the problems which are related to it. That is the reason why they may play a role in Europe, not so much individually, but perhaps, all together. Just as the Benelux countries have taken a very usefull part in the construction of the European Community, small countries might play in the future a considerable role in the Community, and in Europe as a whole, each time they will ally their forces, that means each time the more specific interests of small countries are concerned.

Ladies and Gentlemen,

Once again the Grand-Duchy of Luxembourg is about to take over the Presidency of the Council of Ministers of the E.C., for the first six months of next year. And once more we will find on our agenda a difficult job to achieve.

Only two years will be left up to December 31st, 1992. Decisive progress will have to be achieved regarding the realisation of the internal market, if the calendar is to be respected. A considerable number of directives will have to be adopted under Luxembourg's presidency.

Moreover the Grand-Duchy will have to chair two intergovernmental conferences set up to elaborate modifications of the Treaties in two different fields.

The first of them deals with the Economic and Monetary Union. Behind this denomination, we will have to put a content. We shall try to set up a time schedule for its implementation, and we must define the role of the new institution which is to be created, the European Central Bank. Opinions among the member States remain divided on this subject. Should the Community have only one currency in the future? And if so, what will be the degree of independence of the issuing Central Bank? I would not dare give an answer to these questions today. I would rather recall some more general objectives which we will try to pursue:

First of all, macro-economic policies of the member States have to be coordinated.

Second, economic uncertainty due to floatation of national currencies should be minimized, if not eliminated.

Third, policies should be directed by the aims of stability of prices, equilibrated external balances and steady real economic growth at a low level of unemployment.

Considering the limited possibilities for small countries to implement their own macroeconomic policy, given their great dependence on external influences, I think that these countries should be in favour of the objectives of the EMU, and at least in the longer run, of a single European currency, controlled by a strong Central Bank commited to price stability.

The second intergovernmental conference to be chaired by Luxembourg will have to deal with an even more fundamental, and certainly not less controversial matter .i.e. the political dimension of the Community, the creation of a European Union.

I would like to consider these discussions in the context of the overthrow which has occurred in Europe in the last two years, particularly the reunification of Germany, the democratization in central and eastern european countries and the new ambitions of the Soviet Union within the "European house". In the light of these events, the Community is strongly encouraged to try without delay to achieve further progress of integration, not just in its economic, but also in its political dimension.

One important subject is the possibility of an improvement of the functioning of the Community's institutions.

There is no doubt that the procedures resulting from the Single Act have proved to be very positive. But certainly some further steps which were not acceptable in 1985 might be achieved in 1991. Several proposals have been made and several possibilities can be envisaged, regarding the three main institutions, the Commission, the Council and the European Parliament.

Speaking about the role of small countries in Europe, I would like to point out some arguments which might be of major importance to them.

What about increasing the role of the European Parliament? Honestly I do not think that a major increase of the competence of the E.P. would be very favourable for small countries. The four biggest member States have a majority of the voting right in this forum. A country like Luxembourg can only count on six Parliamentarians out of 518. Their influence is close to nothing. Even the seven small member States taken together cannot count on much more than a quarter of the votes.

Specific interests of small countries are best taken into account by a Council of Ministers deciding by unanimity. The trouble is that by this kind of procedure many decisions will never be taken. And small countries are of course strongly interested in a Community which is able to work efficiently and to take quick decisions.

The procedures forseen by the Single Act, according to which the Council can in large areas decide by qualified majority, the European Parliament intervening through the cooperation procedure, have proved to be a good compromise. I think the new solution which would be most favourable for small member States should be a further step forward along the lines drafted by the Single Act:
— Extending qualified majority decisions by the Council to new areas, in which small countries cannot easily act independently on the national level: environment would be a typical example of this kind.
— Increasing the role of the European Parliament by improving the cooperation procedure.
— Reinforcing democratic control by rendering more effective the responsibility of the Commission towards the Parliament.
— More power might also be conceded to the more neutral Community institutions: the Commission, the Court of Justice and the Court of Auditors.
— Finally the Treaties could be extended to cover new areas which have not yet been really communitarian up to now.

This last point leads me to another important item on the intergovernmental conference's agenda: the future of the European Political Cooperation. Small European countries are not normally able to play a real role on the world political scene. The European Community however, if it speaks with one voice, has already today a considerable moral authority. A transfer of foreign policy competence to the Community would help a lot to make that authority more effective in the future. I am convinced that small member States would have more influence on international politics through a Community foreign policy than on a national base. This should of course not prevent each member State to maintain privileged relations with third countries with which they have special ties for historical or other reasons.

There is no doubt moreover, that an E.C. foreign policy would be even more credible if it were dubbed by a common security policy. I think that small member States should support this idea as well. But for sure this is a delicate subject where many other arguments will enter into consideration.

Ladies and Gentlemen,

In a few days, Hungary will become a full member State of the Council of Europe. This simple fact, which all of us would have thought impossible two, or even one year ago, is a clear sign up to which point the political environment has been changing in Europe. Other central and eastern european countries might take the same step in the coming months or years.

For the new democracies, as well as for the EFTA States, the question about the role of small countries will also raise the question of their entry into the European Community.

One important reason why countries like Switzerland or Sweden did not want to become members of the Community has been their firm determination to stick to neutrality. But what will neutrality mean in the emerging European house? This point may be one reason why, after Austria, other EFTA States are considering most seriously the possibility of entering the Community.

The other reason is that EFTA countries are determined to participate in the internal market, but have to realize that they are unable to take part in the decision making process which defines its rules.

The natural trend of small countries to integrate larger areas is becoming stronger. The disintegration of the eastern block leaves little scope for an intermediary position. More and more the choice is: to enter or to stay out.

And which small country could ultimatly afford to stay out?

We have to be conscious that once the internal market is installed, we will have to deal with several applications for membership in the Community; we will have to study them, and in most cases we will accept them. That is the main reason why we have to discuss right now the institutional problem. We must give the Community an institutional framework which will enable it to take decisions with an increasing number of member States, and I should be more precise, of small member States.

After a new enlargement, it will be more difficult to change the Treaties again.

The discussions which will begin in December have to be seen in this context as well.

We have to consider the extraordinary diversity of European culture and tradition. We need common institutions which will enable member States to maintain their national identity.

On the other hand we are conscious that common decision making must be possible in those areas where a common policy is meaningfull.

Between these two considerations we will try to find an acceptable compromise. That is also what small member States need most: Common decisions reached in the respect of national identity.

It would allow them to continue to play a role in the European house, especially while their number within the Community is going to grow.

Ladies and Gentlemen,

The Netherlands and Luxembourg have participated in the european integration process from the beginning. Both are small countries, both have never had to regret their membership in the Communities, and both, I think, have often been better able to influence their development within rather than without the Community. They have been able to play a role and I am convinced that we will find for the future the appropriate structures which will allow each member State of the Community, big or small, to preserve its identity and to benefit from the common European development.

# 40e anniversaire de la Convention européenne des Droits de l'Homme

Le quarantième anniversaire de la Convention européenne des Droits de l'Homme a été commémoré lors d'une conférence ministérielle informelle du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe à Rome le 5 novembre 1990. A cette occasion, Monsieur le Ministre Robert Goebbels a prononcé le discours suivant:

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes chaleureux remerciements aux autorités italiennes qui nous accueillent avec tant d'éclat dans ce magnifique Palazzo Barberini qui a déjà offert son cadre somptueux voilà 40 ans, pour la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Notre conférence aujourd'hui nous offre l'occasion, à la fois de commémorer la signature d'un des plus remarquables instruments juridiques élaborés au sein du Conseil de l'Europe et de discuter d'une action future qui pourrait être entreprise en commun par les Etats parties à la Convention ainsi que ceux qui seront en mesure d'y adhérer.

Le Conseil de l'Europe est la seule Organisation Internationale à avoir mis au point un dispositif aussi efficace de sauvegarde des droits de l'homme. Si la Convention européenne des Droits de l'Homme est au cœur de ce dispositif en tant qu'instrument vivant, créateur de normes, deux autres instruments sont venus la compléter, à savoir la charte sociale européenne et la convention européenne pour la prévention de la torture.

La récente **réunion de Copenhague** de la Conférence sur la dimension humaine de la **CSCE**, a d'avance souligné dans son document de clôture que le Conseil de l'Europe possède en matière de protection des droits de l'homme une compétence unique.

Cependant, comme Madame le Secrétaire Général l'a souligné ce matin, le prestige international dont bénéficie le système mis sur pied par ces trois instruments juridiques, ne doit pas nous conduire à une pure autosatisfaction. Des améliorations dans les mécanismes de contrôle demeurent certainement possibles. Indépendamment de ce fait, le système de protection des droits de l'homme ne fonctionnera d'une manière vraiment satisfaisante que le jour où tous les Etats membres du Conseil de l'Europe seront devenus parties des trois instruments en question.

Pour ce qui est de la **Convention des Droits de l'Homme**, les Etats membres du Conseil de l'Europe auront dès demain l'occasion de contribuer, par la signature du **9e Protocole**, d'une manière significative à l'amélioration de son mécanisme. Ce Protocole concède en effet aux personnes individuelles le droit de saisir elles-mêmes la Cour européenne de Strasbourg. Quant à la **Charte sociale** européenne, les suggestions faites par Madame Lalumière méritent d'être examinées très soigneusement afin que cette Charte puisse être valablement **relancée** dans un proche avenir.

J'en viens maintenant au **processus de la CSCE** et au rôle qu'il pourrait conférer au Conseil de l'Europe. Personne ne saurait douter de la contribution essentielle que l'Organisation des 23, qui, après l'adhésion de la Hongrie, seront demain 24, est appelée à fournir dans le futur contexte de ce processus paneuropéen. Cette contribution se situera en premier lieu dans le domaine des droits de l'homme dont la dimension a été introduite — voilà 15 ans — par

l'Acte final d'Helsinki dans les relations entre l'Ouest et l'Est.

A n'en pas douter, la CSCE a de cette façon contribué à ce changement profond auquel nous assistons depuis plus d'un an dans l'environnement politique européen. Et les droits de l'homme deviendront un authentique ferment d'unité pour une grande Europe, alors que dans un passé très récent, ils ont été la source de confrontation entre les deux parties de l'Europe divisée.

Etant donné que le Conseil de l'Europe dispose de moyens unanimement reconnus pour apporter une contribution essentielle au futur développement CSCE, notamment en matière de droits de l'homme, il faudra éviter deux risques: des doubles emplois inutiles, ainsi que l'acceptation de règles et de procédures moins contraignantes que celles qui ont été instaurées voilà 40 ans par la Convention européenne des Droits de l'Homme. Si cette dernière doit, de par sa nature, demeurer fermée aux Etats non membres du Conseil, étant donné qu'elle est étroitement liée aux exigences fondamentales de son statut, il faudrait néanmoins trouver un arrangement pour ceux des Etats signataires de l'Acte final qui ne voudront pas adhérer à cet instrument fondamental.

C'est ainsi qu'on pourrait imaginer le renforcement du dispositif de contrôle qui avait été mis au point dans le document de clôture de la réunion CSCE de Vienne par la création de liens avec le Conseil de l'Europe. On pourrait dans ce contexte envisager l'adhésion de ces Etats à des instruments juridiques actuellement fermés, comme la Convention européenne pour la prévention de la torture. Il devrait en outre être possible d'associer ces mêmes Etats à certaines activités intergouvernementales et parlementaires qui ont lieu actuellement au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme.

L'idée de Madame le Secrétaire Général d'envisager la création d'un forum paneuropéen des droits de l'homme qui, rattaché au Conseil de l'Europe, assurerait le suivi des engagements pris dans le document de clôture de la réunion de Vienne, mérite certainement d'être approfondie.

J'ai relevé tout à l'heure que la cérémonie commémoratoire de ce jour ne devrait pas être source d'insatisfaction pour les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Il est vrai que **la force des idées a été plus déterminante que le poids des armes pour terminer la guerre froide entre l'Est et l'Ouest et pour engager la nouvelle architecture de toute l'Europe.**

Néanmoins les bouleversements politiques qui viennent de se produire sur notre continent, s'ils doivent beaucoup aux idées contenues dans la déclaration universelle des droits de l'homme, de la convention européenne des droits de l'homme et de l'acte final d'Helsinki, ne sauraient être consolidés que si l'économique suit.

Or notre secrétaire général avait raison de souligner ce matin que les droits civils et politiques ont comme corollaire les droits économiques et sociaux.

Ceux qui ont défilé ces derniers mois à Leipzig, Prague, Varsovie et ailleurs avaient à l'esprit non seulement le modèle démocratique des Etats du Conseil de l'Europe, mais également le haut niveau de protection sociale et les bienfaits de la croissance économique que connaît l'Europe de l'Ouest.

Il est donc impératif d'aider les Etats d'Europe Centrale et de l'Est à bâtir non seulement des démocraties véritables, mais de les aider également à reconstruire leurs économies.

Sinon nous risquerons de retrouver après un "communisme impossible" des "démocraties improbables", pour reprendre l'heureuse formule de notre collègue Gianni de Michelis.

A juste titre Mme Lalumière nous a également mis en garde ce matin devant la montée des nationalismes.

Le phénomène ne serait pas si grave en soi, s'il n'était pas suivi trop souvent d'un cortège d'égoïsmes, de xénophobie, voire même de racisme ou d'intolérance religieuse.

Nous devons donc rester sur nos gardes, tant en ce qui concerne les droits de l'homme, **civils et politiques**, que ceux tout aussi nécessaires que sont les **droits économiques et sociaux.**

Permettez au Ministre de l'Economie que je suis, de rappeler en guise de conclusion, que s'il est vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, il ne peut pas non plus vivre sans le pain.

Les droits civils, politiques, économiques et sociaux sont indivisibles. Les uns et les autres sont nécessaires à la dignité de l'être humain.

# La place financière de Luxembourg présentée par l'ABBL

L'Association des Banques et Banquiers Luxembourg avait invité une centaine de journalistes économiques et financiers de 17 pays pendant deux jours à Luxembourg, afin de leur présenter la place financière de Luxembourg. Au cours d'une conférence de presse, Monsieur Rico Barandun, vice-président de l'ABBL, a parlé du développement de la place financière de Luxembourg, tandis que Monsieur Jean Krier, président de l'ABBL a parlé du professionalisme par la formation.

Au cours d'un dîner au Château de Vianden, Monsieur Gaston Thorn a prononcé un discours sur la Communauté européenne à la lumière des changements qui interviendront fin 1992.

Dans la soirée du 5 octobre, Monsieur Jacques Santer,

Premier Ministre, Ministre du Trésor, a prononcé, à l'occasion d'un dîner offert en l'honneur des journalistes étrangers à Mondorf-les-Bains, une allocution sur les perspectives de la place financière de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte des exposés de Monsieur Jean Krier, président de l'ABBL, de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor.

## Le professionnalisme par la formation
## Discours de M. Jean Krier, Président de l'ABBL,

La présentation de la place financière de Luxembourg que vient de vous faire Monsieur Barandun, vous a montré à travers les chiffres et les graphiques le développement de Luxembourg en tant que centre bancaire international. Vous avez certainement noté l'évolution de la place, initialement fixée sur le marché des euro-obligations et des eurocrédits, vers un éventail de services financiers aussi large que varié qui fait de Luxembourg une métropole bancaire diversifiée et performante dont le rayonnement dépasse de loin les dimensions de la ville et du pays qui l'abritent.

**Les raisons du succès**

L'éclosion assez spectaculaire du centre financier luxembourgeois et la mutation de l'économie nationale qui en a résulté suscitent chez l'observateur la question du "pourquoi". Quelles ont été les raisons de ce succès qui, tout en n'étant pas dû à un pur hasard, a néanmoins surpris la communauté nationale et internationale?

Les raisons qui sont à l'origine du centre financier de Luxembourg seraient longues à énumérer: situation géographique au carrefour de l'Europe, multilinguisme de la population, grande ouverture vers l'extérieur, tradition libérale, libre circulation des capitaux, absence de Banque centrale et centre financier de la Communauté européenne, pour ne citer que celles-là, certains autres éléments ont toutefois joué un rôle prépondérant et plus déterminant encore que ceux que je viens d'énumérer. Ils valent la peine d'être évoqués devant d'éminents spécialistes en matière économique et financière.

Je citerais en premier lieu l'atmosphère de bonne entente et l'esprit de coopération qui caractérisent les relations entre les pouvoirs publics du pays d'une part et les acteurs économiques de l'autre. La bureaucratie au Luxembourg étant — heureusement — à la taille du pays, c'est-à-dire minime, le contact entre les dirigeants politiques et les décideurs économiques est on ne peut plus direct. Ceci a pour conséquence que les voies de communication et le processus de décision se trouvent singulièrement raccourcis et que de ce fait le Luxembourg est à même de réagir et de s'adapter beaucoup plus vite aux évolutions internationales que les grands pays.

Mais il n'y a pas que la vitesse qui compte. Encore faut-il que la volonté d'assurer un environnement propice au développement des affaires y soit. Comme le monde évolue de plus en plus vite et que cette évolution génère des technologies et des produits de plus en plus sophistiqués, l'adaptation permanente des structures et des stratégies est devenue indispensable à la compétitivité d'une économie nationale.

A maintes reprises les autorités politiques ont fait preuve d'esprit innovateur en adaptant astucieusement le cadre législatif et réglementaire de la place à l'évolution internationale. A défaut, l'initiative est parfois prise par les acteurs eux-mêmes, qui font part aux autorités des besoins en matière d'adaptation et qui conseillent le pouvoir politique lorsqu'il s'agit de perfectionner l'environnement législatif du secteur financier.

A titre d'exemple, je citerais la création d'un nouveau type de société, la "société de participation financière", appelée à compléter le régime des sociétés holdings et mise au point par les instances gouvernementales en étroite collaboration avec le milieu bancaire.

Je ne serais pas complet si je n'évoquais pas ici l'attitude réfléchie et l'approche sereine de nos autorités politiques face aux pressions exercées par certains de leurs partenaires au sein de la Communauté qui ont une approche un peu trop égalitariste de l'intégration européenne. Faut-il rappeler ici le projet de directive européenne visant à instaurer une retenue à la source sur les revenus de capitaux, projet qui a dû être provisoirement écarté après que le Gouvernement allemand ait été contraint d'abandonner son propre projet de retenue à la source? Le Luxembourg s'était déclaré hostile à une telle mesure, ses autorités n'étant pas enclines à assumer le rôle de policier fiscal au service de pays étrangers. De plus, s'il y a fuite de capitaux, les responsables du pays en question devraient chercher les raisons de ce phénomène dans leurs propres dispositions fiscales plutôt que d'en faire endosser la responsabilité à ceux qui, grâce à une certaine rigueur budgétaire, n'éprouvent nullement le besoin de recourir à une pression fiscale percue comme excessive par les contribuables.

Il en est de même pour l'autre cible préférée des détracteurs de la place financière grand-ducale, à savoir le secret bancaire. Ce n'est certainement pas le souci de protéger l'argent gagné de façon malhonnête, voire criminelle qui a amené le Luxembourg à ériger le secret bancaire en dogme et à l'ancrer profondément dans sa législation. En réalité, c'est la conviction que le patrimoine du particulier fait partie de sa sphère privée, elle aussi protégée par la loi, qui a amené le Luxembourg à renforcer son secret bancaire.

Il est vrai que derrière tous ces arguments se cache aussi un brin d'intérêt mercantile. Mais, n'est-il pas tout à fait légitime que le Luxembourg cherche à sauvegarder les bases de son bien-être et qu'il n'est pas prêt à sacrifier ses atouts sur l'autel d'une union européenne que d'aucuns considèrent comme libre-service où l'on n'a qu'à se servir à sa guise?

Encore ne faut-il pas voir dans l'attitude du Luxembourg le réflexe égoïste d'un pays qui veille jalousement sur ses avantages. Un affaiblissement de la place financière serait certes néfaste en premier lieu pour le Grand-Duché. Mais au-delà, ce serait toute la Communauté européenne qui s'en ressentirait. En effet, à défaut d'un havre à l'intérieur de la Communauté, les capitaux se réfugieraient quelque part hors des frontières communes — ce ne sont certainement pas les bonnes adresses qui manquent! — et l'économie européenne serait contrainte de les rapatrier à grands frais. La compétitivité de cette dernière s'en ressentirait durement.

**Les piliers de l'avenir**

Forte de l'appui de ses dirigeants politiques et confiante dans la sagesse de ceux qui président aux destinées de l'Europe, la place de Luxembourg peut se tourner résolument vers l'avenir et vers les défis du grand Marché unique. Il ne sera certes pas aisé de s'imposer dans ce nouvel espace, surtout que déjà la perspective du Marché unique a provoqué à travers la Communauté un rapprochement des services offerts et des prix de revient dans le secteur financier, exacerbant ainsi la concurrence. Mais heureusement le centre bancaire luxembourgeois continue de disposer de suffisamment d'atouts pour attaquer l'avenir avec confiance.

Mes collègues étrangers installés à Luxembourg vous confirmeront que l'un des grands avantages du Grand-Duché réside dans son environnement naturel, qui, comparé aux grandes métropoles, a conservé une dimension humaine. Bien qu'offrant bon nombre des attraits propres aux grandes capitales, telles les moyens de communication, l'infrastructure d'accueil et l'animation culturelle, le Luxembourg ne cache pourtant pas le caractère provincial qui fait le charme de sa capitale.

Ici, où tout le monde connaît tout le monde, les relations humaines ne sont pas lettre morte, tandis que le cadre de vie de ce qui fut, sous la Révolution française, le "Département des Forêts", est des plus paisibles et agréables. Un tel environnement ne peut qu'être propice à la créativité — surtout que s'y ajoutera sous peu le stimulant d'une réforme fiscale qui allégera le fardeau du contribuable.

Le fait que bon nombre des acteurs de la place venus de l'étranger sont établis à Luxembourg depuis de longues années et continuent à s'y plaire témoigne de l'attrait humain exercé par le Luxembourg. C'est ainsi que la place financière peut se prévaloir d'une singulière concentration de know-how et de professionnalisme due aux nombreux spécialistes du domaine financier qui ont fait du Luxembourg leur nouvelle patrie.

Le degré élevé d'expertise accumulée par les banques de la place est pour le client le meilleur garant d'un service de première classe. S'y ajoute le réseau de relations internationales que les acteurs de la place ont tissé au fil des ans et qui leur permet d'évoluer à leur aise dans un marché mondial de plus en plus globalisé. Ce caractère résolument extraverti du centre financier lui a valu une expérience internationale hors pair dont les grands bénéficiaires sont les clients des banques établies à Luxembourg.

L'une des raisons majeures du succès de notre place financière réside certainement dans le savoir-faire du personnel bancaire. Ils sont plus de 16.000 à faire tourner cette machine aux rouages complexes et délicats. Ce sont eux qui décident en dernière instance du destin du centre financier en déterminant sa dynamique et en faisant sa force. Avec l'essor du private banking, le facteur humain, qui dans d'autres domaines est de plus en plus concurrencé par l'ordinateur, a pris une nouvelle dimension, rien au monde ne pouvant remplacer le génie humain lorsqu'il s'agit d'inventer de nouveaux produits financiers et de convaincre le client à y investir son argent.

Ceci pour vous dire que les responsables de la place de Luxembourg se rendent parfaitement compte de l'importance d'une main d'œuvre de qualité. Pris de court par son essor fulgurant, le secteur bancaire a connu et connaît toujours des problèmes de recrutement; je cite pour preuve la part très élevée d'employés étrangers, parmi lesquels des dizaines de milliers de frontaliers, sans lesquels la place ne pourrait jamais maîtriser l'énorme volume d'affaires qu'elle attire. D'autre part, les banques luxembourgeoises sont très pointilleuses quant à la qualité du service offert au client de sorte que leur recrutement doit se faire de façon aussi sélective que possible et que la formation spécifiquement bancaire revêt une importance primordiale.

Cette formation professionnelle est assurée en grande partie par l'Association des Banques et Banquiers qui y consacre une part appréciable de son budget, étant convaincue que l'enjeu en vaut l'effort. Les moyens déployés en matière de formation ont fini par prendre une envergure telle que notre Association a été amenée à regrouper ses activités de formation dans une entité nouvelle.

Mesdames, Messieurs,

j'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de "L'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg", et je profite de votre présence pour vous offrir le parrainage du nouveau-né. Avec des marraines et des parrains de votre qualité, son avenir m'apparaît des plus prometteurs.

**Le regroupement de la formation dans l'IFBL**

Cet Institut sera chargé non seulement de développer les activités et les initiatives menées jusqu'à ce jour par notre Association en matière de formation, mais encore d'en concevoir et d'en lancer de nouvelles.

Les différentes actions de formation déjà réalisées par l'ABBL s'inscrivent dans le cadre d'une philosophie d'ensemble que s'est définie notre Association et qui peut être résumée comme suit.

L'ABBL distingue trois types de formation:

— la formation scolaire
— la formation d'insertion

— la formation continue

La formation scolaire est celle qui est prodiguée par l'Ecole, au sens large du terme. Elle comporte quatre niveaux de base;

— inférieur au baccalauréat
— baccalauréat (tout type)
— baccalauréat + 2 années (supérieur ou universitaire de type court)
— baccalauréat + 4 années (supérieur ou universitaire de type long)

Dans l'optique de l'ABBL, la formation scolaire, quel que soit son niveau, doit avoir pour objectif de "produire" des "têtes bien faites". Cette formation, nonobstant l'existence en son sein de certaines orientations par matières, ne peut en aucun cas initier aux techniques et à l'exercice du métier de banquier. Ce rôle est dévolu à la formation d'insertion qui s'adresse, à titre optionnel, aux jeunes disposant d'une formation scolaire de base et entrant en banque.

La formation d'insertion de premier niveau — c'est-à-dire celle qui s'adresse aux titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat — existe depuis plusieurs années. Mi-théorique et mi-pratique, elle se déroule sur une année. Elle est gérée conjointement, sous le nom "d'apprentissage" par le Ministère de l'Education Nationale, la Chambre de Commerce et l'ABBL.

La formation d'insertion de deuxième niveau — c'est-à-dire celle qui s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un baccalauréat + 2 années a été lancée en automne 1989 par notre Association sous le nom "d'emploi-formation". D'une durée de deux ans, elle est gérée et organisée de façon totalement autonome par l'ABBL. Elle s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'emploi à durée déterminée et à temps partiel. Elle consiste en un volet théorique et un volet pratique. Le volet théorique porte sur les techniques bancaires de base lesquelles sont étudiées selon le principe du "self-studying" — grâce à des notes de cours spécialement conçues — et celui des "séminaires interactifs" pour explications complémentaires et exercices. Le volet pratique correspond au travail en banque proprement dit. Ce travail, au cours duquel l'intéressé est encadré et suivi, doit être presté successivement dans 3 à 5 départements-clés de la banque. "L'emploi-formation" peut être suivi en régime français ou en régime allemand. Il comporte cependant un enseignement complémentaire en langues. L'objectif est de faire de ceux qui le suivent des personnes maîtrisant le français, l'allemand et l'anglais.

La formation d'insertion de troisième niveau — c'est-à-dire celle qui s'adresse essentiellement aux titulaires d'un diplôme universitaire (baccalauréat + 4 années) — sera lancée en automne de l'année prochaine. Elle se situera dans un cadre dont les contours restent à déterminer, mais elle s'inspirera de la philosophie de "l'emploi-formation".

La formation continue est celle qui a pour but le recyclage ou l'élargissement des connaissances professionnelles — au sens large du terme — de ceux qui travaillent en banque depuis un certain nombre d'années, quels que soient leur fonction et leur niveau hiérarchique.

La formation continue proposée par l'ABBL compte plusieurs volets:

— La formation continue, niveau initiation
— La formation continue, niveau perfectionnement
— La formation continue, niveau spécialisation
— La formation en langues.

La formation continue, niveau initiation, fonctionne depuis de nombreuses années. Elle comporte 22 cours du soir (techniques bancaires, matières parabancaires, langues) d'une durée d'un trimestre chacun. Elle peut conduire à l'obtention d'un certificat d'ensemble attestant la réussite aux différents examens organisés à l'issue de chacun de ces cours.

La formation continue, niveau perfectionnement, fonctionne depuis quelques années. Elle comporte 18 à 21 cours du soir (techniques bancaires, matières parabancaires, matières de gestion) d'une durée d'un trimestre chacun également. De même, elle peut conduire à l'obtention d'un certificat d'ensemble.

La formation continue, niveau spécialisation, fonctionne depuis 3 ans. Elle comporte, par an, une soixantaine de seminaires tenus par des firmes étrangères soigneusement sélectionnées.

La formation en langues (français, allemand, anglais) fonctionne selon une formule rénovée depuis octobre 1989. Cette formation accélérée comporte plusieurs niveaux allant du cours élémentaire au cours de langue bancaire. D'autres langues pourraient d'ailleurs être introduites progressivement dans cet enseignement.

**Le passage à la vitesse supérieure: l'Académie bancaire européenne**

Les actions de formation que notre Association prépare pour les mois à venir vont plus loin que celles existant actuellement. Elles ont pour but de fournir un "haut de gamme" en matière d'enseignement tant en ce qui concerne les destinataires que les moyens utilisés. Dans ce contexte, il faut citer plus particulièrement:

— La salle de formation assistée par ordinateur
— L'Ecole de cambisme
— et surtout, l'Académie bancaire européenne

A partir du 15 octobre, notre Association aura sa propre salle de formation assistée par ordinateur, laquelle sera mise à la disposition de ses membres. Celle-ci sera progressivement dotée d'un nombre important de didacticiels et de vidéofilms de formation en fonction des divers programmes de cours ou de séminaires existants ou en préparation.

L'Ecole de cambisme vient d'être lancée. Elle fonctionne actuellement en régime de rodage. Sa naissance officielle

sera célébrée en automne 1991. Fruit d'une étroite collaboration entre l'ABBL et le Forex Luxembourg, elle pourra être suivie en régime français ou en régime anglais. Elle sera sanctionnée par un diplôme. Elle s'adressera à des jeunes cambistes ayant quelques années d'expérience. Elle couvrira l'ensemble de la problématique cambiste et alliera théorie, pratique, simulation du réel et discussions. Elle se présentera sous forme de sessions complètes, chacune d'une durée totale de 3 semaines.

L'objectif de la création de l'Académie bancaire est de mettre sur pied un programme trilingue (français, allemand, anglais) structuré et cohérent de formation continue destiné aux personnes faisant partie ou appelées à faire partie du "middle management" des banques. Le but du programme est de donner une vision globale de la banque en tant que telle (matières bancaires) ainsi qu'en tant qu'entreprise (matières de gestion), selon une approche tridimensionnelle: place financière de Luxembourg, environnement européen et environnement mondial. Il s'agit donc de doter la place d'un instrument de formation spécialement adapté à un type de personnel considéré comme stratégique pour l'avenir du secteur bancaire.

En d'autres termes, il ne s'agit pas de former des spécialistes mais au contraire de donner à des spécialistes ou — en tout cas — à des personnes compartimentées dans leur activité professionnelle, une solide formation de "généraliste bancaire", au sens large du terme. La conception et la tenue de l'enseignement seront assurées par quatre entités regroupées dans le cadre d'un partenariat, à savoir:

— l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (ABBL)
— le Centre de Formation à la Profession Bancaire (France)
— la Deutsche Bankakademie (Allemagne)
— la City of London Business School (Grande-Bretagne)

Ce partenariat prendra la forme juridique d'un Groupement Européen d'Intérêt Economique. L'enseignement projeté s'étalera sur deux ans à raison de 200 heures par an tenues sous la forme d'un certain nombre de séances de type séminaire. Il sera bien évidemment sanctionné par un diplôme.

Par la création de l'IFBL — dont j'ai d'ailleurs le plaisir de vous présenter le responsable en la personne de Monsieur Jacques Grosjean — notre Association relève résolument le défi de la formation. Cette initiative complète l'éventail des atouts dont dispose la place financière du Grand-Duché face à l'échéance du grand marché européen fixée au 1er janvier 1993.

Cette échéance ne devrait pas constituer, pour cette place, une difficulté — comme d'aucuns veulent le faire croire — mais au contraire une opportunité.

Avec ses banques. son Institut monétaire, sa bourse, son organisme de clearing de transaction sur titres (la Cedel), son Association des Banques et Banquiers et, maintenant, son Institut de Formation Bancaire, la place financière de Luxembourg possède une gamme complète d'institutions auxquelles s'ajoute, bien évidemment son inébranlable volonté de réussir.

Mesdames, Messieurs,

Je viens de vous révéler le but primordial de l'ABBL qui consiste à pourvoir la place de Luxembourg d'un professionnalisme au plus haut niveau, ainsi que les moyens qu'elle mettra en œuvre pour atteindre cet objectif. Mes collègues et moi sommes à présent disposés à répondre — dans la mesure du possible — à toutes vos questions.

## Allocution de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor

Ladies and Gentlemen

It is a great pleasure for me to address you on this particular occasion. The occasion is indeed particular in the sense that we are not to used encountering frequently such a highly concentrated gathering of financial journalists; our regular encounters rather happen on an individual basis.

I should like to contribute to your own fruitful discussions of this morning by expounding a little on the perspectives of the Luxembourg financial center.

Let me first remind you briefly of what the financial center is:

— it is an international financial center, the seventh largest in the world;
— presently, there are 174 banks and 850 investment funds in Luxembourg;
— banks' activities are predominantly wholesale euromarket operations, but there is an increasing focus on the private banking business;
— a key role is also being played by the Luxembourg Stock Exchange as well as the securities clearing institution CEDEL;
— futhermore, some 55 insurance and 45 reinsurance companies have chosen Luxembourg as a base for their operations;
— and, a number of European Community institutions and services, including all those with a financial role, are located in Luxembourg
— finally, the financial sector accounts for nearly 10 per cent of total employment, 15 per cent of GDP and 20 per cent of fiscal receipts.

These mere figures, especially the ones I mentioned last, ought to give you a feeling of the degree of responsibility any government in this country has vis-à-vis the — let me call it — **state of health** of the financial sector. There is no doubt that this sector's state of health has been excellent for many years in succession. A responsible political stance, however, cannot simply rest on past achievements and indulge in complacency; this could soon lead to rather threatening developments. Nowadays we live in probably

the most dynamic times mankind has ever witnessed: what is true today may be false tomorrow. Building on this basic acknowledgement, we strike to adapt, continuously and in a forward looking way, the overall framework under wich economic activities, and in particular financial activities, take place.

Much of the inner dynamics of change currently stem from the European integration process. Making a reality of the programs which underpin this process poses obvious challenges to both the financial institutions and the political authorities. Basically, there will be a sharpening of competition between financial institutions. At present, the Luxembourg financial institutions are in a rather favourable position, since in many respect they have a competitive avantage, which shows up most noticeably in the field of costs and productivity in international banking. However, the deregulation of markets, whose most striking consequence will be a generalized levelling of operating conditions, may also bring the likelihood of a reduction of competitive advantages.

Therefore, financial institutions should not skimp on their own efforts in order to enhance their productivity by effectively controlling costs on the one side, and by being innovative with new products and improved services on the other side. These are fundamental tasks which derive naturally from any market oriented system. But it belongs to the political authorities to create or foster the conditions under which these tasks can be fulfilled with success. I should like to illustrate this thought by drawing your attention to **three concrete sets of current governmental** actions:

First, the **legislative infrastucture** — an element sometimes neglected in economic analysis, but which is one of the most important determinants of behaviour, whether rational or irrational — deserves very close and constant attention. Recent or current action in this field may be exemplified by the following:

— A law was voted just before the summer recess, bringing a third general category of financial activities, in addition to the banks and investment funds, under the purview of official supervision. I may call this category "all other players in the field" such as brokers, financial advisers, bureaux de change, etc. That same law also created a new public entity destined to control stock and other exchanges. The law is an important addition to the already tight net of existing supervisory arrangements.

— Until recently, investment funds were essentially targeted at the general public, and our investment funds law was tailored accordingly. New provisions are being elaborated with a view to enabling a totally new financial product to enrich the current spectrum. These are the so-called special funds, which target institutional investors rather than the general public.

— Luxembourg has always been an active player in those fora where rules are being establisbed with the aim to enhance security, transparency and efficiency of financial institutions. In this respect, the EC directives on banks' own funds, their solvency, their annual and consolidated accounts, as well as the second banking coordination directive are already in the process of being translated into national provisions. Furthermore, Luxembourg is now in full compliance — and it seems to be the only member country thus far — with the OECD's Code of Liberalisation of Capital Movements.

The second set of current governmental action, which I should mention, concerns the proposed **tax reform** that is to take effect on January 1st next year. Indeed, this will be the most important tax reform since 1967; it is among other considerations a reaction to earlier recommendations by the International Monetary Fund. Its estimated cost to the fiscal budget will amount to nearly 13 billion francs in 1991, which is 4.4 per cent of GDP, and nearly 14 billion francs the following years; yet, these cuts in potential receipts will allow for our traditional fiscal surpluses to be maintained. Both individuals and companies will benefit from lower tax rates and increased deductions. Thus, the implication for credit institutions will be twofold: net profitability will increase and the attraction of specialized bank staff will become easier. Overall, the envisaged tax reform will be conducive to an improved competititive position of our banks in the international financial markets.

My third illustration of governmental action relates to a more particular aspect of the Luxembourg financial center, and beyond this, to the country's economic and political position vis-à-vis the rest of the world. As I made it clear earlier, our financial center is not just made up of a large number of international banks. It is rather an organic whole, which comprises a number of elements, each playing a more or less vital role for the well-being of the whole.

Thus, I would like to seize the opportunity of your presence here to restate Luxembourg's legal and technical **arguments for the seat of the future European Central Bank.** In this connection, a memorandum of the government has been transmitted to the Italian Presidency of the European Community, which — as you know — has been mandated to examine the question of the seats of the Community's institutions and to come up with a global solution. Let me then briefly point out the main arguments for our request.

There is above all a legal argument speaking clearly in favour of Luxembourg as the seat of the European Central Bank. In 1965, in the context of an agreement to transfer some EC institutions from Luxembourg to Brussels, the government representatives of EC member states took a Decision, by which Luxembourg was confirmed as the seat of the of Court of Justice, the Secretariat of the European Parliament, the European Investment Bank, the financial services of the Coal and Steel Community, as well as a certain number of Commission services. The Decision makes explicit mention of institutions and services with a legal or financial object that are to have their seat in Luxembourg.

Moreover, the scope of the 1965 Decision is not limited to those institutions and services existing at that time; it

rather has a dynamic component — expressed in article 10 — according to which "the member state governments are willing to install in, or transfer to, Luxembourg other Community institutions and services, particularly in the financial area, under the condition that their proper functioning is assured". As a consequence of this arrangement, further institutions such as the European Monetary Cooperation Fund and the Court of Auditors were officially established in Luxembourg.

I then come to those conditions for proper functioning, which — you will see — can be fully and easily met. In terms of an overall framework for the conduct of monetary policy, Luxembourg is a neutral place. This is a fundamental condition that is essential to the assurance of independence of monetary policy in an integrated Europe. The future European Central Bank will have a real monetary power, a very great power, indeed. Locating the Bank in a large country would not necessarily guarantee neutrality and, hence, full political independence of monetary policy.

From time to time we hear the argument that the European Central Bank ought to be located in one of the big money centers. The apparent logic of this argument can, however, easily be refuted. As a matter of fact, the envisaged construction of the system basically provides for a European Central Bank giving orders to the 12 national central banks, which in turn will execute the related operations. This construction obviously does not call for a big money center right at the door of the decision making body. A very pertinent example in this respect is the United States construction: the Federal Reserve Board — that is to say the decision making body — is located in Washington, D.C., and actual operations are carried out by the regional Federal Reserve Banks. Washington, D.C., though, is by no means what anyone would call a big money center, and nevertheless the system works perfectly.

From a more technical point of view, Luxembourg has to offer largely sophisticated and up-to-date telecommunications systems, and I certainly do not exaggerate when saying this. Simple proof of my assertion is given by the fact that, in the absence of these high-quality systems, there would be no international financial center here either. Luxembourg is the first country of the Twelve, which realized a medium powered telecommunication satellite. Moreover, access to Luxembourg by road, train or air is very convenient. There are daily flight connections with either the capitals or the major air traffic hubs of Europe. Concerning punctuality, our national carrier is a regular winner of prizes as they are now customarily awarded by various airport authorities. In addition, checking in and out is almost instantaneous, and the swift ride to the city has nothing of the grueling experience one is compelled to make each time entering or leaving a megalopolis. From the plane to the meeting one can make it in 15 to 20 minutes.

Finally, Ladies and Gentlemen, the question of the European Central Bank's premises shouldn't be a matter for concern either. In an initial stage, the Luxembourg government would put an existing building at the disposal of the Bank. Later, when the Bank will know more precisely what its office needs are, we would offer it an area situated in a prime location for the purpose of constructing there a building commensurate with the Bank's functions. The area I have in mind has been reserved for the Bank.

# Décès de Monsieur Henry Cravatte, ancien ministre

Le 4 novembre 1990 est décédé à Diekirch, Monsieur Henry Cravatte, ancien ministre, ancien député, bourgmestre et conseiller communal de la ville de Diekirch, à l'âge de 79 ans.

Monsieur Henry Cravatte, né le 21 mai 1911 à Diekirch, avait fait ses études de Droit aux Universités de Montpellier, Toulouse et Paris; il devint Docteur en Droit en 1935 et passa son examen d'Avoué en 1935. Il était inscrit au barreau de Diekirch de 1936 à 1958.

En ce qui concerne la carrière politique de Monsieur Henri Cravatte, relevons d'abord qu'il a été élu en 1951 au conseil communal de la ville de Diekirch sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et qu'il a été réélu régulièrement depuis. Monsieur Cravatte a été élu député en 1959 et il a été réélu en 1964, 1968, 1974 et 1979. Il a été bourgmestre de Diekirch de 1952 à 1957 et du 1er janvier au 15 juillet 1964, date à laquelle il a été nommé Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre du Tourisme, de l'Education Physique et des Sports, fonctions qu'il exercait jusqu'au 6 février 1969. Il avait déjà été Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques de 1958 à 1959.

Monsieur Cravatte était président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois de 1959 à 1970, et, après la scission, président du nouveau Parti social-démocrate qu'il représentait à la Chambre jusqu'en 1982, année où Monsieur Cravatte devenait député non-inscrit. Il était ancien président du Conseil des Communes d'Europe et président du Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises depuis 1970. Monsieur Cravatte était en outre Docteur honoris causa de l'Université de Nottingham et détenteur de nombreuses distinctions honorifiques internationales.

Dans la séance de la Chambre des Députés du 6 novembre 1990, Monsieur Carlo Meintz, Vice-Président de la Chambre des Députés, a rendu hommage à la mémoire de Monsieur Henry Cravatte.

**Hommage à la mémoire de Monsieur Henry Cravatte**

Après que la Présidence de la Chambre des Députés avait été obligée, au début de la session parlementaire, de vous annoncer les décès des anciens députés Robert Krieps, René Mart, Frank Wolff et René Urbany, j'ai aujourd'hui le triste devoir de porter à votre connaissance qu'Henry Cravatte n'est plus. Notre ancien collègue s'est éteint

dimanche dernier à l'âge de 79 ans. Avec lui un homme politique d'envergure nous à quittés. Eminent juriste, brillant orateur, Henry Cravatte a débuté sa longue carrière politique à la suite des élections de 1951 où il entra comme représentant du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois au Conseil communal de Diekirch. Il sera bourgmestre de sa ville natale, à laquelle il était particulièrement attaché, de 1952 à 1957 et une nouvelle fois en 1964 peu avant d'entrer comme Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et Ministre du Tourisme de l'Education physique et des Sports au Gouvernement, issu d'une coalition entre le Parti chrétien-social et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois. Il allait exercer les mêmes fonctions ministérielles dans le Gouvernement suivant de janvier 1967 à décembre 1968. Henry Cravatte avait déjà été Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques de 1958 à 1959.

Elu pour la première fois dans cette enceinte sur la liste du POSL dans la circonscription du Nord en 1959, Henry Cravatte devait y retourner en 1969, puis 1974 et 1979. Après avoir été Président du POSL de 1959 à 1970, la scission intervenue dans le Parti socialste en 1971 allait amener Henry Cravatte à la Présidence du nouveau Parti sociail démocrate qu'il représentait à la Chambre jusqu'en 1982 où celui-ci a cessé d'exister et où Henry Cravatte devenait député non-inscrit. Ses interventions dans cette enceinte, quant au fond et quant à la forme, font partie de l'histoire parlementaire de notre pays. Pendant qu'il était député, Henry Cravatte a également représenté notre pays au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'UEO.

Si les activités politiques de Henry Cravatte sur les plans parlementaire et gouvernemental étaient remarquables, son engagement dans l'intérêt des communes, à l'intérieur et au-delà de nos frontières, était tout aussi apprécié.

Henry Cravatte était ancien Président international du Conseil des communes d'Europe, à la tête duquel il avait fait impression pendant plus de 20 ans, et Président du Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises, et de Syvicol, le récent Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises qui a été créé sur son initiative.

Henry Cravatte frappait tous ses interlocuteurs par sa vivacité d'esprit, sa connaissance des dossiers, son bon sens et sa grande distinction.

J'adresse à son épouse et a ses deux fils les condoléances émues de la Chambre des Députés qui gardera de son ancien collègue le meilleur des souvenirs.

# Messages à l'occasion de l'unification allemande

A l'occasion de l'unification allemande, le Chancelier fédéral, Monsieur Helmut Kohl, a adressé le 3 octobre 1990 un message à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Nous reproduisons ci-après le texte de ce message:

Sehr geehrter Herr Premierminister,

mit dem heutigen Tage ist das deutsche Volk in Frieden und Freiheit wiedervereint. 45 Jahre nach dem Ende des 2. Weltkriegs, der von deutschem Boden ausging und unendliches Leid in Europa und in der Welt verursacht hat, endet die schmerzliche Trennung der Deutschen.

In Ausübung ihres Rechts auf freie Selbstbestimmung, im Einvernehmen mit ihren Nachbarn und auf der Grundlage des Vertrages über die abschließende Regelung in Bezug auf Deutschland haben sich heute die Deutschen in einem Staat — der Bundesrepublik Deutschland — mit voller Souveränität in seinen inneren und äußeren Angelegenheiten vereint.

Im Namen des deutschen Volkes möchte ich allen danken, die sich für das Recht der Deutschen auf Selbstbestimmung eingesetzt und unseren Weg zur Einheit erleichtert haben.

Im Bewußtsein der Kontinuität deutscher Geschichte wissen wir dies besonders zu würdigen.

1. Unser Land will mit seiner wiedergewonnenen nationalen Einheit dem Frieden in der Welt dienen und die Einigung Europas voranbringen: Das ist der Auftrag des Grundgesetzes, unserer bewährten Verfassung, die auch für das vereinte Deutschland gilt.

Zugleich stehen wir zu den moralischen und rechtlichen Verpflichtungen, die sich aus der deutschen Geschichte ergeben.

Wir wissen, daß wir mit der Vereinigung auch größere Verantwortung in der Völkergemeinschaft insgesamt übernehmen. Unsere Außenpolitik bleibt deshalb ausgerichtet auf weltweite Partnerschaft, enge Zusammenarbeit und friedlichen Interessenausgleich.

Von deutschem Boden wird in Zukunft nur Frieden ausgehen. Wir sind uns bewußt, daß die Unverletzlichkeit der Grenzen und die Achtung der territorialen Integrität und der Souveränität aller Staaten in Europa eine grundlegende Bedingung für den Frieden ist. Deshalb haben wir den endgültigen Charakter der Grenzen des vereinten Deutschland bestätigt, darunter der Grenze mit der Republik Polen. Wir werden in Zukunft keinerlei Gebietsansprüche gegen irgend jemand erheben.

Wir werden im Zuge der Herstellung der deutschen Einheit die völkerrechtlichen Verträge der Deutschen Demokratischen Republik unter den Gesichtspunkten des Vertrauensschutzes, der Interessenlage der beteiligten Staaten und der vertraglichen Verpflichtungen der Bundesrepublik Deutschland sowie nach den Prinzipien einer freiheitlichen, demokratischen und rechtsstaatlichen Grundordnung und unter Beachtung der Zuständigkeit der Europäischen Gemeinschaft mit den Vertragspartnern erörtern, um ihre Fortgeltung, Anpassung oder ihr Erlöschen zu regeln bzw. festzustellen.

2. Die Einigung Deutschlands ist untrennbar verbunden mit der Europas. Mit der gleichen Beharrlichkeit, mit der wir unsere Einheit angestrebt haben, werden wir uns weiterhin entschlossen für die europäische Einigung einsetzen.

Wichtige Schritte liegen unmittelbar vor uns. Mit unseren Partnern in der Europäischen Gemeinschaft wollen wir bis 1992 den Binnenmarkt vollenden. Wir schreiten entschlossen auf die Wirtschafts- und Währungsunion zu. Das geeinte Deutschland wird tatkräftig mithelfen, die politische Union zu bauen.

Die Europäische Gemeinschaft wird offen sein für enge Zusammenarbeit mit den anderen Staaten Europas. Insbesondere wollen wir dazu beitragen, für die Länder Mittel-, Ost- und Südosteuropas, die ihre Freiheit errungen und sich auf den Weg politischer, wirtschaftlicher und gesellschaftlicher Reformen begeben haben, engere Bindungen mit der Europäischen Gemeinschaft zu entwickeln.

Wir sind der Überzeugung, daß die Europäer ihre Unabhängigkeit und die Menschen- und Freiheitsrechte ihrer Bürger gemeinsam am besten wahren und stärken können.

Ein wichtiges Forum unserer Zusammenarbeit wird deshalb der Europarat sein und bleiben.

Wir bekennen uns zum Prozeß der Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa als Hoffnung der Völker Europas und als Wegweiser zu seiner zukünftigen Einheit. Wir treten deshalb nachdrücklich für seine Intensivierung und Institutionalisierung ein.

3. Die Wertegemeinschaft der freiheitlichen westlichen Demokratien und das Nordatlantische Verteidigungsbündnis haben in schwierigen Jahrzehnten auf unserem Kontinent Frieden und Freiheit bewahrt. Der Platz des vereinten Deutschland wird deshalb auch in Zukunft in diesem Bündnis sein.

Zugleich wollen wir gemeinsam mit unseren Verbündeten diese erfolgreiche Allianz entsprechend den Fortschritten im West-Ost-Verhältnis und den sich wandelnden Anforderungen der Zeit fortentwickeln und als Grundpfeiler einer neuen übergreifenden Sicherheitsarchitektur in Europa erhalten.

Wir setzen uns ein für eine Grundsatzerklärung der Mitglieder der beiden Bündnisse in Europa, mit der sie ihre Verpflichtung zum Gewaltverzicht bekräftigen und eine neue Partnerschaft beim Aufbau einer dauerhaften und gerechten europäischen Friedensordnung begründen.

Abrüstung und Rüstungskontrolle bleiben zentrale Elemente unserer Sicherheitspolitik.

Im Zusammenhang mit der Herstellung der deutschen Einheit haben wir unseren Verzicht auf Herstellung und Besitz von und auf Verfügungsgewalt über atomare, biologische und chemische Waffen bekräftigt. Das vereinte Deutschland bleibt dem Nichtverbreitungsvertrag verpflichtet.

Mit unserer Bereitschaft, die Streitkräfte des vereinten Deutschland auf 370.000 Soldaten zu vermindern, leisten wir zugleich einen Beitrag zum Erfolg der Verhandlungen über die Reduzierung konventioneller Streitkräfte in Europa. Wir gehen davon aus, daß in Folgeverhandlungen auch die anderen Verhandlungsteilnehmer ihren Beitrag zur Festigung von Sicherheit und Stabilität in Europa, einschließlich Maßnahmen zur Begrenzung der Personalstärken, leisten werden.

Auch weltweit werden wir uns für Abrüstungsvereinbarungen einsetzen, die zu einer Erhöhung von Stabilität und Sicherheit beitragen. Das Prinzip, wonach sich der Umfang der Streitkräfte ausschließlich an den Bedürfnissen der Selbstverteidigung ausrichten soll, muß weltweit Geltung erlangen.

Ein Abkommen über die Reduzierung der strategischen Nuklearwaffen der USA und der Sowjetunion, Verhandlungen über die Verminderung der amerikanischen und sowjetischen nuklearen Kurzstreckenraketen und nicht zuletzt das weltweite Verbot chemischer Waffen haben an Dringlichkeit nichts eingebüßt.

4. Die Länder Afrikas, Asiens und Amerikas können auch künftig auf die Solidarität des geeinten Deutschland zählen. Was wir in die deutsche Einheit investieren, geht nicht zu ihren Lasten.

Im Gegenteil: Die Überwindung der Konfrontation in Europa macht geistige Kräfte und materielle Ressourcen frei für die zentralen Friedensaufgaben unserer Zeit: Für den Kampf gegen Armut und Unterentwicklung und für den Erhalt unserer natürlichen Umwelt.

Terrorismus und Drogenmißbrauch sind Herausforderungen an alle Staaten der Welt und verlangen gemeinsames Handeln. Wir werden unseren Teil der Verantwortung tragen.

5. Die Überwindung der Ost-West-Konfrontation hat auch neue Wege eröffnet, die hohen Ziele der Charta der Vereinten Nationen umfassend zu verwirklichen. Zugleich haben die Ereignisse der letzten Wochen gezeigt, wie gefährdet der Friede in der Welt bleibt, wenn die Prinzipien der Charta der Vereinten Nationen mißachtet werden.

Die Bundesrepublik Deutschland will dazu beitragen, daß die Vereinten Nationen ihre unverzichtbare Rolle beim Aufbau einer friedlichen Welt und bei der Lösung der globalen Herausforderungen ausfüllen können.

Nach Wiedererlangen der deutschen Einheit in voller Souveränität ist die Bundesrepublik Deutschland bereit, sich künftig an Maßnahmen der Vereinten Nationen zur Wahrung und zur Wiederherstellung des Friedens auch durch den Einsatz ihrer Streitkräfte zu beteiligen. Wir werden hierfür die erforderlichen innerstaatlichen Voraussetzungen schaffen.

6. Am Beginn des letzten Jahrzehnts unseres Jahrhunderts sehen wir neue Möglichkeiten für eine Welt, die ihre Probleme durch Ausgleich und Verständigung löst und den

Prinzipien des Völkerrechts verpflichtet bleibt. Unser Land steht in einer Reihe mit allen, die sich dem Frieden, der Achtung der Menschen- und Freiheitsrechte und dem Wohlergehen der Menschen verpflichtet fühlen.

Nachdem die Bürde der Teilung von uns Deutschen genommen ist, sind wir bereit, mit neuer Kraft und in vertrauensvoller Zusammenarbeit mit allen Ländern und Völkern, die diese hohen Ziele teilen, eine gemeinsame friedliche Zukunft zu gestalten.

Genehmigen Sie, sehr geehrter Herr Premierminister, die Versicherung meiner ausgezeichneten Hochachtung.

gez. Helmut Kohl
Bundeskanzler der Bundesrepublik Deutschland

Relevons que le 3 octobre le gouvernement luxembourgeois avait publié une déclaration sur l'unité allemande. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration, en français et en allemand:

## Déclaration du Gouvernement luxembourgeois sur l'unité allemande

Après quarante-cinq années de séparation, le peuple allemand retrouve son unité.

La division de l'Allemagne représentait une des séquelles les plus tragiques de la deuxième guerre mondiale, s'identifiait à la guerre froide et consacrait la division de notre continent.

Avec la disparition du rideau de fer et l'écroulement du mur de Berlin, l'Europe se trouve à l'orée d'une ère nouvelle.

L'Allemagne, tirant les leçons de son histoire, s'est dotée d'institutions démocratiques. Solidement ancrée dans le processus d'intégration communautaire, fidèle allié dans l'Alliance, promoteur de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Allemagne est aussi aujourd'hui un partenaire de choix du Luxembourg. Les innombrables liens tissés au cours des dernières décennies s'étendent à tous les domaines.

Le peuple luxembourgeois qui a payé, à deux reprises au cours de ce siècle, un si lourd tribut pour retrouver la liberté, salue l'unification de l'Allemagne dans la certitude que la nouvelle dynamique insufflée au processus en cours vers l'Union européenne devra sceller la solidarité de nos peuples.

Il souhaite au peuple allemand bonheur et prospérité dans l'unité et dans la liberté retrouvées.

## Erklärung der Luxemburger Regierung zur deutschen Einheit

Nach 45 Jahren der Trennung findet das deutsche Volk zu seiner Einheit zurück.

Die Teilung Deutschlands stellte eine der tragischen Folgen des zweiten Weltkriegs dar, war mit dem kalten Krieg gleichzusetzen und verkörperte die Spaltung unseres Kontinents.

Mit dem Verschwinden des Eisernen Vorhangs und dem Fall der Berliner Mauer steht Europa an der Schwelle eines neuen Zeitalters.

Deutschland, das die Lehren aus seiner Geschichte zog, hat sich demokratische Strukturen gegeben. Fest verankert im Integrationsprozeß der Europäischen Gemeinschaft, treuer Verbündeter in der Atlantischen Allianz, Befürworter der Konferenz für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa ist Deutschland heute gleichfalls ein Wahlpartner Luxemburgs. Die in den letzten Jahrzehnten geknüpften unzähligen Bande erstrecken sich über alle Gebiete.

Das luxemburgische Volk, das in diesem Jahrhundert zweimal einen so schweren Tribut zahlen mußte, um seine Freiheit wiederzuerlangen, begrüßt die Vereinigung Deutschlands, in der Gewißheit, daß die neue Dynamik, die den laufenden Bestrebungen zur europäischen Union verliehen wurde, die Solidarität unserer Völker besiegeln wird.

Es wünscht dem deutschen Volk Glück und Wohlergehen in der wiedergewonnenen Einheit und Freiheit.

# Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Premier Ministre

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un message de Son Altesse Royale le Grand-Duc a été diffusé le 23 décembre 1990 au cours de l'émission télévisée en langue luxembourgeoise "Hei Elei, Kuck Elei" et du journal d'information de RTL 92.5. Un message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a été diffusé le 30 décembre 1990 également au cours de l'émission "Hei Elei, Kuck Elei" et du journal d'information de RTL 92,5. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

# Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbierger,

Dat Joer wat elo op en Enn geet wor aussergeweïnlech. Bannent e puer Méint gouf d'Geschicht vun Europa, déi 45 Joer lang blokéiert wor, nei geschriwwen.

D'Sovietunioun an all déi fréier kommunistesch Länner hun deelweis oder ganz hir totalitär Ideologie opgin an hun ugefaangen, de Mënsch a séng Rechter erëm ze respektéieren an hir Wirtschaft ze reorganiséieren.

Aus der Geschicht vun de vergaangene Joerhonnerte wësse mir, datt no engem despotesche Regime, deen ausenanerbrëcht, geweïnlech Onuerdnung an esoguer Anarchie kommen.

Mir kënnen zwar opootmen, well déi militäresch Gefor praktesch nët méi existéiert.

Mir stin ower virun der Realitéit, datt, ouni massiv Hëllef vun de westlechen Industrielänner, grouss nei Geforen aus dem Zesummebroch vum europäischen Osten erauswuesse kënnen.

Mir mussen alles drusetzen, fir deene Mënschen, déi Generatioune laang gelidden hun, wirtschaftlech a finanziell enner d'Ärem ze gräifen.

Si sollen nët gezwonge gin, an enger neier Vollekswanderung dat bei äis sichen ze kommen, wat ze bei sech nët kënne kréien.

Dobäi duerfe mir och nët de Misär an deene südleche Länner vergiessen, an deenen sech d'Zuel vun de Mënschen all 20 bis 25 Joer verduebelt, awer d'Produktioun vu Liewensmëttel ëmmer méi hannendrageréit.

Denkt dorunner, datt op kee Fall d'Hëllef fir den Osten op d'Käschte vun der Hëllef un de Süde goen däerf.

Wann eis Kanner mat hire Cadeauen a voller Freed vrun äis stin, da solle mir an hiren Aen och déi Aen vun all denen Kanner an der ganzer Welt gesin, déi keng Stëmm hun, fir hirt Leed auszedrécken.

Léif Lëtzebuerger,

Et sin awer nët nëmmen d'Problemer vun denen aarme Länner déi äis d'nächst Joer ze schaffen maache wäerden.

De Konflikt am arabesche Golf huet déi räich westlech Industrielänner dorunner erënnert, datt hire Wuelstand ganz zerbriechlech ass, an datt weder hirt Akommes nach hir Aarbechtsplaze garantéiert sin.

Iwwerhaapt soll déi onsëcher Zukunft, déi ons alleguerte virun néi Viraussetzunge stellen kann, eng Geleënheet sin, ons Gedanken iwwer de Sënn an Zweck vun eisem Wuelstand ze maachen.

Ech wëll gläich ënnersträichen, datt ët och an eisem Land nach Nout a Leed get, ëm déi mir äis bekëmmere mussen.

Doriwwer eraus musse mir agesin, datt een gudden Deel vu Problemer, mat dene mir äis erëmschloen mussen, direkt Konsequenze vun eisem materielle Fortschrëtt sin.

Firwat brëcht een Drëttel vun allen Bestietnesser esou fréi ausenaner?
Firwat falen esou vill Leit an Depressiounen oder gi vun Drogen ofhängeg?
Firwat fannen d'Leit mat klengen Akommes bal keng Wunnéng méi?

Firwat komme mer zu bestëmmte Stonnen nët méi eraus oder eran an eis Stied?
Firwat riskéiere mir an Europa eiser jonker Generatioun eng Emwelt ze hannerloossen, déi keng richtég Liewensqualitéit méi garantéiert?

Dat sin elauter Froen, déi drop hiweisen, datt ëmmer nach méi, nët onbedingt och ëmmer besser ass.

D'Joer 1991 bréngt äis Lëtzebuerger op dem europäesche Plang och nach eng Rei aner Erausfuederungen.

Vum Januar bis de Juli huet dat klengste Land d'Präsidentschaft vun der Communautéit an d'Hand ze huelen.

Dat as eng ganz grous Verantwortung, well et geet virun allem dorëm, nei Verträg auszeschaffen, déi bestëmmen, watfir een Europa mir zesummen opbaue wëllen, a wéi dat Europa fonktionéire soll.

An all dene wichtege Verhandlungen, déi d'Zukunft vum Land mat entscheeden, kënnen a musse mir eiser Regirung eng glécklech Hand wënschen.

Losst mir och am neie Joer zesumme stoen, esou wéi mir dat bis elo mat vill Erfolleg fäerdeg bruecht hun.

Léif Matbierger,

Iech all wënschen Ech mat der Grande-Duchesse a ménge Kanner a Kannerskanner schéi Feierdeeg an ee gutt a glécklecht neit Joer.

# Neijoersmessage vum Här Staatsminister Jacques Santer

Léif Lëtzebuerger,

Mir hun an de leschten zwee Joer d'Geschichts-Buch vun eiser Heemecht grouss opgemaach, fir äis wichteg Momenter vun de leschten 175 Joer méi genee ze bekucken an ze bedenken. Ganz gewëss geet ët nët drëm, fir nëmmen no hannerzeg ze kucken, wann een an eiser Zait bestoen an un der Zukunft baue wellt, mä garantéiert wir ët och falsch, de Buedem nët ze kennen an d'Leeschtungen nët ze respektéieren, aus deenen eis Natioun gewuess as. Doriwer eraus as d'Geschicht an as d'Vergaangenheet, jo nët nëmmen do, fir an engem Buch ze bliederen oder an enger Ausstellung mat Nostalgie-Gefiller vrun enger Vitrine ze stoen: aus der Geschicht muss ee vrun allem léieren, an an der Geschicht soll ee sech Beispiller huelen.

Aus eiser nationaler Vergaangenheet kann een op jidfer Fall klor erausliesen, datt ët ouni Schaffen, ouni Risiko, ouni Courage an ouni Solidaritéit nët geet. Mir liesen ower och am selwechte Geschichts-Buch, datt ët eisem Land vrun allem gutt komm as, wa Lëtzebuerg sech op internationalem Plang op eng intelligent a fair Manéier engagéiert huet. Ouni séng Uniounen um Plang vun der Wirtschaft wir de Grand-Duché en ënnerentwéckelte Staat mat enk-gerëpptem Provënz-Charakter bliwen; eisen Handel wir a sech selwer erstéckt, d'Eisebunn wir laanscht eis Grenze geleet gin; un eng Stolindustrie vun europäescher a Welt-Bedeitung wir knapps ze denke gewiescht; dat auslännescht Kapital hätt sech nët gewisen a vun enger Diversifikatioun vun eiser Wirtschaft hätte mir nëmme kënnen dreemen.

Eis Geschicht weist äis och an engem anere Sënn de Wee fir an eng éierbar Zukunft: ët as gutt a wichteg, wann e Vollek sech voll a ganz an d'Rei vun deene stellt, fir déi de Respekt, d'Toleranz, d'Fräiheet an de Fridden op deer alleréischter Plaz vum Liewen a vum Zesummeliewe stin, ob dat um perséinlechen, um nationalen oder um internationale Gebitt de Fall as.

Mir kucken hannert äis op e Joer, an deem et dem Lëtzebuerger Land am allgemenge ganz sëcher nët schlecht gaang as. Mir hun an de leschten zwielef Méint Geschicht mat erlieft, an ech hat am November déi grouss Éier, fir Lëtzebuerg zu Paräis e feierlechen Akt mat ze ënnerschreiwen, deen endlech e Strëch ënnert all Form vu Krich op eisem Kontinent gezun huet: e Sëcherheets- a Cooperatiouns-Kontrakt, deem séng historesch Bedeitung bis wäit an dat drëtt Joerdausend eragräife wäerd. Op deem ganze grousse Moment huet ower den tragesche Schiet vun deem Drama geleën, deen sech fir den Ament am persësche Golf ofspillt. Mir Lëtzebuerger hoffen, mat all deenen déi éierleche gudde Wëll hun, datt déi Situatioun nët an engem Krich explodéiert, deem séng Drock- a Katastrophe-Wellen d'ganz Welt un d'Ziddere génge bréngen. Et as ganz gewëss nët ëmsoss, wa mir an dësen Deeg, jidfereen no sénger Iwerzeegung an op séng Manéier, deene verantwortleche Leit vun allen engagéierte Länner Gléck an hire Verhandlungen an Decisioune wënschen.

D'Joer 1991 bréngt fir eist Land och d'Presidenz vun der europäescher Communautéit; dat bedeit, nieft enger ongeheirer Aarbecht ower och eng grouss Responsabilitéit fir d'Zukunft vun Europa an séng Positioun an der Welt. Am Dezember 1985 as ënnert der Regie vu Lëtzebuerg hei um Kiirchbierg den europäesche Bannemaart decidéiert gin; no der Schafung vun deem "Marché intérieur", dee mir genee an zwee Joer verwiirklechen, kritt d'Communautéit e Schwonk, deen nach vill méi wäit an eng europäesch Integratioun op anere Gebitter eraweist. Un äis Lëtzebuerger as ët, um Wee fir an dat Europa de Schrack nët ze verléieren; dofir musse mir äis bewosst gin a bleiwen, datt d'Léier aus eiser Vergaangenheet och hei hir Richtegkeet behält. Ganz sëcher gin an de sechs Méint vun der lëtzebuergescher Presidenz och wichteg Maarke fir d'Relatioune vun der europäescher Communautéit mat Zentral- an Ost-Europa gesat. Mir musse bedenken, datt Länner an Economien, déi 50-60-70 Joer laang an eng verkéiert Direktioun gaang sin, nët vun haut op mar op eng fräi Maart-Wirtschaft ëmschalte kënnen; dofir bleift ët u jidfer eenzele Staat an un der Communautéit, fir d'Hand ze reechen an ze hëllefen. Dëse Präis däerf äis nët ze héich sin, geet ët dach drëm fir deene Generatiounen déi kommen en dauerhaften Fridden ze sëcheren.

Aus all deem, wat ech natiirlech nëmmen konnt an e puer Wiirder ernimmen,do schielen sech eis Wënsch fir dat neit Joer vum selwen eraus. Ech wënschen äis alleguer, datt mir d'Aen nët nëmme fir eist perséinlecht oder nationaalt Uleies ophalen; eise jonke Leit gin ech de Wonsch mat op de Wee, mat äis all un enger Zukunft ze schaffen an deer si sech eng Kéier mat hire Kanner wuelfille kënnen; all deene Matbierger, déi duerch Krankheet, duerch bedauerlech sozial Emstänn oder e schwéieren Alter nët gutt dru sin, wënschen ech Chânce a Courage, grad ewéi äis alleguer Versteesdemes a Solidaritéit fir hir Situatioun.

Méng léif Lëtzebuerger,

Et as eng schéin Traditioun, datt de Chef vun der Regéierung bei dëser Geleenheet an am Numm vun äis alleguer eisem Grand-Duc, der Grande-Duchesse an hirer ganzer sympathescher Famill dat Allerbescht fir dat neit Joer wënscht. Eise Respekt fir si as keng eidel Formel; mir hun an der leschter Zäit klor illustréiert, datt eise Merci aus dem Häerz kënnt. Fir si a mat hinnen hoffe mir, datt d'Joer 1991 eiser Heemecht, Europa an deer ganzer Welt Hoffnungen erfëllt, an deenen déi grouss Idealer vun der Menschlechkeet an der éischter Rei stin.